

Université de Montréal

De l'or et des putes :  
Vie et mort d'un village de *squatters* abitibien

par  
Alexandre Faucher

Département d'histoire  
Faculté des arts et sciences

Mémoire présenté à la Faculté des études supérieures  
en vue de l'obtention du grade de  
Maître ès arts (M.A.) en histoire

Août 2013

© Alexandre Faucher, 2013

Université de Montréal  
Faculté des études supérieures et postdoctorales

Ce mémoire intitulé :

De l'or et des putes :

Vie et mort d'un village de *squatters* abitibien

Présenté par :

Alexandre Faucher

a été évalué par un jury composé des personnes suivantes :

Michèle Dagenais, président-rapporteur

Denyse Baillargeon, directrice de recherche

Andrée Lévesque, membre du jury

## Résumé

Cette étude s'intéresse au village de *squatters* de Roc-d'Or, surnommé Putainville, qui apparaît en 1936 avant d'être détruit par le gouvernement provincial au milieu des années 1940. Notre but est de comprendre pourquoi cette agglomération, qui est érigée illégalement sur les terrains gouvernementaux et qui est réputée pour être un important foyer de déviance, est relativement tolérée pendant une décennie avant que les résidences soient détruites ou déménagées à Malartic.

D'abord, nous expliquons pourquoi cette agglomération, sans reconnaissance légale et dans laquelle les résidents ne sont pas propriétaires des terrains sur lesquels leurs bâtiments sont érigés, apparaît en Abitibi-Témiscamingue au début des années 1930. Ensuite, nous nous intéressons à l'aspect physique et à la population de Roc-d'Or. Le taux de masculinité, la mobilité, la diversité d'emploi et l'origine ethnique des résidents sont analysés. De plus, nous nous penchons sur la mauvaise réputation de Putainville : autant le contrôle judiciaire que la présence du monde interlope sont étudiés. Finalement, comme les mœurs légères des résidents et l'influence du curé de Malartic sont souvent considérées comme étant à l'origine de la décision d'éliminer ce village, nous évaluons la pertinence de cette croyance et nous déterminons si d'autres motifs, notamment monétaire ou politique, sont aussi entrés en ligne de compte.

**Mots-clés :** Histoire urbaine, Abitibi-Témiscamingue, Malartic, ville minière, développement minier, ruée vers l'or, *squattérification*, prostitution, alcool, violence, vice, hygiène publique.

**Abstract**

This research is about the squatters' village of Roc-d'Or nicknamed Putainville. It was established in 1936 and demolished by the Québec government in the mid 1940. Our objective is to learn why this town with a lawless reputation that was built on the government fields has been tolerated for a decade even if it was considered as illegal by the authority and to learn why all the buildings were destroyed or moved to Malartic.

First of all, we will explain why this village without any legal status was built in the 1930s and why all the people who have lived in Roc-d'Or were not owners of their field. After that, the memoires will focus on the geographical and architectural aspect and on the population of Roc-d'Or. We'll explore the gender rate, the mobility of the people, the different kinds of jobs we found in Roc-d'Or and the ethnical origins of the inhabitants. Furthermore in this research, it will be about how was the reputation of the town. We will develop about the judicial intervention and the underworld. Finally, the last part of this dissertation will look at the idea that Roc-d'Or was shut down by the clerical authorities due to the deviant behavior, or we will try to see if it's a myth.

**Keywords** : Urban history, Abitibi-Témiscamingue, Malartic, boom-town, mining town, gold rush, squat, mining development, prostitution, alcohol, violence, vice, public health.

## Table des matières

Résumé .....	i
Abstract .....	ii
Table des matières .....	iii
Liste des illustrations.....	v
Liste des figures .....	vi
Remerciements .....	viii
Introduction .....	1
Chapitre I : .....	5
Bilan historiographique, problématique et sources .....	5
1.1 Bilan historiographique .....	5
1.1.1 L’histoire de l’Abitibi minière.....	6
1.1.2 Le côté occidental de la faille de Cadillac .....	15
1.1.3 Le développement des villes frontière .....	18
1.1.4 Le vice et les mines .....	21
1.2 Problématique .....	24
1.3 Sources .....	27
1.3.1 L’enquête sur Roc-d’Or.....	27
1.3.2 Témoignages .....	28
1.3.3 Les journaux régionaux.....	31
1.3.4 Les archives judiciaires .....	34
1.3.5 Les rapports annuels du Service des mines.....	35
1.4 Conclusion.....	35
Chapitre II : .....	36
La genèse d’une agglomération illégale.....	36
2.1 L’établissement des villes minières abitibiennes.....	36
2.1.1 La découverte des richesses du canton de Fournière .....	37
2.1.2 Le phénomène de dédoublement urbain .....	41
2.1.3 Le peuplement des cantons de Malartic et de Fournière.....	46
2.2 L’agglomération illégale de Roc-d’Or .....	60
2.2.1 Le village hors la loi.....	61
2.2.2 Les <i>squatters</i> du canton de Malartic .....	69
Origines ethniques.....	69
Le sexe .....	75
L’emploi .....	78
La mobilité .....	79
2.2.3 Le monde interlope de <i>Putainville</i> .....	83
2.5 Conclusion.....	90

Chapitre III : .....	93
Le déclin de <i>Putainville</i> .....	93
3.1 Volonté d'incorporation et refus systématique .....	93
3.2 Les mobiles du démantèlement .....	101
3.2.1 La présence du vice et la responsabilité du curé .....	102
3.2.2 La pauvreté et les conditions insalubres .....	105
3.2.3 Un voisin indésirable .....	110
3.2.4 Un dangereux précédent .....	116
3.3 La fin de Roc-d'Or .....	120
3.4 Conclusion .....	129
Conclusion .....	132
Annexe : illustrations de Roc-d'Or et de Malartic dans les années 1940 .....	145

## Liste des illustrations

Illustration 1 : La <i>Malartic Mines</i> en 1929 .....	38
Illustration 2 : La construction de moulin minier de la <i>Canadian Malartic</i> en 1935 .....	39
Illustration 3 : L'agglomération privée construite par la <i>Canadian Malartic</i> (vers 1940)...	47
Illustration 4 : Les débuts de l'agglomération de Roc-d'Or (vers 1936) .....	49
Illustration 5 : La ville de Malartic au début des années 1940.....	54
Illustration 6 : Le premier château Malartic (vers 1938) .....	55
Illustration 7 : Roc-d'Or en 1937 .....	60
Illustration 8 : Vue de Roc-d'Or en 1942 .....	63
Illustration 9 : Un <i>shack</i> à Roc-d'Or en 1942. ....	64
Illustration 10 : Une maison moderne dans le village de <i>squatters</i> en 1942.....	65
Illustration 11 : L'hôtel Frontenac en 1942 .....	67
Illustration 12 : L'incendie du premier château Malartic en juin 1938 .....	111
Illustration 13 : le déménagement d'un bâtiment vers Malartic (vers 1943) .....	109
Illustration 14 : Une maison de Roc-d'Or (1942) .....	146
Illustration 15 : Le magasin général (1942) .....	146
Illustration 16 : Un édifice à logement (1942) .....	147
Illustration 17 : La mine <i>East Malartic</i> (vers 1945) .....	147
Illustration 18 : La première version de l'église St-Martin de Tour de Malartic vers 1942.	148
Illustration 19 : Déménagement d'une maison de Roc-d'Or vers Malartic (vers 1943)....	148

**Liste des figures**

Figure 1 : Plan schématique du centre minier de Malartic en 1945.....	37
Figure 2 : Plan schématique du village de Roc-d'Or en juillet 1942.....	63
Figure 3 : Présence des groupes ethniques à Roc-d'Or et à Malartic en 1942.....	75
Figure 4 : Nombre d'années de résidence des familles habitant Roc-d'Or en 1942.....	81



*Du levant et du couchant, du midi et du septentrion partent des troupes d'autres assoiffés, les assoiffés de l'or. Qu'importent les distances, les peines, les fatigues, la faim, la soif, la vraie soif, celle qui met la gorge en feu, torture et parfois rend fou, la chaleur accablante, le froid qui pince et qui mord? La soif plus ardente des richesses fait oublier tout cela. L'or. Ce mot scintille à leur horizon, comme une étoile polaire. Contre la brousse, contre la forêt vierge, souvent plus traîtresse de l'onde, l'homme, ce nain dont la cupidité peut faire un géant, entreprend la lutte. Il affronte et vainc les difficultés, franchit les obstacles que la nature lui oppose sans cesse.*

Émile Benoist, *L'Abitibi, pays de l'or*, Montréal,  
Édition du Zodiaque, 1938, p. 22-23.

## Remerciements

Au terme de ce mémoire, mes pensées vont à mes parents, Lucie et Daniel, et à ma sœur, Audrey-Ann, qui m'ont soutenu, autant émotionnellement que financièrement, tout au long de mon parcours scolaire. Merci de m'avoir toujours appuyé. Sans vous ce mémoire n'aurait sans doute jamais vu le jour. Je veux aussi remercier Denise et Jean-Michel, ma marraine et mon parrain, qui sont, d'une certaine façon, responsables de ma passion pour l'histoire. Ensuite, je dois exprimer ma gratitude envers ma copine Alicia pour son infinie patience et sa gentillesse sans borne. Merci de m'accepter avec mes lubies et mes angoisses. Je t'aime.

Ensuite, je tiens à remercier ma directrice, Denyse Baillargeon, pour ses commentaires judicieux et ses remarques toujours pertinentes. Ce fut un plaisir de travailler avec vous. Merci de m'avoir fait confiance. De plus, je me dois d'exprimer ma gratitude envers Guy Gaudreau et Sylvain Beaupré pour leur aide dans l'accomplissement de ce projet.

Je désire adresser toute ma reconnaissance à Guy-Paul et à Karène pour leurs corrections et à Jean-Michel, Jean-Philippe, Raphael et Vincent pour avoir pris le temps de lire et de commenter ce mémoire. De plus, je dois souligner la grande aide que m'ont apportée les membres de la société d'histoire de Malartic, et plus précisément Nicole Dumas. Merci pour les informations que vous m'avez données et les merveilleuses discussions sur le passé de notre ville.

## Introduction

Pendant longtemps, la simple rumeur de la découverte d'un important gisement de minerai précieux pousse des milliers d'individus, motivés par l'appât du gain et la soif d'aventure, à se diriger vers les endroits les plus reculés. Dans la plupart des cas, la venue d'une grande population majoritairement masculine, dans des contrées ne disposant pas d'une infrastructure suffisante pour les accueillir, amène des abus de toutes sortes : l'ivrognerie, le jeu, la violence et la prostitution semblent endémiques dans ces régions<sup>1</sup>. Bien que les ruées vers l'or en Californie et au Klondike soient de loin les plus connues, ce phénomène est observé un peu partout : en Australie, en Afrique du Sud, au Montana, au Colorado, en Colombie-Britannique<sup>2</sup>, mais aussi dans le Nord-Est ontarien et en Abitibi dans la première moitié du XX<sup>e</sup> siècle.

L'Abitibi-Témiscamingue est colonisée tardivement dans l'histoire du Québec. En effet, il faut attendre le milieu des années 1880 avant de voir les premiers colons s'installer sur les terres fertiles qui bordent le lac Témiscamingue<sup>3</sup>. Au nord, c'est l'arrivée du chemin de fer qui permet l'installation des premières paroisses de l'Abitibi rurale en 1912<sup>4</sup>. Ces deux régions agricoles et forestières sont alors faiblement peuplées et isolées. C'est la prise de conscience, dans les années 1920, de l'immense potentiel des ressources minérales de la

---

<sup>1</sup> Julia Ann Lait, « Historical Perspective on Industrial Development, Mining, and Prostitution », *The Historical Journal*, vol. 53, n° 3, 2009, p. 739-761.

<sup>2</sup> Douglas Fetherling, *The Gold Crusades : A Social History of Gold Rushes, 1849-1929*, Toronto, University of Toronto Press, 1997, 222 pages.

<sup>3</sup> Marc Riopel, « L'ouverture et le développement du Témiscamingue : 1885-1930 », dans Odette Vincent, dir., *Histoire de l'Abitibi-Témiscamingue*, Québec, IQRC, 1995, p. 171-177.

<sup>4</sup> Maurice Asselin et Benoît-Beaudry Gourd, « Les plans de colonisation et la consolidation du monde rural : 1930-1950 », dans Odette Vincent, dir., *Histoire de l'Abitibi-Témiscamingue*, Québec, IQRC, 1995, p. 199-234.

faille de Cadillac<sup>5</sup>, déjà exploitée dans le Nord-Est de l'Ontario, mais aussi présente en Abitibi, qui pousse des milliers d'hommes et de femmes à se rendre dans le Nord-Ouest québécois. Rapidement, cette région lointaine, foulée uniquement par les Premières nations pendant des millénaires, connaît une croissance démographique fulgurante<sup>6</sup>.

Surtout peuplées d'hommes célibataires qui habitent loin de chez eux, à l'instar de la plupart des autres régions minières isolées, les nouvelles agglomérations abitibiennes sont réputées pour être rarement calmes. La vie sociale est particulièrement animée à cette époque : les débits illégaux d'alcool, les maisons de jeux et les bordels abondent. Bien que les minières assurent l'ordre dans les limites de leurs propriétés, l'État québécois, devant l'immensité du territoire et son isolement, ne peut appliquer la justice partout<sup>7</sup>.

L'histoire de Roc-d'Or, un ancien campement minier jadis situé à la limite nord de l'actuelle ville de Malartic, est particulièrement nébuleuse. Quoique plusieurs mines d'or apparaissent dans la région avoisinante au milieu des années 1930, notamment la *Canadian Malartic* qui entre en production en 1935, la ville de Malartic est seulement incorporée en 1939. Afin de pourvoir aux besoins de sa main-d'œuvre, la mine organise une

---

<sup>5</sup> La faille de Cadillac, aussi appelée faille de Larder-Lake-Cadillac, est une formation géologique d'une longueur d'environ 322 kilomètres, riche en minerai comme le cuivre, l'or, l'argent, le zinc le plomb, le nickel, etc. Cette région abrite plus de 70% des mines d'or canadiennes. Pour en savoir davantage, voir Marcien Villemure, *Les villes de la faille de Cadillac*, Rouyn, Conseil économique régional du Nord-Ouest québécois, 1971, p. 8-12 ; Jean Chamberland, « Survol de certaines considérations géographiques et interprétation du modelé témiscabibien », *Histoire Québec*, vol. 10, n° 1, 2004, p. 8-9 ; Maurice Asselin, « L'Abitibi-Témiscamingue : trois sous-régions, une région », dans Odette Vincent, dir., *Histoire de l'Abitibi-Témiscamingue*, Québec, IQRC, 1995, p. 32-33.

<sup>6</sup> Benoît-Beaudry Gourd, « L'Abitibi-Témiscamingue minier », dans Odette Vincent, dir., *Histoire de l'Abitibi-Témiscamingue*, Québec, IQRC, 1995, p. 285-320.

<sup>7</sup> *Ibid.*, p. 373.

agglomération privée à proximité de ses infrastructures d'exploitation. Toutefois, en marge de ce village construit par l'entreprise, des individus s'installent en *squatters*, sans titre de propriété ni droit, dans un lieu que l'on nommera bientôt Roc-d'Or. Dans la mémoire populaire, on se souvient surtout de ce village, qui compte plus de 1100 personnes en 1942, pour sa mauvaise réputation et son surnom sans équivoque : *Putainville*<sup>8</sup>. Pendant sa courte existence, entre 1936 et 1948, le vice<sup>9</sup>, dit-on, y est omniprésent. Une monographie, rédigée à l'occasion du cinquantenaire de la ville de Malartic, nous apprend que « la boisson coule à flots et les esprits batailleurs trouveront de quoi se rassasier amplement » et que la demande pour la prostitution est tellement forte « que les jours de paie, des filles de joie font le voyage de Montréal pour venir prêter main-forte à leurs consœurs »<sup>10</sup>. Dans ses mémoires, Jacques Miquelon, qui est avocat à Roc-d'Or de 1937 à 1939 avant de devenir député et ministre unioniste, décrit le climat social qui règne dans le village : « Autant de *bootleggers* que d'abeilles autour d'un pot de miel, sans parler des maisons de prostitution et de jeu. Leurs clients, des mineurs surtout, la très grande majorité célibataire et venue des "vieux pays" »<sup>11</sup>. Au milieu des années 1940, après presque une décennie de croissance, ce village érigé illégalement sur le domaine public est anéanti. Tandis que les édifices d'une qualité suffisante sont déménagés à Malartic, les *shacks*, des constructions primitives faites

---

<sup>8</sup> BAnQ, centre d'archives de Québec, fonds ministère des Affaires municipales et des Régions (E7), enquête sur le village de *squatters* de Roc-d'Or en Abitibi 1942-1950, 1960-01-028/1, *Rapport de l'enquête sur Roc-d'Or*, p. 2 ; Comité du livre, *Malartic : 1937-1987*, Malartic, Imprimerie Lebonfond, 1987, p. 12 ; Jacques Miquelon, *Souvenirs d'Abitibi*, Val-d'Or, Société d'histoire et de généalogie de Val-d'Or, 2005, p. 29.

<sup>9</sup> Bien que nous sachions pertinemment que le terme « vice », qui désigne les activités illicites et illégales concernant les mœurs, comme le jeu, la prostitution ou les abus d'alcool, est subjectif et souvent connoté négativement, nous avons choisi de le conserver, faute de synonymes davantage éloquents.

<sup>10</sup> Comité du livre, *op. cit.*, p. 12.

<sup>11</sup> Miquelon, *op. cit.*, p. 20.

d'arbres non équarris, sont détruits « à coups de bélier mécanique »<sup>12</sup>. Dans la mémoire populaire, la responsabilité de la destruction de Roc-d'Or est généralement attribuée à Joseph-Albert Renaud, le curé fondateur de la paroisse de St-Martin-de-Tours de Malartic. Selon cette vision, au milieu des années 1940, cet ecclésiastique, dégoûté par l'omniprésence du vice, mais surtout par la présence d'un important commerce du sexe, s'est servi de son influence afin que le village de *Putainville* soit détruit.

Le but de ce mémoire est de comprendre pourquoi le village de Roc-d'Or, qui est construit sans droit sur les terres de la couronne et dans lequel le vice est soi-disant omniprésent, est relativement toléré pendant une décennie, avant que les résidences soient détruites ou déménagées au milieu des années 1940. Dans le premier chapitre, après avoir dressé un bilan historiographique de notre sujet et élaboré notre problématique, nous passons en revue les sources utilisées. Le second chapitre est consacré à la création et au développement de cette communauté installée illégalement sur le domaine public. Finalement, le troisième chapitre s'intéresse au démantèlement de cette agglomération hors la loi. Comme la mauvaise réputation de *Putainville* est souvent considérée comme étant à l'origine du réaménagement de cette collectivité, il nous semble nécessaire de comprendre si cette décision découle seulement d'une volonté d'éradiquer ce foyer de déviance, ou si d'autres facteurs entrent en jeu.

---

<sup>12</sup> *La Patrie*, 25 juin 1946, p. 3.

## Chapitre I :

### Bilan historiographique, problématique et sources

Le but de ce premier chapitre est d'exposer les différents éléments qui nous ont permis d'élaborer ce mémoire et d'en dresser les principales orientations. Nous allons d'abord passer en revue l'historiographie qui traite du développement de l'Abitibi et du Nord-Est ontarien, ainsi que celles qui s'intéressent au phénomène des villes créées et gérées par des compagnies et à la présence du vice dans les ruées minières précédentes. Nous verrons ensuite les différents axes qui guident notre recherche et les diverses questions auxquelles nous voulons répondre. Finalement, les principales sources employées seront décrites.

#### 1.1 Bilan historiographique

Dans son bilan de la recherche sur la colonisation de l'Abitibi-Témiscamingue publié en 1987, le sociologue Robert Laplante affirme sans ambages que « [l]a recherche sur l'Abitibi/Témiscamingue est le parent pauvre des études régionales au Québec. [...] Pour les sciences sociales, le grand Royaume du Nord est une *terra incognita* »<sup>1</sup>. Selon lui, cet « état lamentable du développement de la recherche » est tributaire de la jeunesse, de la pauvreté, de l'isolement géographique et intellectuel et de la faible densité de cette région, mais aussi « du peu de rayonnement des institutions » et de la présence d'une certaine mémoire misérabiliste de la colonisation<sup>2</sup>. Plusieurs années plus tard, au début des années 2000, l'historien Guy Gaudreau, dans son livre intitulé *L'histoire des mineurs du*

---

<sup>1</sup> Robert Laplante, « La colonisation de l'Abitibi/Témiscamingue : un bilan de la recherche », *Recherches sociographiques*, vol. 28, n° 2-3, 1987, p. 415.

<sup>2</sup> *Ibid.*

*Nord ontarien et québécois*, constate aussi une pénurie d'études « traitant de l'histoire des mines du Nord » et l'attribue à l'éloignement et à la rareté des institutions postsecondaires dans la région minière<sup>3</sup>. Au même titre que pour plusieurs aspects du passé de cette région minière, l'histoire du village illégal de Roc-d'Or, mais aussi la présence du vice dans les agglomérations minières du Nord-Ouest québécois, n'ont jamais été étudiées sérieusement. Toutefois, même si plusieurs dimensions de la vie des premiers Abitibiens sont encore largement méconnues, un travail considérable a déjà été accompli.

### **1.1.1 L'histoire de l'Abitibi minière**

Raoul Blanchard, un illustre géographe français épris du Québec, est le premier à s'intéresser sérieusement au développement des villes minières abitibiennes<sup>4</sup>. Dans sa description de la géographie humaine de l'Abitibi minière publiée au milieu des années 1950, il constate qu'« il [y] est venu, spontanément, une foule d'aventuriers, accourant avec l'espoir de faire fortune »<sup>5</sup>. L'établissement de ces nouveaux venus en pays neuf est problématique. Blanchard souligne qu'il existe deux types d'agglomérations. Les villes fermées qui sont créées et gérées par les compagnies minières et les villages ouverts qui sont laissés à l'initiative individuelle et dans lesquels le monde interlope foisonne. Selon Blanchard, la présence de la violence, de la prostitution et du jeu dans ces villages de *squatters* est « inévitable dans le désordre du démarrage »<sup>6</sup>. Il attribue la rapide pacification

---

<sup>3</sup> Guy Gaudreau *et al*, *L'histoire des mineurs du Nord ontarien et québécois, 1886-1945*, Sillery, Septentrion, 2003, p. 43.

<sup>4</sup> Raoul Blanchard, *L'ouest du Canada français. La province de Québec, T. 2 : Les pays de l'Ottawa. L'Abitibi-Témiscamingue*, Montréal, Beauchemin, 1954, 334 pages.

<sup>5</sup> *Ibid.*, p. 287.

<sup>6</sup> *Ibid.*



de l'Abitibi minière à l'action de « la police et à l'énergie des autorités »<sup>7</sup>. Au milieu des années 1960, un autre géographe français, Pierre Biays, traite du développement minier du nord-est de l'Ontario et de l'Abitibi dans son livre *Les marges de l'ækoumène dans l'est du Canada*<sup>8</sup>. Surtout voué à tracer le parcours des grandes découvertes minières, l'auteur s'intéresse aussi à la genèse des agglomérations, mais surtout du côté occidental de la faille de Cadillac, en Ontario. Sa description de l'Abitibi reste par contre plutôt superficielle. En fait, il traite surtout des difficultés éprouvées par les mines d'or après la Seconde Guerre mondiale. Quelques années plus tard, au début des années 1970, un autre géographe, Marcien Villemure, dans son mémoire de maîtrise intitulé *Les villes de la faille de Cadillac*<sup>9</sup>, étudie l'établissement et le développement des nouvelles agglomérations minières abitibiennes. Après avoir expliqué la géologie de la faille, l'auteur s'intéresse à l'urbanisation, la démographie et l'économie de la région. Loin de seulement étudier les villes plus importantes comme Rouyn/Noranda et Val-d'Or/Bourlamaque, il touche aussi aux agglomérations moins peuplées comme Arntfield, Évain, McWatters, Cadillac, Sullivan, Dubuisson et Perron.

Il faut attendre la fin des années 1970 avant que la discipline historique s'intéresse sérieusement à la genèse des communautés minières abitibiennes. Benoit-Beaudry Gourd, dans son mémoire de maîtrise intitulé *Mines et syndicat en Abitibi-Témiscamingue 1910-*

---

<sup>7</sup> *Ibid.*

<sup>8</sup> Pierre Biays, *Les Marges de l'ækoumène dans l'Est du Canada. Partie orientale du Bouclier canadien et île de Terre-Neuve*, Québec, Presses de l'Université Laval, 1964, 760 pages.

<sup>9</sup> Marcien Villemure, *Les villes de la faille de Cadillac*, Rouyn, Conseil économique régional du Nord-Ouest québécois, 1971, 160 pages.

1950<sup>10</sup>, est le premier à faire la synthèse du développement minier et de l'établissement des nouvelles agglomérations urbaines en Abitibi. Dans les années suivantes, ses nombreux travaux sur la région abordent le peuplement et le développement des villes minières abitibiennes<sup>11</sup>. Dans sa description de la genèse des deux grands centres miniers, on perçoit bien la dynamique de dédoublement urbain soulevé par Blanchard : une ville créée et gérée par une entreprise qui coexiste avec un campement de *squatters*. Sauf que Gourd va plus loin. Il explique que les agglomérations créées par les compagnies, comme Noranda et Bourlamaque, afin d'« éviter la croissance désordonnée que connaissent plusieurs villes minières du Nord ontarien », sont dotées d'un statut spécial qui leur permet d'échapper à plusieurs dispositions légales. Ces agglomérations sont longtemps exemptées de taxes et les minières « dominant et règlent tous les aspects de la vie collective »<sup>12</sup>. Toutefois, comme l'édification d'une nouvelle ville constitue un fardeau financier important, plusieurs compagnies minières ne veulent, ou ne peuvent pas, s'occuper du développement urbain parallèlement à la construction de leurs infrastructures d'exploitation. Dans ces cas-là, les gens sont forcés de s'établir sur les terres de la Couronne. Cette *squattérisation* du domaine public donne naissance à des campements miniers sans véritable autorité, comparables à Roc-d'Or. Malgré l'absence de plan d'aménagement, certaines agglomérations de *squatters*

---

<sup>10</sup> Benoît-Beaudry Gourd, *Mines et syndicats en Abitibi-Témiscamingue, 1910-1950*, Rouyn-Noranda, Collège de l'Abitibi-Témiscamingue, 1981, 141 pages.

<sup>11</sup> Benoît-Beaudry Gourd, *Le Klondike de Rouyn et les Dumulon. L'histoire du développement minier de la région de Rouyn-Noranda et d'une famille de pionnier*, Rouyn-Noranda, Collège de l'Abitibi-Témiscamingue, 1982, 114 pages ; *La mine Lamaque et le village minier de Bourlamaque. Une histoire de mine*, Rouyn-Noranda, Collège de l'Abitibi-Témiscamingue, 1983, 117 pages. Il publie aussi sur l'historiographie de la région, voir Benoît-Beaudry Gourd, *Bibliographie de l'Abitibi-Témiscamingue*, Rouyn, Université du Québec, 1975, 214 pages ; « Aperçu critique des principaux ouvrages pouvant servir à l'histoire du développement minier de l'Abitibi-Témiscamingue (1910-1950) », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 30, n° 1, 1976, p. 99-107.

<sup>12</sup> Gourd, *Mines et syndicats...*, p. 56.

deviennent rapidement « plus peuplées, plus commerciales et plus ouvertes » que les villes créées par les compagnies<sup>13</sup>. Certaines de ces villes connaissent même un développement fulgurant. Effectivement, Gourd nous apprend que Val-d'Or et Rouyn sont à l'origine des campements miniers hétéroclites, dans lesquels « différents groupes d'intérêts [se] disputent le contrôle de la vie politique et économique »<sup>14</sup>, avant de devenir les deux principaux pôles économiques de la région<sup>15</sup>. Selon l'historien abitibien, la pacification de la région dans les années 1940 concorde « avec la naissance des villes et l'aménagement des communications »<sup>16</sup>. Il évoque aussi l'influence bénéfique de « l'arrivée des familles, l'aménagement des équipements collectifs, l'affermissement de l'autorité et la démolition des villages de *squatters* »<sup>17</sup>.

L'historien Benoit-Beaudry Gourd ainsi que plusieurs chercheurs originaires de la région ont contribué aux *Cahiers du Département d'histoire et de géographie du Collège de l'Abitibi-Témiscamingue*<sup>18</sup>. Ces publications, éditées depuis 1974, sont surtout composées de travaux universitaires, majoritairement des mémoires et des thèses, mais aussi de

---

<sup>13</sup> Gourd, *Le Klondike de Rouyn et les Dumulon*, p. 17-18.

<sup>14</sup> Gourd, *Mines et syndicats...*, p. 58.

<sup>15</sup> *Ibid.*

<sup>16</sup> *Ibid.*, p. 49.

<sup>17</sup> Gourd, *Le Klondike de Rouyn et les Dumulon*, p. 80.

<sup>18</sup> Benoit-Beaudry Gourd et Maurice Asselin, dir., *Abitibi-Témiscamingue: Quatre études sur le Nord-Ouest québécois*, Collège du Nord-Ouest, Rouyn-Noranda, 1974, 136 pages (Coll. Cahiers du département d'histoire et de géographie (1)) ; *L'Abittibbi et le Témiskaming hier et aujourd'hui*, Rouyn-Noranda, Collège du Nord-Ouest, 1975, 352 pages (Coll. Cahiers du département d'histoire et de géographie (2)) ; *De l'Abittibbi-Témiskaming*, Rouyn-Noranda, Collège du Nord-Ouest, 1976, 198 pages (Coll. Cahiers du département d'histoire et de géographie (3)) ; *De l'Abittibbi-Témiskaming 4*, Rouyn-Noranda, Collège du Nord-Ouest, 1977, 140 pages (Coll. Cahiers du département d'histoire et de géographie (4)) ; *De l'Abittibbi-Témiskaming 5*, Rouyn-Noranda, Collège du Nord-Ouest, 1979, 263 pages (Coll. Cahiers du département d'histoire et de géographie (5)) ; Maurice Asselin, *La colonisation de l'Abitibi, un projet géopolitique*, Rouyn, Collège de l'Abitibi Témiscamingue, 1982, 171 pages (Coll. Cahiers du département d'histoire et de géographie) ; Jean-Michel Catta, *La grève des bûcherons de Rouyn, 1933*, Rouyn, Collège de l'Abitibi-Témiscamingue, 1985, 75 pages (Coll. Cahiers du département d'histoire et de géographie).

rapports de recherches parrainées par le ministère des Affaires culturelles, touchant l'histoire de l'Abitibi-Témiscamingue, de la Nouvelle-France à l'époque contemporaine. Bien que les articles qui touchent aux agglomérations minières soient surtout rédigés par Gourd, l'œuvre de Nicole Berthiaume<sup>19</sup>, qui fait la synthèse du développement de Rouyn et de Noranda, est aussi d'un intérêt certain. La présence du vice lors des débuts de cette ville est évoquée à de multiples reprises dans cet ouvrage, mais ne fait pas l'objet d'une analyse approfondie<sup>20</sup>.

À la fin des années 1980, l'historien Marc Vallière, dans son livre *Des mines et des hommes*, trace le parcours complet du développement minier et sidérurgique québécois<sup>21</sup>. L'Abitibi, qui à partir des années 1930 devient la principale région minière de la province, détient une grande place dans son ouvrage. Même si l'auteur met surtout l'accent sur le développement minier, son intérêt particulier envers « la nature, l'ampleur, les modalités et les effets de l'intervention de l'État dans l'industrie minérale québécoise »<sup>22</sup> permet de mieux comprendre le rôle du gouvernement provincial dans le développement des nouvelles agglomérations abitibiennes. Ainsi, Vallière nous apprend qu'au milieu des années 1930, à l'époque de la création de Roc-d'Or, le gouvernement provincial commence à s'impliquer davantage dans le développement des nouvelles villes minières<sup>23</sup>.

---

<sup>19</sup> Nicole Berthiaume, *Rouyn-Noranda : Le développement d'une agglomération minière au cœur de l'Abitibi-Témiscamingue*. Rouyn, Collège du Nord-Ouest, 1981, 169 pages (Coll. Cahiers du département d'histoire et de géographie).

<sup>20</sup> *Ibid.*, p. 26-27.

<sup>21</sup> Vallière, Marc. *Des mines et des hommes : histoire de l'industrie minérale québécoise des origines au début des années 1980*, Québec, Le ministère de l'Énergie et des Ressources, 1989, 319 pages.

<sup>22</sup> *Ibid.*, p. 2.

<sup>23</sup> *Ibid.*, p. 214.

Bien que deux ouvrages généraux sur l'histoire témiscabitiennne sont publiés en 1979<sup>24</sup>, c'est seulement en 1995, avec la parution de *l'Histoire de l'Abitibi-Témiscamingue* dirigée par Odette Vincent, qu'une véritable synthèse du passé des Premières nations, de l'histoire de la colonisation agricole et minière, mais aussi de la géologie et de la géographie apparaît<sup>25</sup>. Cet ouvrage, publié par l'Institut québécois de recherche sur la culture (IQRC), est le seul à aborder directement l'histoire de Roc-d'Or. Dans le chapitre consacré au développement minier de la région, écrit par Gourd, on y apprend qu'au milieu des années 1930 « le modèle de double structure municipale » qui régit la création de Val-d'Or et de Rouyn-Noranda, dans lequel une ville de compagnie et un village de *squatters* cohabitent, est réformé par un amendement à la Loi des mines. À partir de ce moment, l'État québécois intervient directement dans l'édification des nouvelles agglomérations et « régleme la participation des compagnies minières à l'aménagement et l'administration des villes »<sup>26</sup>. En conséquence, le gouvernement provincial crée Malartic en 1939 et opte pour le démantèlement de Roc-d'Or quatre ans plus tard<sup>27</sup>. Dans cet ouvrage, la ruée minière abitibienne est désignée comme un « véritable Klondike québécois [...] qui attire *gamblers, bootleggers, prostituées* et aventuriers de toute espèce »<sup>28</sup>. L'existence de plusieurs petits campements miniers, comme Hollywood, Petit-Canada, Paris-la-Nuit, et Roc-d'Or, qui sont reconnus pour leur « effervescence sociale », sont révélés<sup>29</sup>. On y

---

<sup>24</sup> Normand Paquin, *Histoire de l'Abitibi-Témiscamingue*. Rouyn-Noranda, Collège du Nord-Ouest, 1981, 172 pages ; Gilles Boileau et Monique Dumont, *L'Abitibi-Témiscamingue*, Québec, Éditeur officiel du Québec, 1979, 237 pages.

<sup>25</sup> Odette Vincent, dir., *Histoire de l'Abitibi-Témiscamingue*, Québec, IQRC, 1995, 763 pages.

<sup>26</sup> Gourd, « L'Abitibi-Témiscamingue minier », p. 316.

<sup>27</sup> *Ibid.*

<sup>28</sup> Odette Vincent, « Au carrefour des influences : la vie socio-culturelle », dans Odette Vincent, dir., *Histoire de l'Abitibi-Témiscamingue*, Québec, IQRC, 1995, p. 373.

<sup>29</sup> *Ibid.*

apprend aussi que « Si les camps miniers mal policés sont au début des endroits “peu recommandables”, au dire des élites, la mise en place d’un contrôle judiciaire de moins en moins discret dans les années trente atténuera cette situation »<sup>30</sup>.

L’étude des différentes vagues d’immigration et de l’aspect cosmopolite de l’Abitibi naissante a, sans contredit, particulièrement attiré l’attention. Dès 1973, Fernand Larouche, dans le cadre de sa maîtrise en sociologie dirigée par Fernand Dumont, s’intéresse à la cohabitation entre les Canadiens français et les immigrants internationaux dans les villages miniers abitibiens. L’influence de l’idéologie de survivance des Canadiens français sur cette relation est l’une des dimensions les plus intéressantes de cette étude<sup>31</sup>. Plusieurs années plus tard, Odette Vincent, dans un article publié en 1995, analyse la cohabitation, mais aussi la vie des différentes communautés ethniques, dans ce monde de frontière entre 1922 et 1955<sup>32</sup>. Finalement, dans son mémoire de maîtrise en anthropologie, Sylvain Beaupré étudie, à l’aide d’enquêtes orales, les relations de travail entre les différentes communautés ethnoculturelles à la mine Noranda de 1926-1951, en mettant l’accent sur les Polonais<sup>33</sup>. Ces études vont nous permettre de mieux comprendre l’aspect cosmopolite dans l’ensemble de la nouvelle région minière.

---

<sup>30</sup> *Ibid.*

<sup>31</sup> Fernand Larouche, « L’immigrant dans une ville minière du Québec : Une étude de l’interaction », mémoire de M.A., Université Laval, Département de sociologie, 1974, 88 pages.

<sup>32</sup> Odette Vincent, « Des mondes parallèles? Groupes ethniques, activités politiques et réseaux communautaires dans l’espace abitibien (1920-1955) », *Bulletin du RCHTQ*, n°63, automne 1995, vol.21, n°3, p. 31-44.

<sup>33</sup> Sylvain Beaupré, « Analyse anthropologique des rapports de production entre les immigrants polonais et les autres groupes ethniques à la mine Noranda entre 1926-1951 », mémoire de M.A., Université de Montréal, Département d’anthropologie, 1998, 76 pages.

À l'aide d'entrevues réalisées avec 15 pionnières, Louise Bryce, dans son mémoire de maîtrise, s'intéresse à la vie quotidienne des femmes lors des débuts de Val-d'Or<sup>34</sup>. Selon elle, le contexte de la frontière ne change pas de façon significative les rapports sociaux entre les sexes. Toutefois, elle constate la présence d'un certain espace de liberté qui donne « une plus grande latitude aux femmes » et note que « certaines pratiques, telles la prostitution et les naissances “illégitimes” », sont davantage tolérées<sup>35</sup>. Bryce évoque aussi la présence d'un réseau de commerce charnel à Val-d'Or, mais n'aborde pas particulièrement cette question<sup>36</sup>. La proximité entre Roc-d'Or et cette ville, autant au plan géographique et historique qu'en ce qui concerne la nature de l'agglomération, rend ce mémoire particulièrement utile pour comprendre la vie quotidienne des *squatters* de *Putainville*.

David Simard, dans son mémoire de maîtrise en histoire terminé en 2008, étudie les travailleurs de la mine *Lamaque*, située à Bourlamaque, entre 1948 à 1985 à partir du fonds d'archives de l'entreprise, plus particulièrement les fichiers des travailleurs salariés<sup>37</sup>. L'auteur met l'accent sur la composition ethnique, la mobilité et les antécédents professionnels de la main-d'œuvre de cette mine. Malheureusement, les cadres, les employés de bureau et les membres de la direction ne sont pas pris en compte<sup>38</sup>. Bien que ce mémoire se concentre sur la seconde moitié du 20e siècle, entre 1948 et 1985, l'entrée en

---

<sup>34</sup> Louis Bryce, « Les femmes et la quotidienneté à la frontière minière en Abitibi : Val d'Or, 1933-1950 », *Bulletin du RCHTQ*, vol. 26, n°1, printemps 2000, p. 19-39.

<sup>35</sup> *Ibid.*, p. 37.

<sup>36</sup> *Ibid.*

<sup>37</sup> David Simard, « Les travailleurs miniers de l'Abitibi-Témiscamingue : la main-d'œuvre de la mine Lamaque, 1948-1985 », mémoire de M.A, Université de Montréal, Département d'histoire, 2008, 120 pages.

<sup>38</sup> *Ibid.*, p. 34.

production de la *Lamaque* en 1935 concorde avec celle de la *Canadian Malartic*. Il est donc possible de faire de multiples liens entre les deux mines et ainsi mieux comprendre les débuts de l'industrie minière dans le canton de Fournière.

Plusieurs auteurs qui ne détiennent pas de formation universitaire en histoire ont aussi publié des ouvrages touchant au passé de la nouvelle région minière. Pour Malartic, le roman historique de Gilles Massicotte, publié au début des années 2000, fait le récit de la tragédie dans laquelle 12 mineurs de la mine *East Malartic* ont perdu la vie le 24 avril 1947<sup>39</sup>. Bien qu'il révèle plusieurs informations sur le quotidien dans les villages miniers à l'époque, il n'aborde pas la présence du village illégal de Roc-d'Or. Lorsqu'on s'intéresse à l'histoire de la Vallée-de-l'Or, les ouvrages de Denys Chabot et de la société d'histoire de Val-d'Or sont incontournables<sup>40</sup>. Pour Rouyn-Noranda, les ouvrages d'Annette Lacasse-Gauthier qui contiennent des entrevues faites avec plusieurs pionniers, notamment Albert Pelletier, le premier curé de Rouyn, nous permettent d'en savoir davantage sur la genèse de cette agglomération<sup>41</sup>. Selon ces deux auteurs, les premières villes minières abitibiennes ont effectivement des débuts mouvementés : la présence des débits d'alcool illégaux, des maisons closes et d'un climat propice à la violence est souvent abordée<sup>42</sup>. Bien que ces

---

<sup>39</sup> Gilles Massicotte, *Malartic, 1947*, Val-d'Or, Société d'histoire et de généalogie de Val-d'Or, 2002, 251 pages.

<sup>40</sup> Denys Chabot *et al*, *Val-d'Or*, Val-d'Or, Société d'histoire et de généalogie de Val-d'Or, 2009, 386 pages ; Denys Chabot, *Perron et Pascalis*, Val-d'Or, Société d'histoire de Val-d'Or, 1996, 110 pages ; *Le village minier de Bourlamaque*, Val-d'Or, Éditeur officiel du Québec, 2009, 43 pages.

<sup>41</sup> Annette Lacasse-Gauthier, *J'ai vu naître et grandir ces jumelles*, Ottawa, Imprimerie Lebonfond, 1969, 194 pages ; *Les jumelles à l'âge d'or, pionniers de Rouyn-Noranda*, Rouyn-Noranda, Société d'histoire des Québécois, 1985, 177 pages.

<sup>42</sup> Chabot, *Val-d'Or*, p. 110-114 ; Lacasse-Gauthier, *J'ai vu naître et grandir ces jumelles*, p. 81-85, 95-100.



ouvrages soient très intéressants et donnent une multitude de renseignements, l'anecdote prend souvent le dessus sur l'analyse et la méthodologie utilisée est sommaire.

### 1.1.2 Le côté occidental de la faille de Cadillac

Comme le développement de l'industrie minière en Abitibi, qui débute au milieu des années 1920, est la suite logique de celui du Nord-Est ontarien, qui survient vingt ans plus tôt, et que les deux régions partagent autant la main-d'œuvre que les capitaux, leur histoire est grandement reliée<sup>43</sup>. À l'Université Laurentienne de Sudbury, un groupe de chercheurs, surtout des historiens et des géographes, a publié une documentation francophone très intéressante sur la genèse de la région minière, notamment *L'histoire des mineurs du Nord ontarien et québécois*<sup>44</sup>. Cet ouvrage collectif, dirigé par Guy Gaudreau, fait la synthèse de l'histoire des travailleurs miniers de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle jusqu'à la Deuxième Guerre mondiale. Les principales sources utilisées par ces chercheurs sont les dossiers du personnel consignés par les entreprises minières. Selon eux, ces données patronales mettent davantage l'accent sur le « quotidien de chaque mineur et non pas de brefs moments de contestation collective que la perspective syndicale avait mis en évidence »<sup>45</sup>. Dans un autre ouvrage collectif, aussi dirigé par Guy Gaudreau et intitulé *Les hauts et les bas de la vie des mineurs de Kirkland Lake*<sup>46</sup>, les conditions de vie des mineurs sont analysées à partir du cas

---

<sup>43</sup> Guy Gaudreau affirme même que c'est « un même espace géographique, un seul marché du travail qui englobe le Nord-Est ontarien et le Nord-Ouest québécois », voir, Guy Gaudreau, « Mises en contexte historique et théorique », dans Guy Gaudreau, dir., *L'histoire des mineurs du Nord ontarien et québécois, 1886-1945*, Sillery, Septentrion, 2003, p. 13.

<sup>44</sup> Guy Gaudreau, dir., *L'histoire des mineurs du Nord ontarien et québécois, 1886-1945*, Sillery, Septentrion, 2003, 296 pages.

<sup>45</sup> *Ibid.*, p. 9.

<sup>46</sup> Guy Gaudreau, dir., *Les hauts et les bas de la vie des mineurs de Kirkland Lake*, Sudbury, Dépôt institutionnel de l'Université Laurentienne, 2007, 184 pages.

de la ville de Kirkland Lake et de la mine *Lake Shore*. Bien que ces études soient surtout axées sur le travail minier et qu'ils s'intéressent peu à l'établissement des nouvelles agglomérations, l'attention qu'ils portent à la mobilité et à l'ethnicité de la main-d'œuvre rend cet ouvrage important pour bien comprendre la vie dans les villes minières dans le Nord-Est ontarien et en Abitibi.

Du côté anglophone, l'historien Douglas Baldwin consacre plusieurs travaux à la ville de Cobalt, le premier campement de *squatters* ontarien<sup>47</sup>. Apparue après la découverte d'un important gisement argentifère au début du 20e siècle, cette agglomération est véritablement « the prototype for other northern mining centres », selon Baldwin<sup>48</sup>. À l'époque de sa fondation, le gouvernement ontarien n'est absolument pas préparé à la migration de masse de travailleurs et aucune entreprise ne veut investir dans la construction d'infrastructures municipales. De plus, les conflits entre la communauté et les compagnies minières sont fréquents. Les entreprises font pression auprès du gouvernement afin d'être exemptées de taxes, ce qui laisse la municipalité sans ressources pour construire les infrastructures sanitaires. L'auteur en conclut que le cas de Cobalt permet au gouvernement ontarien de constater la forte dépendance des nouvelles agglomérations envers les mines, ce qui débouche sur une révision de la législation minière, ainsi qu'une plus grande intervention étatique.

---

<sup>47</sup> Douglas Baldwin, « A Study in Social Control: The Life of the Silver Miner in Northern Ontario », *Labour / Le Travail*, Volume 2, 1977, p. 79-106. ; « The development of an Unplanned Community: Cobalt, 1903-1914 », *Plan Canada*, vol. 18, mars 1978, n°1, p. 17-29.

<sup>48</sup> Baldwin, « The development of an Unplanned Community », p. 18.

Tout en mettant l'accent sur la relation entre les ouvriers et les compagnies minières, Baldwin utilise aussi la ville de Cobalt afin d'illustrer les conditions de vie et de travail des mineurs du Nord-Est ontarien. Malgré le refus des compagnies minières de participer au développement urbain, certaines érigent des *bunk-houses* afin d'exercer un meilleur contrôle sur leur main d'œuvre. La consommation d'alcool y est prohibée et les vellétés syndicalistes y sont réprimées. Une loi provinciale interdit même la vente d'alcool à moins de 5 milles d'une mine. Plusieurs clubs sociaux sont créés et des compétitions sportives sont organisées afin d'offrir une alternative aux bordels et aux *blind pigs*<sup>49</sup> pour les mineurs. De plus, les compagnies minières s'associent afin de créer *The Mines Free Employment Bureau* afin de mieux encadrer l'embauche de la main d'œuvre et ainsi éloigner les indésirables. En somme, l'étude de Baldwin démontre que le contrôle exercé par les compagnies minières à Cobalt ne découle pas d'une volonté d'améliorer les conditions de vie de leurs employés, mais bien de satisfaire leurs propres intérêts.

Au milieu des années 1990, l'historienne Nancy M. Forestell s'intéresse, dans deux chapitres d'ouvrage collectifs, à la vie quotidienne des femmes dans les villes minières ontariennes en prenant exemple sur Timmins. D'abord, elle étudie les répercussions émotionnelles, physiques et financières des accidents de travail, qui sont fréquents dans les mines de l'époque, sur les femmes et plus particulièrement sur celles qui ont perdu leur

---

<sup>49</sup> Ce terme, qui tire son origine de l'époque de la prohibition de l'alcool aux États-Unis, est souvent utilisé dans l'historiographie abitibienne, surtout par Jacques Miquelon et Denys Chabot, pour faire référence aux débits d'alcools clandestins. Pour en savoir davantage sur ces institutions clandestines, voir Craig Heron, *Booze : A Distilled History*, Toronto, Between the Lines, 2003, p. 252-254.

mari<sup>50</sup>. Ensuite, quelques années plus tard, Forestell analyse, dans la perspective du genre, la construction des rôles sociaux, autant des femmes au foyer que des hommes pourvoyeurs, dans le contexte particulier d'une agglomération minière<sup>51</sup>. Comme ces études se déroulent relativement à la même époque que Roc-d'Or et dans une agglomération semblable, plusieurs de ses constatations peuvent s'appliquer au village de *squatters*.

Bien qu'aucune étude ne s'intéresse spécifiquement aux commerces du vice dans le Nord-Est ontarien, plusieurs l'évoquent. Dans un ouvrage intitulé *The Kirkland Lake Story: A Pictorial History*<sup>52</sup> il est possible de lire « Whorehouses were a natural adjunct to a young, predominantly male population and in spite of their number, houses of ill repute managed to be discreet. ». On y apprend qu'à Kirkland Lake, un quartier particulier abrite les lieux de prostitution, autant les endroits bien vus que les bordels les plus sordides<sup>53</sup>. Cela confirme la présence de commerces interlopes dans les villes minières du nord-est de l'Ontario.

### 1.1.3 Le développement des villes frontière

Au début des années 1970, l'histoire urbaine se développe, un peu au Québec, mais surtout dans le reste du Canada. Bien que les travaux s'intéressent surtout aux métropoles,

---

<sup>50</sup> Nancy M. Forestell, « 'You Never Give Up Worrying': The Consequences of a Hazardous Mine Environment for Working Class Families in Timmins, 1915-1950 », dans Margaret Kechnie et Marge Reitsma-Street, dir., *Changing Lives: Women in Northern Ontario*, Toronto, Dundurn, 1996, p. 199-212.

<sup>51</sup> Nancy M. Forestell, « The Miner's Wife: Working-Class Femininity in a Masculine Context, 1920-1950 », Kathryn McPherson, Cecilia Morgan et Nancy Forestell, dir., *Gendered Pasts: Historical Essays in Femininity and Masculinity in Canada*, Don Mills, Ontario, 1999, p. 139-157.

<sup>52</sup> André Wetjen et L. H. T. Irvine, *The Kirkland Lake Story: A Pictorial History*, Cobalt, Highway Book Shop, 1988, 106 pages.

<sup>53</sup> *Ibid.*, p. 70.

on perçoit une attention grandissante pour les nouvelles villes créées par les entreprises afin d'exploiter les richesses naturelles<sup>54</sup>. Au Québec, Robert Fortier, appuyé par une équipe pluridisciplinaire, s'intéresse au développement des villes de compagnies planifiées en mettant l'accent sur trois agglomérations : Shawinigans Falls, Arvida et Témiscaming<sup>55</sup>. L'analyse du développement de ces villes permet d'évaluer l'influence des principaux courants d'urbanisme européen et américain sur la création des villes industrielles au Québec. Au début du XX<sup>e</sup> siècle, on croit que la création de villes va « résoudre tous les conflits sociaux et atténuer les disparités de classes »<sup>56</sup>. Toutefois, la présence d'une séparation entre les quartiers destinés aux employés et aux patrons ne peut qu'envenimer les relations. Après la Seconde Guerre mondiale, le gouvernement prend de plus en plus de place dans l'administration des nouvelles agglomérations et « l'emprise des compagnies [...] se desserre progressivement »<sup>57</sup>. Dans sa monographie sur Arvida, José Iguartua s'intéresse à la création et au développement de cette ville mono-industrielle construite de toutes pièces par la compagnie Alcoa au Saguenay<sup>58</sup>. On y apprend que la gestion paternaliste de l'employeur pousse environ le tiers des travailleurs à aller vivre dans les autres villes des environs. Cela limite grandement la croissance de cette agglomération et profite aux villes voisines : Chicoutimi et Jonquière. La similitude avec l'Abitibi est frappante. Bourlamaque et Noranda, deux villes de compagnies, sont en effet rapidement dépassées par leurs voisines, Val-d'Or et Rouyn.

---

<sup>54</sup> Paul-André Linteau et Alan F. J. Artibise, *L'évolution de l'urbanisation au Canada : une analyse des perspectives et des interprétations*, Winnipeg, Institute of Urban Studies, University of Winnipeg, 1984, p. 28.

<sup>55</sup> Robert Fortier, dir., *Villes industrielles planifiées*, Montréal, CCA/Boréal, 1996, 239 pages.

<sup>56</sup> *Ibid.*, p. 45.

<sup>57</sup> *Ibid.*, p. 46.

<sup>58</sup> José Iguartua, *Arvida au Saguenay*. Montréal, McGill-Queen's University Press, 1996, 273 pages.

Du côté anglophone, le géographe Larry McCann s'intéresse à l'influence des principes d'urbanisme sur la planification des villes mono-industrielles canadiennes dans la première moitié du XX<sup>e</sup> siècle<sup>59</sup>. Bien qu'une relative uniformité existe entre ces agglomérations, l'application des théories d'urbanisme, importées des États-Unis et de l'Angleterre à partir du début des années 1920, amène de multiples différences. Tandis qu'avant la Première Guerre mondiale, les compagnies créent elles-mêmes les villes selon leurs besoins, sans trop se préoccuper de la qualité de vie des résidents, le développement de l'urbanisme et l'intervention des gouvernements, après la Seconde Guerre mondiale, font prendre conscience aux entreprises de l'importance de construire des villes accueillantes pour leur main d'œuvre. De leur côté, Gilbert A. Stelter et Alan F.J. Artibise mettent l'accent sur les faiblesses de ces villes mono-industrielles<sup>60</sup>. Souvent isolées et fréquentées par une population majoritairement masculine, ces nouvelles agglomérations sont contrôlées de l'extérieur : par les gouvernements, les marchés internationaux et les compagnies. Comme ces agglomérations sont érigées afin d'exploiter une seule ressource, elles en sont complètement dépendantes. Lorsque les réserves s'amenuisent ou que les prix s'effondrent, le choc est terrible pour ces communautés. Le chômage devient omniprésent et la ville est menacée de fermeture.

---

<sup>59</sup> Larry D. McCann, « The Changing Internal Structure of Canadian Resource Towns », *Plan Canada*, n°18, mars 1978, p. 46-59.

<sup>60</sup> Gilbert A. Stelter et Alan J. Artibise, « Canadian Resource Towns in Historical Perspective », *Plan Canada*, vol.18, n° 1, mars 1978, p. 7-16.

Cette vision, qui met l'accent sur la fragilité et la dépendance des communautés mono-industrielles, est contestée par l'historien Carl M. Wallace<sup>61</sup>. En comparant les agglomérations urbaines du Nord-Est ontarien avec celles du reste du Canada, il contredit la plupart des stéréotypes véhiculés et affirme que les villes ne sont pas complètement dépendantes et contrôlées par l'extérieur. À son avis, dans la plupart des communautés, une élite politique et économique émerge rapidement. De plus, sa comparaison de la composition ethnique, de la religion, de l'éducation et des mentalités démontre de grandes similitudes entre les villes du Nord-Est ontarien et celles du reste du Canada.

#### **1.1.4 Le vice et les mines**

Bien qu'il soit indéniable que l'alcool, la violence, le jeu et la prostitution sont omniprésents lors de la genèse de la nouvelle région minière, la présence du vice dans ces lieux n'a jamais été soumise à une étude systématique en ce qui concerne le Québec. Par contre, l'existence de ce phénomène dans les autres ruées vers l'or a été analysée à de multiples reprises, notamment aux États-Unis, où la conquête de l'Ouest tient une grande place dans l'imaginaire collectif. Beaucoup d'écrits « populaires » qui montrent une vision stéréotypée de la vie dans les camps de mineurs ont été publiés<sup>62</sup>. Toutefois, depuis la fin des années 1980, plusieurs chercheurs ont étudié sérieusement le phénomène. Quoique le

---

<sup>61</sup> Carl M. Wallace, « Communities in the Northern Ontario Frontier » dans Matt Bray et Ashley Thompson, dir., *At the End of the Shift : Mines and Single-Industries Towns in Northern Ontario*, Scarborough, Dundurn, 1992, p. 5-18.

<sup>62</sup> Les exemples pullulent, mais voici quelques ouvrages particulièrement intéressants : Harry S. Drago, *Notorious Ladies of the Frontier*, New York, Ballantine Books, 1972, 174 pages ; Richard F. Selcer, *Hell's Half Acre: The Life and Legend of a Red Light District*, Fort Worth, Texas Christian University Press, 1991, 364 pages ; Cy Martin, *Whiskey and Wild Women*, New York, Hart Publishing Compagny, 1974, 304 pages ; Jay Moynahan, *Forty Fallen Women: Naughty French Mademoiselles 1890 to 1920*, Spokane, Chickadee Publishing, 2008, 63 pages.

jeu, la violence et l'alcool soient aussi présents dans ces régions minières, c'est la prostitution qui captive davantage l'attention.

La sociologue Marion Goldman<sup>63</sup> et l'historienne Anne M. Butler<sup>64</sup> sont les premières à s'intéresser sérieusement aux liens entre l'industrie minière, la frontière et la prostitution aux États-Unis. Leurs études, destinées à combattre le portrait stéréotypé des prostituées présentes dans la culture américaine, démontrent que ce métier est particulièrement difficile : la pauvreté, la violence, la maladie, l'alcoolisme et la drogue sont omniprésents. Loin du cliché de la belle femme au cœur d'or vivant dans le luxe, une véritable hiérarchie existe entre les prostituées. La majorité a moins de 30 ans, vit misérablement et est ostracisée par le reste de la communauté. Selon Butler, la présence de la prostitution découle d'une stratégie de résistance : étant exclues de la plupart des emplois, ces femmes n'ont tout simplement pas le choix de vendre leur corps afin d'éviter la misère.

Dans sa reconstitution de la vie quotidienne dans les champs aurifères du sud de la Californie, l'historienne Susan Lee Johnson met l'accent sur les multiples conflits de race, de genre et de classe qui traversent ces communautés<sup>65</sup>. Avec l'objectif de combattre la vision idyllique de bonne entente entre les différentes ethnies qui existerait lors de cette ruée vers l'or, l'auteure insiste sur la volonté de domination des Américains sur cette région

---

<sup>63</sup> Anne M. Butler, *Daughters of Joy, Sisters of Misery : Prostitutes in the American West, 1865-1890*, Chicago, University of Illinois Press, 1985, 179 pages.

<sup>64</sup> Marion S. Goldman, *Gold Diggers and Silver Miners : Prostitution and Social Life on the Comstock Lode*, Boston, University of Michigan Press, 1981, 214 pages.

<sup>65</sup> Susan Lee Johnson, *Roaring Camp : The Social World of the California Gold Rush*, New York, W. W. Norton, 2000, 464 pages.



nouvellement acquise. Selon elle, la présence du vice dans les communautés minières découle d'une stratégie de résistance contre les différentes normes sociales apportées par le capitalisme moderne. De plus, en s'inspirant de la Californie, Johnson affirme que le déclin de la prostitution dans une région minière indique clairement que la ruée vers l'or arrive à son terme. En effet, lorsque l'espoir de faire fortune décroît, l'immigration devient de moins en moins cosmopolite et la présence des Anglo-américains, venus s'installer définitivement avec leur famille, devient plus importante. Selon Johnson, la volonté d'éradiquer le vice et la déviance est surtout influencée par les conflits ethniques et l'arrivée des mères de famille.

Mary Murphy, dans son étude sur l'apparition, l'acceptation, le contrôle et la répression de la prostitution à Butte au Montana, entre 1914 et 1941, démontre que les compagnies minières, même dans des villes « ouvertes », exercent un certain contrôle sur le vice<sup>66</sup>. En utilisant cette ville, réputée pour l'omniprésence du jeu, de l'alcool et de la prostitution, Murphy tente de mieux comprendre les causes de l'apparition du vice et de sa répression dans les nouvelles régions minières. Selon l'auteure, pratiquement aucune répression du vice n'est faite à Butte parce que la compagnie craint qu'en l'absence de ces « loisirs », les mineurs soient malheureux et quittent la région.

---

<sup>66</sup> Mary Murphy, *Mining Cultures. Men, Woman, and Leisure in Butte, 1914-41*, University of Illinois Press, Chicago, 1997, 279 pages.

Bay Riley<sup>67</sup> et Charlene Porsild<sup>68</sup> s'intéressent toutes deux, dans leur étude respective, à la présence du vice à Dawson lors de la ruée vers l'or du Klondike. Elles démontrent que malgré la présence de la prostitution, du jeu, de la violence et de l'alcoolisme, peu de crimes violents ont été perpétrés dans ce *boom-town* pendant la ruée vers l'or grâce à la présence de la Police montée. À Dawson, comme dans beaucoup de villes minières de l'époque, les autorités préconisent la tolérance plutôt que la répression systématique de la prostitution. De plus, Porsild et Riley évoquent la présence d'une certaine solidarité démontrée par la communauté, même de la part des forces policières locales, contre les agents de l'État venus mettre fin au désordre public causé par la prostitution. Selon elles, c'est l'arrivée des familles et la fin du *Gold Rush* qui amènent l'apaisement de la région, rejoignant ainsi les conclusions de Johnson.

## 1.2 Problématique

Dans ce mémoire, nous allons déterminer pourquoi l'évolution de Roc-d'Or et de Malartic diverge du modèle traditionnel de dédoublement urbain, dans lequel une ville créée et gérée par la compagnie minière cohabite avec un campement de *squatters* effervescent, qui régit l'établissement des villes abitibiennes créées antérieurement. Dans les cantons de Fournière et de Malartic, où se situent Roc-d'Or et Malartic, aucune agglomération n'est érigée par les entreprises minières lorsque la demande commence à se faire sentir. En fait, il faut attendre jusqu'en 1939 avant que Malartic, qui n'est pas une ville

---

<sup>67</sup> Bay Ryley, *Gold Diggers of the Klondike : Prostitution in Dawson City, Yukon, 1898-1900*, Winnipeg, Watson & Dwyer, 1997, 179 pages.

<sup>68</sup> Charlene Porsild, *Gamblers and Dreamers, Women, Men and Community in the Klondike*, Vancouver, UBCPress, 1998, 264 pages.

de compagnie traditionnelle comme Noranda ou Bourlamaque, mais le fruit d'une association entre l'État québécois et les minières, soit incorporé. Nous analyserons donc pourquoi la procédure d'établissements des nouvelles agglomérations est modifiée et l'intervention de l'État est affermie lors du premier mandat de l'Union nationale de Maurice Duplessis.

Ensuite, à la lumière du bilan historiographique, nous avons constaté que l'histoire de Roc-d'Or, tout comme la présence des commerces interlopes et du phénomène de la *squattérisation* dans l'ensemble de l'Abitibi, n'a fait l'objet d'aucune étude sérieuse. La mauvaise réputation des agglomérations minières abitibiennes est sans doute influencée par les nombreux ouvrages « populaires » qui décrivent les ruées vers l'or, surtout celle du Klondike et de la Californie, comme des lieux de déviance dans lesquels l'alcool, la prostitution, le jeu et la violence sont omniprésents. Il est donc possible que cette représentation soit à l'origine de la terrible renommée du village de Roc-d'Or, qui est surtout connu pour son surnom de *Putainville*. Mon mémoire est donc destiné à remettre en question les clichés d'un village complètement anarchique et peuplé essentiellement de mineurs étrangers et de prostituées qui sont fortement présents dans la mémoire populaire. En plus de décrire le portrait physique de l'agglomération illégale, nous analyserons la composition ethnique, le taux de masculinité, la diversité des emplois et la mobilité chez les résidents. Finalement, nous nous intéresserons à la place du vice et des autorités judiciaires dans le village de *squatters*.

Par la suite, nous nous penchons sur l'organisation du village et sur les relations entre les résidents et les autorités civiles et religieuses. Nous déterminons si Roc-d'Or, qui naît de l'initiative individuelle, demeure sans direction claire ou si les habitants s'organisent afin de doter leur communauté d'une orientation. Ensuite, nous approfondirons la question de l'attitude du gouvernement et de la hiérarchie ecclésiastique envers cette agglomération illégale. Finalement, les motifs de la relative tolérance envers cette communauté, qui prospère durant six ans avant que l'État québécois ne prenne la décision de l'éradiquer, seront explorés.

Comme la présence des commerces organisés du vice à *Putainville* ainsi que l'intervention du curé de Malartic sont souvent considérées comme responsables du déménagement de cette collectivité, il nous semble nécessaire de comprendre si cette décision découle effectivement d'une volonté d'éradiquer ce foyer de déviance, ou si d'autres facteurs influencent aussi les autorités.

Finalement, nous nous penchons plus spécifiquement sur le déroulement des déménagements et des démolitions qui surviennent entre 1943 et 1948. La procédure utilisée, les méthodes employées, mais surtout l'attitude des autorités envers les derniers membres de cette communauté, seront analysées.

## 1.3 Sources

### 1.3.1 L'enquête sur Roc-d'Or

En juin 1942, le ministre des Terres et Forêts de l'époque, le libéral Pierre-Émile Côté, met en place une enquête afin de déterminer l'avenir du village de *squatters*. Deux fonctionnaires, Burrough Pelletier, le chef de la Division des villages miniers, et Edmond Pouliot, le sous-chef du Service des Terres, sont délégués pour cette tâche. Conservé au Centre d'archives de Québec, le fonds d'archive de cette enquête fait l'objet d'une restriction de consultation pour une période de 100 ans en vertu de la Loi sur la protection des renseignements personnels. Toutefois, puisque nos recherches sont effectuées dans un cadre universitaire, nous avons pu consulter ces documents grâce à une dérogation. Le rapport de l'enquête<sup>69</sup>, qui totalise une quarantaine de pages, présente l'historique de l'occupation du territoire et expose le point de vue des différents acteurs sur l'avenir de Roc-d'Or : les clergés catholiques et protestants, les compagnies minières, les autorités scolaires, le conseil de ville de Malartic et les résidents de Roc-d'Or. Le fonds de l'enquête contient aussi l'ensemble de la correspondance interne de la division des villages miniers, mais aussi celle entre les fonctionnaires et les résidents de Roc-d'Or à partir de janvier 1945<sup>70</sup>. La présence d'un plan du village et d'une photographie pour chacun des bâtiments permet en outre de mieux comprendre la qualité de vie des résidents. Le fonds de l'enquête sur Roc-d'Or contient aussi le rapport d'Émile Morin, un sous-ministre aux Affaires

---

<sup>69</sup> BAnQ, centre d'archives de Québec, fonds ministère des Affaires municipales et des Régions (E7), enquête sur le village de *squatters* de Roc-d'Or en Abitibi 1942-1950, 1960-01-028/1, *Rapport de l'enquête sur Roc-d'Or*, 8 octobre 1942, 40 pages.

<sup>70</sup> BAnQ, centre d'archives de Québec, fonds ministère des Affaires municipales et des Régions (E7), enquête sur le village de *squatters* de Roc-d'Or en Abitibi 1942-1950, 1960-01-028/1, *Correspondance*.

municipales, destiné à confirmer les conclusions de l'enquête de l'été 1942<sup>71</sup>. De plus, les formulaires, remplis par les enquêteurs lors de leur visite de chacun des logements en août 1942, permettent de connaître une foule d'information sur les *squatters*. On y apprend le nom, l'âge, l'emploi, le salaire, la religion, la nationalité, le prix du loyer et la durée du séjour à Roc-d'Or pour chacun des résidents, mais aussi, s'il y a lieu, le nom, l'âge et le sexe du conjoint, des enfants et des pensionnaires<sup>72</sup>. En somme, ce fonds d'archives est la pièce maitresse de cette étude.

### 1.3.2 Témoignages

Intitulé *Souvenirs d'Abitibi*, les mémoires de Jacques Miquelon, un ancien ministre de l'Union nationale, regorgent d'information sur Roc-d'Or<sup>73</sup>. En effet, voulant fuir la crise économique, ce jeune avocat vient s'établir dans le village de *squatters* en 1937. L'intérêt particulier de cet ouvrage provient surtout du fait que Miquelon réside à Roc-d'Or de 1937 à 1939, avant d'être élu dans le gouvernement qui participe au déménagement de l'agglomération. En plus d'aborder la destruction de Roc-d'Or à maintes reprises, Miquelon consacre plusieurs pages à la description de la vie quotidienne dans le campement minier. Cet ancien politicien dresse un portrait plutôt sympathique des résidents de Roc-d'Or, sans toutefois masquer la présence du monde interlope. Toutefois, il est impératif d'être vigilant envers les propos de Miquelon : comme la mémoire est une faculté qui oublie et déforme

<sup>71</sup> BAnQ, centre d'archives de Québec, fonds ministère des Affaires municipales et des Régions (E7), enquête sur le village de *squatters* de Roc-d'Or en Abitibi 1942-1950, 1960-01-028/1, *Rapport final sur les déménagements de Roc-d'Or*, 22 août 1950, 6 pages.

<sup>72</sup> BAnQ, centre d'archives de Québec, fonds ministère des Affaires municipales et des Régions (E7), enquête sur le village de *squatters* de Roc-d'Or en Abitibi 1942-1950, 1960-01-028/2, *Visite domiciliaire*, 8 octobre 1942, #1 à #332.

<sup>73</sup> Jacques Miquelon, *Souvenirs d'Abitibi*, Val-d'Or, la société d'histoire et de généalogie de Val-d'Or, 2005, 279 pages.

parfois la réalité, il n'est pas impossible que l'avocat ait occulté ou exagéré certaines réalités.

Une monographie municipale, écrite par une association de bénévoles pour les 50 ans de Malartic, consacre son premier chapitre à Roc-d'Or<sup>74</sup>. En se basant sur des entrevues et les journaux régionaux, le Comité du livre raconte les événements qui mènent jusqu'à la destruction du village. Bien que la présence du vice soit abordée, les auteurs affirment que ce sont essentiellement les « célibataires, sans attache dans ce pays étranger »<sup>75</sup> qui fréquentent ces lieux de perdition. Ils mettent surtout l'accent sur la présence de plusieurs familles canadiennes-françaises et sur l'émergence d'une élite locale qui prend rapidement en main l'organisation de la communauté. Bien que le livre prenne sans nuance le parti des résidents de Roc-d'Or, il permet de mieux comprendre le point de vue de ces hommes et de ces femmes envers le déménagement forcé de leur agglomération.

En 1942, William B. Hetherington, le premier maire de Malartic et ingénieur à la *Canadian Malartic*, écrit un article intitulé « The Mining Town of Malartic »<sup>76</sup> dans une revue minière néo-écossaise. L'article explique le point de vue des compagnies minières sur le développement des agglomérations de Malartic et de Roc-d'Or, mais aussi sur leur vision du phénomène de l'exploitation des mines dans les endroits isolés. L'intérêt particulier de cet article provient du fait qu'il expose clairement le point de vue des compagnies

---

<sup>74</sup> Comité du livre, *Malartic : 1937 – 1987*, Malartic, Imprimerie Lebonfond, 1987, 303 pages.

<sup>75</sup> *Ibid.*, p. 12.

<sup>76</sup> William B. Hetherington, « The Mining Town of Malartic, Québec. », *Canadian Institute of Mining and Metallurgical and the Mining Society of Nova Scotia Bulletin*, vol. 46, n° 372, avril 1943, p. 121-134.

minières : les présidents des autres compagnies minières de Malartic appuient Hetherington dans sa démarche. De plus, comme l'article est destiné à faire comprendre la situation à d'autres ingénieurs miniers, l'auteur ne tente pas de convaincre le gouvernement provincial ou l'opinion publique, mais seulement d'aider des confrères.

L'avocat Fernand Côté, un autre membre du conseil municipal de Malartic, a aussi publié un article consacré à la fondation de la ville de Malartic. Intitulé *L'industrie minière du Québec et le problème social*<sup>77</sup>, son texte traite des difficultés qu'engendre la fondation des nouvelles agglomérations qui naissent du développement de l'exploitation minière en Abitibi. Sa description de la logistique utilisée par les compagnies afin de loger leur main-d'œuvre et son compte-rendu des diverses réformes législatives touchant l'établissement des villages miniers sont d'un intérêt particulier pour notre propos.

Après sa visite de l'Abitibi minière, de Val-d'Or à Kewegama, en 1937, Émile Benoist, un journaliste du *Devoir*, publie le récit de son voyage dans une monographie intitulée *L'Abitibi, pays de l'or*<sup>78</sup>. Dans sa description de la vie dans la région minière à l'époque, il aborde la moralité douteuse qui sévit dans « les banlieues, aux populations sans cesse grossissantes de *squatters*, qui donnent momentanément des inquiétudes »<sup>79</sup>. Selon lui, « [c]'est la débauche qui, malheureusement, manque le moins dans ce nouveau pays de

---

<sup>77</sup> Fernand Côté, « L'industrie minière du Québec et le problème social », *L'Actualité économique*, vol. 21, n° 5, 1946, p. 409-427.

<sup>78</sup> Émile Benoist, *L'Abitibi, pays de l'Or*, Montréal, Édition du Zodiaque, 1938, 198 pages.

<sup>79</sup> *Ibid.*, p. 27.



l'or »<sup>80</sup>. Il affirme que certains individus qui ont participé aux ruées vers l'or du Klondike, du Yukon et du Nord-Est ontarien « et qui assistent aux scènes récentes de la province de Québec, disent que ces dernières, comme précipitation, comme bousculade, n'ont pas leur pareil »<sup>81</sup>. L'existence des moyens de transport moderne, notamment l'avion, expliquerait cette effervescence hors du commun. Selon lui, « quelques descentes de police, une surveillance suivie et tout rentra dans l'ordre. Un ordre relatif, cela va de soi, car dans un pays minier qui s'ouvre, où la course à l'or reste quotidienne actualité, il est presque normal [que la vie] ne soit pas exactement semblable à ce qu'elle est dans d'autres milieux »<sup>82</sup>. Dans l'*histoire de l'Abitibi-Témiscamingue*, dirigé par Odette Vincent, on apprend que son livre serait un peu à l'origine de la stigmatisation et de la terrible renommée des agglomérations minières abitibiennes. Selon cet ouvrage, c'est son biais « agriculturiste » qui est responsable de l'accent qu'il met sur la présence du vice<sup>83</sup>. Malgré tout, sa description des commerces interlopes, qui sont présents dans l'ensemble de la Vallée-de-l'Or, nous démontre que *Putainville* n'est pas le seul endroit reconnu comme un lieu de perdition, mais que beaucoup d'autres agglomérations ont aussi une mauvaise réputation.

### 1.3.3 Les journaux régionaux

Nous pouvons recenser 17 journaux abitibiens, onze anglophones et six francophones pour la période entre 1920 et 1950. L'espérance de vie moyenne des périodiques régionaux est d'environ quatre ou cinq ans et plusieurs ont complètement

---

<sup>80</sup> *Ibid.*, p. 26.

<sup>81</sup> *Ibid.*, p. 107.

<sup>82</sup> *Ibid.*, p. 106.

<sup>83</sup> Vincent, « Au carrefour des influences : la vie socio-culturelle », p. 409.

disparu<sup>84</sup>. Au début des années 1920, la majorité des journaux sont consacrés au monde minier; ils contiennent surtout des relevés géologiques et ne donnent que très peu d'informations sur les communautés qui sont souvent présentées comme idylliques afin d'appâter les investisseurs potentiels<sup>85</sup>. *L'Histoire de l'Abitibi-Témiscamingue* nous apprend que « ce sont des journaux de propagande qui ignorent généralement ce qui constitue le vécu authentique des mineurs : conditions de vie et de travail, activités socioculturelles et idéologies »<sup>86</sup>. Ces considérations nous poussent à limiter nos recherches à deux périodiques : *La Gazette du Nord* et *La Frontière*.

Fondé à Amos en 1922, l'hebdomadaire *l'Abitibi*, qui devient *La Gazette du Nord*, s'affiche d'emblée comme « voué à la défense de la nouvelle région québécoise »<sup>87</sup>. Clairement catholique et appuyant ouvertement le parti libéral, le journal fait la promotion du travail agricole sans toutefois se montrer hostile au développement minier et industriel<sup>88</sup>. Cet hebdomadaire publie environ 1850 exemplaires par numéro en 1939<sup>89</sup>. Le fondateur du journal, Hector Authier, considéré comme le père de *l'Abitibi*, est l'un des hommes les plus importants de la région à l'époque. Élu à l'Assemblée législative avant d'occuper un siège à la Chambre des communes, il est, entre autres, ministre de la Colonisation dans le cabinet Taschereau<sup>90</sup>.

---

<sup>84</sup> *The Val-d'Or News/The Val-d'Or-Lamaque News/ The North Star Miner* (1935 à 1947), *la voix de Val-d'Or* (1938 à 1941) et *le Goldfield Express* (1940 à 1947) n'existent plus.

<sup>85</sup> Vincent, « Au carrefour des influences : la vie socio-culturelle », p. 399.

<sup>86</sup> *Ibid.*, p. 398.

<sup>87</sup> *Ibid.*, p. 399.

<sup>88</sup> *Ibid.*

<sup>89</sup> Gourd, « les journaux de l'Abitibi-Témiscamingue de 1920 à 1950 », p. 31.

<sup>90</sup> Vincent, « Au carrefour des influences : la vie socio-culturelle », p. 378.

Portant fièrement le flambeau du nationalisme canadien-français et du catholicisme, *La Frontière*, un hebdomadaire publié de 1937 à 1950, prétend se placer « À la défense du sol et du sous-sol »<sup>91</sup>. Ce journal est indubitablement le plus important en Abitibi; au début des années 1940, un peu plus de 3000 exemplaires sont publiés chaque semaine<sup>92</sup>. L'historien Benoit-Beaudry Gourd nous apprend que sa création concorde avec une mutation sociale et linguistique qui survient au milieu des années 1930 et qui amène davantage de francophones dans les villes minières abitibiennes. Selon lui, « [l]a création de *La Frontière* représente dans ce contexte une réaction de défense devant cette domination des journaux anglophones, journaux parfois hostiles au fait français »<sup>93</sup>. En somme, ce périodique s'intéresse moins aux mines, mais davantage aux communautés minières.

En ce qui concerne Roc-d'Or, les articles tirés des journaux régionaux contiennent surtout de l'information factuelle comme le nombre d'habitants, les feux de forêt et la construction des nouveaux édifices dans le village de *squatters*. On y retrouve plusieurs lettres ouvertes envoyées par ses résidents afin de persuader le gouvernement d'incorporer l'agglomération. Ces journaux démontrent clairement le climat social effervescent de Roc-d'Or, mais aussi de l'ensemble de la région. En plus de faire le compte-rendu des principales causes entendues dans les palais de justice, les journalistes évoquent également les nombreuses campagnes d'épuration faites à l'encontre des différents commerces du vice

---

<sup>91</sup> *Ibid.*, p. 399.

<sup>92</sup> Gourd, « les journaux de l'Abitibi-Témiscamingue de 1920 à 1950 », p. 60.

<sup>93</sup> *Ibid.*, p. 51.

à partir du milieu des années 1930<sup>94</sup>. En somme, on constate que *Putainville* est loin d'être la seule agglomération fréquentée par les prostituées, les gros buveurs et les batailleurs.

### 1.3.4 Les archives judiciaires

Nous avons aussi consulté les archives judiciaires de la Cour de magistrat pour le comté d'Abitibi-Est à Val-d'Or, de 1935 à 1945, déposées au centre d'archives de l'Abitibi-Témiscamingue et du Nord-du-Québec à Rouyn-Noranda. Le dépouillement des plunitifs, qui présentent le squelette de la procédure judiciaire, nous apprend les noms des parties, le chef d'accusation, la date et le lieu du délit et le jugement rendu. Nous avons déniché environ 400 actes d'accusation dans les plunitifs qui font référence à Roc-d'Or ou à Malartic. Malheureusement, les plunitifs ne révèlent pas dans quelle ville le méfait est commis, mais seulement de quelle localité proviennent les accusés. De plus, pendant quelques mois, le greffier en poste omet d'inscrire dans quelle localité l'infraction est commise. D'ailleurs, les dossiers criminels, qui donnent davantage de renseignements sur les diverses arrestations, ont subi un échantillonnage; seulement 20 % des dossiers ont été conservés. Ces considérations, ajoutées aux faits que les forces de l'ordre ne sont que rarement dans le village de *squatters*, font que les archives judiciaires ne peuvent pas être complètement représentatives du climat social de Roc-d'Or.

---

<sup>94</sup> Une grande quantité d'articles présents dans les journaux régionaux évoque les campagnes d'épuration du vice qui sont menées en Abitibi dans les années 1930. Voici quelques exemples : *La Frontière*, 30 septembre 1937, p. 5 ; 20 janvier 1938, p. 4 ; 31 mars 1938, p. 5.

### 1.3.5 Les rapports annuels du Service des mines

Publié chaque année, le rapport du Service des mines du Québec<sup>95</sup> a pour objectif d'informer le gouvernement sur l'état de l'industrie minière dans la province. En plus de traiter de la géologie de l'ensemble du territoire québécois, ils donnent des informations sur les mines en production : l'état de l'exploration, la construction des infrastructures, la quantité de minerais traités, le nombre d'onces d'or extrait, etc. En fait, ces informations proviennent directement des rapports que les propriétaires de mines adressent chaque année à leurs actionnaires. Bien que la construction d'habitations soit parfois évoquée, cette source est utile pour en savoir davantage sur les mines, mais ne permet pas de mieux comprendre la vie quotidienne de ceux qui habitent à proximité.

### 1.4 Conclusion

En somme, l'ensemble de ces sources nous permettra de documenter les différents aspects de l'histoire de ce village érigé sans droit ni titre de propriété sur les terres de la couronne au milieu des années 1930 et de mieux déterminer ce qui en a causé la fermeture une dizaine d'années à peine après l'arrivée de ses premiers habitants.

---

<sup>95</sup> Bien que ces rapports soient publiés sous le nom *L'Industrie minière et la statistique de la province de Québec* à partir de 1937, ils sont toujours l'œuvre du Service des Mines, qui est, jusqu'à ce que le ministère des Mines obtienne un statut autonome en 1942, l'organe d'intervention du gouvernement provincial dans l'industrie minière. Pour en savoir davantage, voir Vallière, *op. cit.*, p. 59-60 et 149-159.

## Chapitre II :

### La genèse d'une agglomération illégale

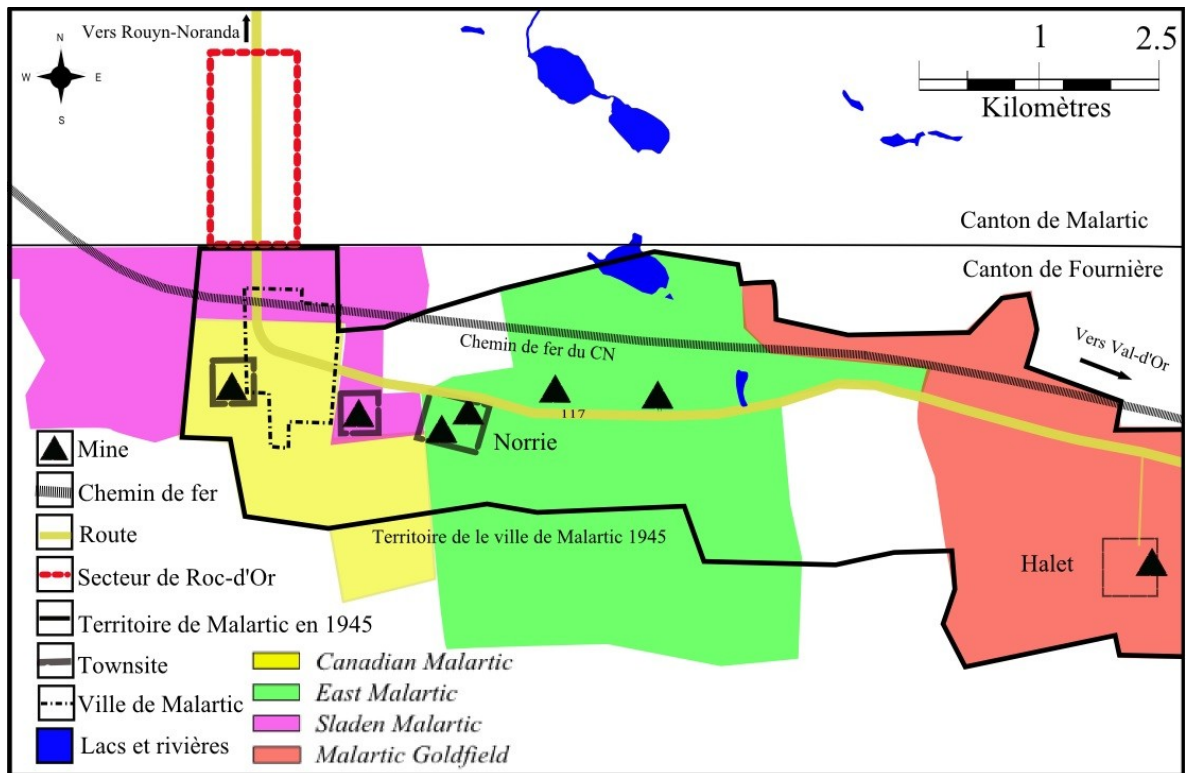
Lorsqu'on imagine un campement minier illégal, surtout lorsqu'il est surnommé *Putainville*, l'image stéréotypée des *boom-towns* des ruées minières précédentes, grandement présentes dans l'imaginaire collectif, fait rapidement surface. En conséquence, on conçoit souvent Roc-d'Or, à l'instar des autres agglomérations du genre, comme un village complètement anarchique, peuplé essentiellement par des mineurs et des prostituées, dans lequel le vice est omniprésent. Le but de ce chapitre est donc de comprendre pourquoi ce hameau illégal apparaît et de dresser un meilleur aperçu de la situation. Nous allons d'abord nous intéresser au processus habituel de création des nouvelles villes minières abitibiennes ainsi qu'à l'apparition et au développement du campement illégal de Roc-d'Or. Ensuite, nous tenterons de sortir des clichés en dressant un portrait nuancé de l'aspect physique et de la population du village. Finalement, nous allons aborder la présence du vice et des forces de l'ordre dans cette localité.

#### 2.1 L'établissement des villes minières abitibiennes

Les deux centres miniers abitibiens d'importance, qui naissent avant l'établissement de Roc-d'Or et de Malartic, Val-d'Or/Bourlamaque et Rouyn/Noranda, sont chacun constitués de deux agglomérations bien distinctes, une ville de compagnie et un campement de *squatters*, qui fusionnent au milieu des années 1980. Toutefois, dans les cantons de Malartic et de Fournière, lorsque le besoin d'établir une ville se fait sentir au milieu des années 1930, pareil dédoublement n'aura pas lieu. Tandis que la ville dûment organisée, Malartic, n'est incorporée qu'en 1939, le campement de *squatters* de Roc-d'Or disparaît au

milieu des années 1940. Nous désirons déterminer la cause de ce changement dans la procédure d'établissements des nouvelles agglomérations minières.

**Figure 1 : Plan schématique du centre minier de Malartic en 1945<sup>1</sup>**



### 2.1.1 La découverte des richesses du canton de Fournière

Bien que le sol, les lacs et les rivières des cantons de Malartic et de Fournière soient fréquentés par les Autochtones depuis des millénaires, le peuplement blanc, qui découle directement de l'exploitation du sous-sol par les compagnies minières, débute seulement au milieu des années 1930. Ces cantons, étudiés soigneusement par des prospecteurs ontariens

<sup>1</sup> Henry Cecil Gunning, *région de Malartic, Québec*, Ottawa, Commission géologique du Canada, 1940, carte 573A ; Underwriters' Survey Bureau, *Insurance plan of the town of Malartic, Québec, township of Fourniere, Abitibi county*, 1945, Montréal, Bibliothèque nationale du Québec, 8 cartes.

depuis 1923<sup>2</sup>, sont le théâtre d'importantes découvertes au printemps 1925<sup>3</sup>. Toutefois, c'est seulement deux ans plus tard que le gisement aurifère est jugé suffisamment prometteur pour que la compagnie *Malartic Gold Mines* entreprenne le forage d'un puits<sup>4</sup>. Au début des années 1930, dans le contexte d'un ralentissement des investissements à la suite du krach boursier de 1929, plusieurs rapports d'exploration défavorables poussent l'entreprise à interrompre ses travaux de mise en valeur<sup>5</sup>. L'éloignement et l'isolement de cette région, accessible uniquement par un chemin rudimentaire d'exploration géologique, font douter de la rentabilité des opérations<sup>6</sup>.

#### Illustration 1 : La *Malartic Mines* en 1929<sup>7</sup>



<sup>2</sup> *La Gazette du Nord*, 8 février 1923, p. 1.

<sup>3</sup> *Ibid.*, 20 novembre 1925, p. 1.

<sup>4</sup> *Ibid.*, 4 mai 1928, p. 1.

<sup>5</sup> Benoist, *op. cit.*, p. 120.

<sup>6</sup> *La Gazette du Nord*, 15 mai 1925, p. 2.

<sup>7</sup> BAnQ, Centre d'archives de l'Abitibi-Témiscamingue et du Nord-du-Québec, fonds ministère des Ressources naturelles (E20), S2, SS1, P162.



En Abitibi, contrairement à plusieurs ruées vers l'or précédentes, comme au Klondike ou en Californie, il n'est pas facile pour les prospecteurs privés d'exploiter eux-mêmes les gisements qu'ils découvrent : « Sans véritables ressources financières et techniques, les prospecteurs doivent se résoudre à céder leurs propriétés aux grandes compagnies »<sup>8</sup>. Selon le géographe français Raoul Blanchard, « les compagnies à peine formées tombent comme des châteaux de cartes [et] sont peu à peu avalés par quelques groupes financiers de l'Ontario »<sup>9</sup>. Dans le canton de Fournière, c'est la compagnie *Ventures & cie*, un syndicat financier de Toronto qui groupe quatorze concessions minières et crée la *Canadian Malartic Gold Mine Limited* en 1933<sup>10</sup>. La nouvelle compagnie assèche l'ancienne mine et les travaux de construction reprennent. L'année suivante, l'indexation du prix de l'or, décrété par le président américain Franklin D. Roosevelt, provoque une augmentation considérable de la valeur du métal précieux. La rentabilité de l'exploitation des gisements aurifères du Canton Fournière, mais aussi de l'ensemble de la Vallée-de-l'Or, est maintenant assurée<sup>11</sup>.

Au printemps 1935, la *Canadian Malartic Gold Mines* érige son usine de traitement du minerai et devient la première mine en production dans le canton Fournière. Les années suivantes, les mines *East Malartic*, *Sladen Malartic* et *Malartic Goldfield* suivent son

---

<sup>8</sup> Gourd, « L'Abitibi-Témiscamingue minier », p. 291.

<sup>9</sup> Raoul Blanchard, « Études canadiennes (Troisième série). IV, L'Abitibi-Témiscamingue », *Revue de géographie alpine*, tome 37, n°3, 1949, p. 531.

<sup>10</sup> Benoist, *op. cit.*, p. 120.

<sup>11</sup> Gourd, « L'Abitibi-Témiscamingue minier », p. 295.

exemple<sup>12</sup>. Rapidement, la mise en production de ces quatre mines déclenche une véritable ruée vers l'or. Tandis que cette contrée est pratiquement inhabitée à la fin des années 1920, du moins si l'on se réfère à la population blanche, les mines *Canadian*, *Sladen* et *East Malartic* emploient près de 400 hommes à l'automne 1937, dont 198 personnes pour la *Canadian Malartic*<sup>13</sup>.

**Illustration 2 : La construction du moulin minier de la *Canadian Malartic* en 1935<sup>14</sup>**



---

<sup>12</sup> *Ibid.*, p. 296-297.

<sup>13</sup> *La Frontière*, 30 septembre 1937, p. 6.

<sup>14</sup> BAnQ, Centre d'archives de l'Abitibi-Témiscamingue et du Nord-du-Québec, fonds ministère des Ressources naturelles (E20), S2, SS1, P226.

### 2.1.2 Le phénomène de dédoublement urbain

Dans les territoires éloignés, isolés et inhabités, lors des travaux d'exploration qui sont essentiels afin de confirmer la valeur du minerai, le mode de vie des ouvriers, amenés sur place en avion ou en bateau, est rudimentaire. Ils vivent en commun, en pleine forêt, dans des dortoirs ou des *shacks*. The « easiest, quickest, and cheapest means of providing shelter », selon le premier maire de Malartic<sup>15</sup>. Aussitôt que les travaux de surface permettent de déceler un filon suffisamment prometteur et qu'une exploration souterraine est entreprise, une main-d'œuvre plus importante est requise et rapidement une petite agglomération prend forme<sup>16</sup>. Dans cette section, nous allons voir le processus habituel de création des nouvelles villes minières utilisé en Abitibi avant la naissance de Malartic.

À l'époque, au Québec, comme partout ailleurs au Canada, les gouvernements ne s'impliquent pratiquement pas dans la fondation des nouvelles agglomérations destinées à l'exploitation des ressources naturelles et laissent une grande marge de manœuvre aux compagnies. En fait, depuis l'adoption de la législation minière en 1880, l'État québécois fait une distinction claire entre la propriété des terrains à la surface et la propriété souterraine<sup>17</sup>. En théorie, les compagnies minières ne peuvent pas utiliser la surface de leurs infrastructures d'exploitation à leur guise. Toutefois, comme le développement minier se fait surtout, à partir des années 1920, dans les régions inhabitées du Nord-Ouest québécois, l'État en vient à considérer *de facto* que la propriété souterraine « entrain[e] non seulement

---

<sup>15</sup> Hetherington, *op. cit.*, p. 122-123.

<sup>16</sup> Côté, *op. cit.*, p. 410-411.

<sup>17</sup> Vallière, *op. cit.*, p. 51.

la propriété des mines, mais aussi purement et simplement, celle de la surface. »<sup>18</sup>. Les propriétaires de concessions minières sont donc libres d'utiliser les terrains à la surface de leur exploitation pour établir de petites agglomérations privées populairement nommées *townsite*. Le prix et les conditions de vente des lots sont à leur discrétion et ils sont libres d'utiliser les profits à leur guise<sup>19</sup>.

Au milieu des années 1920, après la confirmation de la richesse des gisements d'or, de cuivre et d'argent dans le canton de Rouyn plusieurs petites agglomérations sont construites par les compagnies minières<sup>20</sup>. Selon Gourd, en 1924, on en compte trois d'importance : « les camps Horne, Powell et Chadbourne [qui] abritent chacun une vingtaine de travailleurs »<sup>21</sup>. À la même époque, « les hôteliers, les premiers commerçants et les aventuriers attirés par la fortune qui semble à portée de main » s'installent sur la rive sud du lac Osisko<sup>22</sup>. Gourd affirme que « cette population n'est soumise à aucune autorité » et que « c'est la *squattérisation* généralisée »<sup>23</sup> jusqu'au « lotissement des terrains détenu Ce fut un plaisir de travailler avec vous. Merci de m'avoir fait confiance. s par *Rouyn-Dasserat Goldfield* »<sup>24</sup>. En 1925, après l'annonce de la découverte de riches gisements aurifères et cuprifères par la *Noranda Mines*, dont le fameux gisement « H », une véritable ruée minière s'amorce dans le canton de Rouyn et plusieurs centaines d'individus, surtout

---

<sup>18</sup> *Ibid.*, p. 143.

<sup>19</sup> BAnQ, centre d'archives de Québec, Fonds ministère des Ressources naturelles et de la Faune (E78), direction générale du Nouveau-Québec, 1985-09-033/9, *Memorandum : The Organisation of Mining Municipalities in the Province of Québec*, p. 1.

<sup>20</sup> Gourd, « L'Abitibi-Témiscamingue minier... », p. 289.

<sup>21</sup> Gourd, *Le Klondike de Rouyn...*, p. 65.

<sup>22</sup> *Ibid.*,

<sup>23</sup> *Ibid.*, p. 65.

<sup>24</sup> *Ibid.*, p. 67.

des hommes, arrivent de partout afin de dénicher du travail. L'année suivante, le petit village compte environ 600 habitants et 200 bâtiments<sup>25</sup>. Dans un article de *La Gazette du Nord* publié en août 1926, nous pouvons constater qu'une vague de spéculation, tributaire des succès boursiers de la compagnie *Noranda Mines Limited*, a pour conséquence d'augmenter considérablement le prix des terrains et des loyers<sup>26</sup>. Selon l'historien Benoit-Beaudry Gourd, dans ce campement minier construit sans planification et surtout peuplé « de prospecteurs, de géologues, d'aventuriers et de commerçants », mais aussi de mineurs et d'une population flottante de bûcherons, le climat social est particulièrement effervescent<sup>27</sup>.

Dès 1926, la compagnie *Noranda*, afin d'« éviter la croissance anarchique caractéristique des villes pionnières », entreprend d'ériger, du plan d'urbanisme à la construction des infrastructures, une nouvelle agglomération qui porte son nom : Noranda<sup>28</sup>. Cette ville, « dont le territoire se confond avec celui de la compagnie », est largement contrôlée par l'entreprise<sup>29</sup>. En plus d'être exemptée de taxes jusqu'en 1939 afin de rembourser ses investissements, la compagnie minière obtient des dérogations à plusieurs des dispositions de la Loi des cités et villes du Québec<sup>30</sup>. La loi d'incorporation, sanctionnée en mars 1926, désigne les conseillers municipaux pour les trois premières années. Ils sont tous des cadres de la minière. Lors de la première assemblée du conseil, ils

---

<sup>25</sup> Gourd, *Le Klondike de Rouyn...*, p. 66.

<sup>26</sup> *La Gazette du Nord*, 13 août 1926, p. 6.

<sup>27</sup> Gourd, *La mine Lamaque...*, p. 14.

<sup>28</sup> Gourd, *Le Klondike de Rouyn-Noranda...*, p. 69-70.

<sup>29</sup> Gourd, « L'Abitibi-Témiscamingue minier », p. 314.

<sup>30</sup> *Ibid.*

choisissent le maire parmi eux<sup>31</sup>. James Young Murdoch, le président de la compagnie minière, « dirige la ville de son bureau de Toronto » jusqu'à ce que le directeur général de la compagnie le remplace trois ans plus tard<sup>32</sup>. En plus des dispositions habituelles accordées par la Loi des cités et villes qui permettent au conseil municipal de voter des règlements spéciaux afin de combattre le jeu, la prostitution, les rixes, « les amusements brutaux ou dépravés » et la mendicité, la ville dispose aussi d'une dérogation pour empêcher l'établissement des débits illégaux d'alcool, qu'ils surnomment les « maisons de désordres »<sup>33</sup>. De plus, à Noranda, un quartier en retrait est réservé aux dirigeants de l'entreprise et le conseil municipal détient le droit de refuser l'établissement d'individus ou de commerces qu'il considère comme indésirables. Ceux-ci, ainsi que les gens qui refusent volontairement d'habiter dans cette agglomération, s'installent à Rouyn<sup>34</sup>.

Malgré une réforme de la législation minière, mise en vigueur par gouvernement libéral de Louis-Alexandre Taschereau en 1934 afin de limiter les généreux profits que les compagnies amassent en vendant des lots<sup>35</sup>, l'État n'intervient pas davantage dans la gestion des nouvelles agglomérations<sup>36</sup>. À l'instar de la *Noranda Mines Limited*, la compagnie *Teck-Hughes Gold Mines* fonde la ville de Bourlamaque sur les terrains de sa mine *Lamaque* en 1934. Malgré la réforme législative, la nouvelle ville de compagnie obtient les mêmes dérogations à la Loi des cités et villes du Québec et peut aussi contrôler

---

<sup>31</sup> Fortier, *op. cit.*, p. 20 ; *Loi constituant en corporation de la ville de Noranda*. 16 Geo. V. (1926), c. 79.

<sup>32</sup> Pierre Barette, *Noranda : de Murdoch à Pannell*, Rouyn-Noranda, Groupe de communication Pat, 2008, p. 29.

<sup>33</sup> *Loi constituant en corporation de la ville de Noranda*. 16 Geo. V. (1926), c. 79.

<sup>34</sup> Gourd, *Le Klondike de Rouyn-Noranda...*, p. 18.

<sup>35</sup> *Loi modifiant la Loi des mines au Québec*. 24 Geo. V (1934), c. 29.

<sup>36</sup> Vallière, *op. cit.*, p. 143 ; *Loi modifiant la Loi des mines au Québec*. 24 Geo. V (1934), c. 29.

la vie collective des résidents<sup>37</sup>. Établi à la limite de la propriété de la mine *Lamaque*, le campement minier de Val-d'Or, implanté sur les terrains de l'*Harricana Amalgamated Gold Mines* et de la *East-West Exploration*, est très similaire à celui de Rouyn. Cette agglomération, qui grandit à un rythme effréné et qui n'a pas de véritable organisation avant l'incorporation en municipalité de village en août 1935, devient rapidement plus peuplée, plus commerciale et plus effervescente que sa voisine Bourlamaque<sup>38</sup>.

Nous pouvons donc constater qu'à l'époque de l'établissement des premières villes abitibiennes, l'État québécois ne s'implique que très peu dans l'établissement des agglomérations minières. Dans les premiers temps, à l'étape de la prospection, les ouvriers vivent en pleine forêt dans des campements construits par l'entreprise. Toutefois, lorsque la richesse du gisement est confirmée et qu'une main-d'œuvre davantage populeuse est requise, des commerçants et des mineurs accompagnés de leur famille s'installent en *squatters* à proximité des infrastructures d'exploitations. Ensuite, tandis que des compagnies vendent des lots sur leur propriété, mais n'y interviennent pratiquement pas, comme à Val-d'Or et à Rouyn, ce qui donne des villes ouvertes réputées pour la grande présence du vice, d'autres entreprises, comme la *Noranda* et la *Lamaque*, prennent directement en charge l'établissement urbain et contrôlent l'ensemble de la vie publique.

---

<sup>37</sup> *Loi constituant en corporation la ville de Bourlamaque*. 14 Geo. V (1934), c. 105 ; Gourd, « L'Abitibi-Témiscamingue minier », p. 315.

<sup>38</sup> Gourd, *La mine Lamaque...*, p. 53.

### 2.1.3 Le peuplement des cantons de Malartic et de Fournière

Dès que la rentabilité d'un gisement est assurée et que les infrastructures d'exploitation sont érigées, les travaux de production qui requièrent une main-d'œuvre plus nombreuse débutent. Vers le milieu des années 1930, après la construction de son moulin minier, la *Canadian Malartic* remplace les constructions rudimentaires en bois rond par des bâtiments modernes et un véritable village privé, qui n'est pas reconnu officiellement par le gouvernement, prend forme dans le canton de Fournière<sup>39</sup>. Dans ses mémoires, l'avocat Jacques Miquelon évoque la présence de plusieurs « services essentiels » dans cette agglomération : « pharmacie, épicerie-boucherie, bureau de poste, bureau de téléphone, en plus d'un cinéma et d'un hôtel »<sup>40</sup>. De plus, une école, construite en 1936, accueille autant les jeunes protestants que les catholiques. Tandis que la compagnie assume la construction et l'entretien du bâtiment, les mineurs se cotisent afin de rémunérer l'enseignante<sup>41</sup>. La main d'œuvre, surtout constituée d'immigrants venus d'Europe de l'Est, vit entassée dans des *bunk-houses* au sud-est de la mine<sup>42</sup>.

Selon *La Frontière*, environ 400 hommes travaillent dans les mines du canton de Fournière en septembre 1937<sup>43</sup>. Presque un an plus tard, ce même journal affirme que c'est maintenant près de 800 hommes qui sont employés par les compagnies minières<sup>44</sup>. Il faut dire qu'en 1938 deux nouvelles mines, la *East Malartic* et *Sladen Malartic*, entrent en

---

<sup>39</sup> Hetherington, *op. cit.*, p. 124.

<sup>40</sup> Miquelon, *op. cit.*, p. 28-29.

<sup>41</sup> *La Frontière*, 7 septembre 1939, p. 4.

<sup>42</sup> Comité du livre, *op. cit.*, p. 12.

<sup>43</sup> *La Frontière*, 30 septembre 1937, p. 5.

<sup>44</sup> *Ibid.*, 4 août 1938, p. 5.



production ce qui a pour conséquence d'amener « a large influx of workmen » selon Hetherington<sup>45</sup>. L'année suivante, en 1939, une quatrième compagnie minière, la *Malartic Goldfield*, commence aussi à produire de l'or. À l'instar de la *Canadian Malartic*, les trois autres compagnies minières du canton de Fournière érigent aussi des *townsites* à la surface de leurs infrastructures d'exploitation. Bien que quelques vestiges de ces agglomérations soient encore perceptibles aujourd'hui, peu de traces nous informent sur leur histoire<sup>46</sup>. Au final, lors de son incorporation en avril 1939, la ville de Malartic est déjà bien peuplée puisqu'elle compte plus de 2000 habitants<sup>47</sup>.

**Illustration 3 : L'agglomération privée de la *Canadian Malartic* (vers 1940)<sup>48</sup>**



<sup>45</sup> Hetherington, *op. cit.*, p. 125.

<sup>46</sup> Seuls quelques cartes géographiques et les rapports annuels du Service des mines en font parfois mention.

<sup>47</sup> *La Frontière*, 4 janvier 1940, p.6.

<sup>48</sup> Société d'histoire de Malartic, fonds Laurent Chartier.

Malgré la présence de ces *townsites*, plusieurs individus s'établissent sans aucun titre de propriété sur les terres de la Couronne dans le canton de Malartic, à Roc-d'Or, « dans des constructions temporaires et rudimentaires »<sup>49</sup>. Lors de l'enquête sur les *squatters* de Roc-d'Or en 1942, les gérants des compagnies minières du canton de Fournière sont unanimes : les résidents ne sont pas des travailleurs miniers, mais des indésirables qui n'ont pas reçu l'autorisation de se construire dans le village de la *Canadian Malartic*<sup>50</sup>. « The mine would take care of their own men in easing off the purchase of lots by permitting low remittances over long period. », affirment-ils<sup>51</sup>. Selon eux, l'existence du village de Roc-d'Or découle directement de l'inaction du gouvernement. À leur avis, à l'instar des compagnies qui ont chassé les indésirables installés sur leur propriété, le gouvernement détient la responsabilité de faire cesser la *squattérisation* sur les terres de la Couronne<sup>52</sup>.

Pourtant les individus qui s'installent à Roc-d'Or ne sont pas tous des dépravés, des criminels, des ivrognes ou des prostituées. Plusieurs professionnels, commerçants et honnêtes travailleurs, dont certains vont devenir de respectables citoyens de Malartic, ne sont tout simplement pas acceptés dans ce village privé. En fait, selon Miquelon, seuls les cadres des compagnies et certains commerçants privilégiés obtiennent l'autorisation de s'y établir<sup>53</sup>. La monographie municipale corrobore cette affirmation : « la direction de la mine [*Canadian Malartic*] défend à ses 200 employés de s'établir sur ce territoire sauf quelques

---

<sup>49</sup> Miquelon, *op. cit.*, p. 29.

<sup>50</sup> *Rapport de l'enquête sur Roc-d'Or*, 8 octobre 1942, p. 14-15.

<sup>51</sup> *Ibid.*

<sup>52</sup> *Ibid.*

<sup>53</sup> Miquelon, *op. cit.*, p. 29.

privilégiés ». En fait, ces auteurs affirment même que c'est la minière qui dirige les pionniers vers Roc-d'Or « leur assurant qu'ils pourraient y demeurer tant qu'ils le voudraient »<sup>54</sup>. D'après la monographie municipale, les têtes dirigeantes de la compagnie leur assurent que selon la législation en vigueur « toute famille pouvant conserver le même territoire pendant une période consécutive de 5 ans [obtient] des droits légaux sur le terrain »<sup>55</sup>. Bien qu'il soit impossible de vérifier la véracité de cette déclaration, il est manifeste que la *squattérisation* des terres de la Couronne est illégale et que cette loi n'existe pas<sup>56</sup>.

À l'instar des villes construites et contrôlées par les compagnies minières, comme Noranda et Bourlamaque, les villages privés ne conviennent pas à tous : plusieurs travailleurs désirent vivre avec leur famille, n'acceptent pas la vie en commun dans les dortoirs ou ne veulent simplement pas vivre dans une ville contrôlée par leur employeur. Selon Fernand Coté, ces agglomérations ne sont pas particulièrement appréciées, car beaucoup de travailleurs répugnent à se faire dicter leur comportement par leurs patrons durant leur temps libre<sup>57</sup>. Nous devons aussi prendre en considérations que certains individus choisissent sans doute délibérément de s'installer à Roc-d'Or. Il existe un avantage indéniable à la *squattérisation* : il n'y a aucune taxe à payer. En fait, certains résidents semblent même complètement opposés à ce que Roc-d'Or devienne une ville

---

<sup>54</sup> Comité du livre, *op. cit.*, p. 12.

<sup>55</sup> *Ibid.*

<sup>56</sup> *Les statuts refondus de la province de Québec (SRPQ)*. 5 vol. Québec, Ls-A. Proulx, 1925, ch.44, ar. 49 ; *Rapport de l'enquête sur Roc-d'Or*, p. 7.

<sup>57</sup> Coté, *op. cit.*, p. 411.

incorporée<sup>58</sup>. Selon le pasteur protestant de Malartic, le révérend Dr Williston, certains considèrent qu'il est plus avantageux de s'installer en *squatters* parce que le coût d'achat des lots est souvent trop élevé dans ces régions où la prospérité à long terme est loin d'être assurée<sup>59</sup>. Vu le caractère temporaire de l'exploitation minière, il n'est pas aisé d'évaluer son espérance de vie. Il est donc possible que la *squattérisation* du domaine public ne soit pas toujours involontaire.

**Illustration 4 : Les débuts de Roc-d'Or (vers 1936)<sup>60</sup>**



Si certains optent pour la *squattérisation* afin d'éviter de payer des taxes ou d'être soumis au contrôle de l'employeur, la grande majorité des nouveaux venus, à l'exception

---

<sup>58</sup> *Rapport de l'enquête sur Roc-d'Or*, p. 5.

<sup>59</sup> *Ibid.*, p. 12.

<sup>60</sup> Société d'histoire de Malartic, fonds Jean-Guy Lapierre.

des cadres qui obtiennent le droit de s'installer dans le village privé et des célibataires qui habitent les *bunk-houses*, n'ont simplement pas d'autre choix que de s'établir illégalement sur les terres de la Couronne. Il est donc nécessaire de s'interroger sur les motifs qui empêchent la *Canadian Malartic* de créer une ville de compagnie afin de loger sa main-d'œuvre dès que le besoin s'en fait sentir, à l'exemple de Noranda et de Bourlamaque, mais aussi pourquoi Malartic, une municipalité dûment organisée, n'apparaît qu'en 1939.

D'abord, l'érection d'une agglomération, surtout parallèlement à la construction des infrastructures d'exploitation et de traitement du minerai, demande énormément de capitaux, que plusieurs compagnies ne veulent pas investir. Il est donc possible que la *Canadian Malartic* ainsi que les actionnaires dont elle dépend ne désirent pas consacrer des sommes importantes à la construction d'habitations. À ce sujet, William B. Hetherington, le premier maire de Malartic et ingénieur à la mine Canadian Malartic, déplore que seules les minières « must assume the entire burden of responsibility for construction, maintenance, and administration of a new community from which all other elements derive a benefit and a return upon their enterprise, and which could not exist without the mine »<sup>61</sup>.

De plus, il est aussi possible que les compagnies considèrent comme socialement dépassé le système traditionnel de création et de contrôle des villes. L'exploitation des ressources naturelles dans une région auparavant sauvage n'est pas seulement l'apanage des compagnies minières. Plusieurs années avant la création de Noranda et de Bourlamaque, la

---

<sup>61</sup> Hetherington, *op. cit.*, p. 123.

production d'électricité et l'industrie forestière mènent à la création de plusieurs villes de compagnies. Bien que des agglomérations de ce type soient construites précédemment aux États-Unis et en Europe, au Canada, surtout au Québec et en Ontario, le phénomène débute dans les années 1890. Les exemples abondent : Shawinigan Falls, Témiscaming, Iroquois Falls, Kapuskasing, Val-Jalbert et bien d'autres<sup>62</sup>. La création de ces villes est influencée par « une tradition internationale de création des villes planifiées par l'industrie », mais aussi par les théories d'urbanisme<sup>63</sup>. Selon Gilbert A. Stelter et Alan F.J. Artibise, l'évolution de cette discipline exerce une influence considérable sur la création des villes de compagnie<sup>64</sup>. Si, à l'origine, la planification des villes a surtout pour but de renforcer l'emprise de la compagnie sur ses employés, l'introduction des théories d'urbanisme, dès les années 1920, amène une plus grande considération pour le bien-être des résidents. Toutefois, c'est seulement après la Seconde Guerre mondiale, avec la place de plus en plus importante que prennent les États, que les compagnies créatrices de villes se rendent véritablement compte du potentiel social et économique de l'implantation de ces réformes<sup>65</sup>.

Bien que nous puissions croire que des considérations financières ou l'influence des théories d'urbanisme découragent la *Canadian Malartic* d'ériger une ville de compagnie, rien ne le prouve. En fait, la volonté de l'entreprise de fonder une véritable agglomération est perceptible depuis très longtemps. Dès l'été 1936, le service d'ingénierie de la mine

---

<sup>62</sup> Fortier, *op. cit.*, p. 21.

<sup>63</sup> *Ibid.*

<sup>64</sup> Stelter et Artibise, *op. cit.*, p. 15.

<sup>65</sup> *Ibid.*, p. 11-14.

effectue l'arpentage des terrains dans ce but<sup>66</sup> et au printemps 1937, un groupe de cinq citoyens de Malartic, chapeauté par la *Canadian Malartic*, présente devant le comité des bills privés un projet de loi afin d'incorporer la ville de Malartic<sup>67</sup>. Ce premier système d'organisation proposé par la *Canadian Malartic* est refusé par le parlement : « La session s'est passée et la ville est restée ce qu'elle était, non organisée »<sup>68</sup>.

En fait, ce refus, par le nouveau gouvernement de l'Union nationale, découle directement d'une réforme de la Loi des mines en 1936 qui modifie le processus d'établissement des nouvelles agglomérations minières<sup>69</sup>. Selon l'historien Marc Vallière, c'est afin d'éviter le développement des « villes complètement fermées et contrôlées par les compagnies minières ou des villes ouvertes et anarchiques », et les abus qui en découlent, que le gouvernement de Maurice Duplessis adopte cette nouvelle loi<sup>70</sup>. Cet amendement à la Loi des mines proclame qu'« aucun propriétaire de concession minière ne peut utiliser tout ou partie de son terrain à des fins autres que celles d'exploration minière » sous peine que le gouvernement récupère les droits de surface qui « sont considérés comme ayant toujours appartenu à la couronne »<sup>71</sup>. Toutefois, l'année suivante, une nouvelle réforme de la Loi des mines redonne la permission aux compagnies minières de construire des habitations sur leurs terrains sans l'autorisation expresse du gouvernement, mais la vente de

---

<sup>66</sup> *La Frontière*, 28 juillet 1938, p. 4.

<sup>67</sup> *La Gazette du Nord*, 26 mars 1937, p.6 ; 16 avril 1937, p. 1.

<sup>68</sup> *La Frontière*, 30 décembre 1937, p. 4.

<sup>69</sup> *Loi modifiant la Loi des mines de Québec relativement à l'établissement de villages dans les régions minières*. 1 Ed. VIII (1936), c. 21.

<sup>70</sup> Vallière, *op. cit.*, p. 214.

<sup>71</sup> *Loi modifiant la Loi des mines de Québec relativement à l'établissement de villages dans les régions minières*. 1 Ed. VIII (1936), c. 21.



lot est toujours interdite<sup>72</sup>. Parallèlement, le gouvernement unioniste met en place la division des villages miniers qui dépend du Service des mines<sup>73</sup>. En collaboration avec les compagnies minières et le ministère des Affaires municipales, cette division a pour objectif d'encadrer la création et le développement des nouvelles agglomérations afin d'éviter les abus commis précédemment. Selon Vallière, cette refonte du processus d'établissement des nouvelles communautés minières découle de l'alliance entre le Parti conservateur de Maurice Duplessis avec l'Action libérale nationale de Paul Gouin afin de renverser le gouvernement libéral de Taschereau au milieu des années 1930<sup>74</sup>.

#### Illustration 5 : La ville de Malartic au début des années 1940<sup>75</sup>



<sup>72</sup> Vallière, *op. cit.*, p. 144.

<sup>73</sup> *Ibid.*, p. 59-60.

<sup>74</sup> *Ibid.*, p.163. D'abord formé afin d'influencer le Parti libéral du Québec, ce groupe propose d'adopter plusieurs réformes sociales, économiques et politiques, afin de mieux combattre la crise économique : la revitalisation de l'agriculture et de la colonisation, la création de l'assurance maladie, des pensions de vieillesse et des allocations familiales, l'assainissement de la culture politique, mais surtout la condamnation des *trusts* étrangers. Pour en savoir davantage voir : Paul-André Linteau, René Durocher et Jean-Claude Robert, *Histoire du Québec contemporain. Tome 2. Le Québec depuis 1930*. Montréal, Boréal, 1986, p. 131.

<sup>75</sup> Société d'histoire de Malartic, fonds Laurent Chartier.



Cette réforme légale est destinée à créer « un type de village hybride, où se réalise un certain équilibre entre la ville fermée et complètement ouverte »<sup>76</sup>. Malartic, dont le développement est suivi de très près par le Service des mines et le ministère des Affaires municipales, est l'une des agglomérations choisies afin de devenir « une ville modèle »<sup>77</sup>. Toutefois, il n'est pas facile de s'entendre avec la compagnie minière. Selon *La Frontière*, après le refus du système d'incorporation proposé par la *Canadian Malartic* en 1937, le gouvernement suggère une alternative qui est déclinée par la minière<sup>78</sup>. Malgré leurs divergences de vues, les deux parties conviennent de la nécessité de créer une ville dans le canton de Fournière. En octobre 1937, le gouvernement Duplessis demande donc à la *Canadian Malartic* de vendre des lots et d'assumer la construction des rues et d'un système d'aqueduc et d'égout. Selon la revue de l'année 1937 de *La Frontière* : « Le gouvernement protège les déboursés de la compagnie par une part substantielle dans la vente des lots, dont elle a le contrôle. »<sup>79</sup>. De multiples constructions sont érigées durant cette période : une maison de pension, deux banques, un restaurant, un théâtre et même une église. Le château Malartic, considéré comme l'hôtel le plus luxueux de la région à l'époque, est ouvert en août 1937 lors d'une réception qui accueille plus de 300 personnes<sup>80</sup>. Au début de l'année suivante, la plupart des lots commerciaux sont vendus et « dès les premiers beaux jours », un véritable « boom de la construction » secoue le canton de Fournière<sup>81</sup>.

---

<sup>76</sup> Vallière, *op. cit.*, p. 214.

<sup>77</sup> *La Frontière*, 17 mars 1938, p. 3 ; 4 janvier 1940, p.6 ; Hetherington, *op. cit.*, p. 124.

<sup>78</sup> *La Frontière*, 30 décembre 1937, p. 4.

<sup>79</sup> *Ibid.*

<sup>80</sup> *La Frontière*, 26 août 1937, p. 5 ; *La Gazette du Nord*, 1 juillet 1939, p. 3.

<sup>81</sup> Miquelon, *op. cit.*, p. 66-67.

**Illustration 6 : Le premier château Malartic (vers 1938)<sup>82</sup>**



Cependant, il faut attendre au printemps 1939 avant que l'incorporation de Malartic soit sanctionnée par le gouvernement. Le projet de loi est adopté presque intégralement, à l'exception de deux clauses : la première qui exempte la machinerie minière de taxes et la seconde qui permet une dispense d'impôt lorsqu'une mine interrompt ses opérations. Selon *La Frontière*, « L'honorable Maurice Duplessis, premier ministre, déclara que le principe de ces exemptions était mauvais »<sup>83</sup>. Toutefois, il est manifeste que certaines dispositions qui avantagent les compagnies minières ont été conservées. Dans la *Loi constituant en corporation la ville de Malartic*, il est possible de lire que « le conseil [municipal de Malartic] ne prélèvera aucune taxe sur les matières premières, produit en voie de fabrication, ou stocks de matériaux parfaits ou de marchandises manufacturées, se trouvant pendant leur fabrication ou après y avoir été fabriqués; le présent article ne

<sup>82</sup> Société d'histoire de Malartic, fonds Adam/St-Jarre.

<sup>83</sup> *La Frontière*, 6 avril 1939, p.1.

s'applique qu'aux produits miniers du sous-sol »<sup>84</sup>. De plus, les terrains, qui sont cédés grâce à des baux emphytéotiques<sup>85</sup>, permettent à la *Canadian Malartic* de se réserver « all rights of ownership in mines, mining rights, and minerals in, under, or on the property, and the right to do any mining or exploration work at any time »<sup>86</sup>. De plus, selon le maire Hetherington, les baux concédés par cette compagnie minière lui accordent le droit de reprendre la propriété des terrains à l'aide d'une simple notice de trois mois « without any judicial proceedings or other formalities being necessary »<sup>87</sup>. Si l'exproprié n'est pas satisfait de la compensation versée par l'entreprise « the matter shall be referred to arbitration under the Code of Civil Procedure »<sup>88</sup>.

Avec le système d'incorporation utilisé à Malartic, la moitié de l'argent récolté par la vente des terrains est destiné à créer « un fonds municipal » afin de défrayer les coûts de l'établissement du village<sup>89</sup>. De plus, un gérant, nommé par le conseil de ville, mais soumis au veto du gouvernement, détient le rôle de « surveiller et diriger sous le contrôle du conseil, les affaires de la municipalité et les travaux qu'elle fait exécuter »<sup>90</sup>. Bien que, comme pour Noranda et Bourlamaque, le conseil municipal de Malartic soit désigné pour trois ans par la loi d'incorporation et que le maire est choisi parmi eux, ceux-ci ne sont pas

---

<sup>84</sup> *Rapport de l'enquête sur Roc-d'Or*, p. 5.

<sup>84</sup> *Loi constituant en corporation la ville de Malartic*. 3 Geo. VI (1939), c. 124, ar. 48.

<sup>85</sup> Ces baux, qui sont d'une durée de 99 ans, permettent aux acquéreurs de jouir presque pleinement de leur propriété à l'exception de certaines dispositions déterminées par le propriétaire. De plus, le locataire doit payer un dollar par année de loyer et à la fin du délai prescrit, il doit renouveler son bail. Voir Hetherington, *op. cit.*, p. 127

<sup>86</sup> Hetherington, *op. cit.*, p. 127

<sup>87</sup> *Ibid.*

<sup>88</sup> *Ibid.*

<sup>89</sup> *Rapport de l'enquête sur Roc-d'Or*, p. 5.

<sup>90</sup> *Loi constituant en corporation la ville de Malartic*. 3 Geo. VI (1939), c. 124.

tous des cadres des minières. On retrouve aussi des travailleurs manuels et des commerçants<sup>91</sup>. En fait, la compagnie *Canadian Malartic* n'est que l'agent désigné par le gouvernement afin de construire les infrastructures et de vendre les lots et ne peut pas refuser de les céder pour des motifs arbitraires<sup>92</sup>. Contrairement aux villages privés qui sont totalement contrôlés par les entreprises, cette ville est donc ouverte à tous. Par contre, à l'instar des villes de compagnie, une dérogation à la Loi des cités et villes permet au conseil municipal de réglementer plus facilement la construction des nouveaux bâtiments et de mieux contrôler les débits illégaux d'alcool à l'intérieur des limites de la municipalité<sup>93</sup>. Lors des premières années de Malartic, cette volonté de combattre le vice est manifeste. En effet, au printemps 1942, un couvre-feu, annoncé par une sirène, est établi par le conseil de ville afin de forcer les jeunes de moins de 16 ans de « quitter les rues et les endroits publics » en début de soirée<sup>94</sup>. Notons cependant que Malartic n'est pas la seule ville à imposer un couvre-feu lors de la Seconde Guerre mondiale; un grand nombre de municipalités canadiennes, notamment Montréal, Toronto, Vancouver, Ottawa et Edmonton, se sont aussi dotées de règlements semblables « to clear the Streets of young people in the name of keeping the home front disciplined while fathers served overseas and mother engaged in war work »<sup>95</sup>.

---

<sup>91</sup> *Loi concernant l'organisation municipale des villages miniers*. 3 Geo. VI (1939), c. 64.

<sup>92</sup> *Rapport de l'enquête sur Roc-d'Or*, p. 5.

<sup>93</sup> *Loi constituant en corporation la ville de Malartic*. 3 Geo. VI (1939), c. 124, ar. 38-39.

<sup>94</sup> *La Frontière*, 7 mai 1942, p. 10.

<sup>95</sup> Pour en savoir davantage sur l'imposition de ces couvre-feu au Canada, voir Tamara Myers, « Nocturnal Disorder and the Curfew Solution: A History of Juvenile Sundown Regulations in Canada », dans Mona Gleason, Tamara Myers, Leslie Paris, and Veronica Strong-Boag, dir., *Lost Kids: Vulnerable Children and Youth in Twentieth-Century Canada and the United States*, Vancouver, UBC Press, 2010, p. 95-113.

En plus de retarder le développement de Malartic, la réforme du processus légal d'établissement des nouvelles agglomérations, mise en place par l'Union nationale en 1936, a aussi un impact direct sur Roc-d'Or. Contrairement aux premiers habitants de Val-d'Or et de Rouyn qui ont l'opportunité d'acheter leurs lots aux compagnies minières qui en possèdent les droits souterrains, ceux de Roc-d'Or n'ont pas cette chance. Bien qu'il soit généralement admis que les *squatters* sont établis sur les terres de la Couronne, cela n'est pas complètement vrai. Selon l'enquête de l'été 1942, à l'origine, c'est-à-dire au printemps 1936, la propriété souterraine des terrains sur lesquels sont installés les premiers résidents est détenue par un certain M. St-Louis<sup>96</sup>. Toutefois, après l'adoption de la Loi de 1936, il est dorénavant interdit d'« ériger ou permettre ou tolérer qu'on érige sur son terrain des constructions autres que celles nécessaires à ses opérations » sous peine de rendre « la concession révocable par le ministre »<sup>97</sup>. En conséquence, nous croyons que M. St-Louis, parce qu'il est incapable de chasser les premiers *squatters*, perd la propriété de ses claims qui redeviennent la propriété du gouvernement.

En conclusion, la découverte d'importants gisements aurifères au milieu des années 1920 et leur exploitation, qui est amorcée une décennie plus tard, sont directement responsables de la venue d'un important contingent de travailleurs dans les cantons de Malartic et de Fournière. Contrairement aux deux premiers centres miniers abitibiens, Rouyn/Noranda et Val-d'Or/Bourlamaque, qui sont constitués d'une ville de compagnie et d'un campement de *squatters*, dans le cas de Roc-d'Or/Malartic, la ville dûment organisée

---

<sup>96</sup> *Rapport de l'enquête sur Roc-d'Or*, p. 1.

<sup>97</sup> *Loi modifiant la Loi des mines de Québec relativement à l'établissement de villages dans les régions minières*. 1 Ed. VIII (1936), c. 21.

apparaît bien après le peuplement initial et l'existence du village illégal est éphémère. En fait, il n'y a donc pas de divergence majeure entre l'établissement de Roc-d'Or et celui de Val-d'Or et de Rouyn. La seule exception notable, c'est que dans ces localités des lots sont vendus par des compagnies minières. La véritable différence découle du fait que Malartic n'est pas créée lorsque le besoin s'en fait sentir en raison de l'accession au pouvoir de l'Union nationale de Maurice Duplessis en 1936 qui décide d'intervenir davantage afin de faire cesser les abus, autant dans les villes contrôlées par les compagnies que dans les campements effervescents. En conséquence, tous les nouveaux venus, à l'exception de certains privilégiés qui sont acceptés dans le *townsite* de la mine et des célibataires qui habitent dans les *bunk-houses*, doivent s'établir illégalement sur les terrains de la Couronne. Pendant les trois années suivantes, même si la nécessité d'organiser une ville est une préoccupation partagée par la mine et le gouvernement, ils ne sont pas capables d'en arriver à une entente. C'est seulement en 1939 qu'un accord est conclu et qu'une ville, ouverte à tous, est incorporée : Malartic.

## **2.2 L'agglomération illégale de Roc-d'Or**

La mauvaise réputation des campements miniers est sans doute tributaire des nombreux ouvrages populaires qui les présentent comme complètement anarchiques et peuplés essentiellement par des prostitués et des mineurs. En conséquence, de prime abord, il est facile de croire qu'un village surnommé *Putainville* est complètement chaotique et surtout fréquenté par des dépravés. Il est donc nécessaire de sortir de l'archétype des *booms-towns* en dressant un portrait nuancé du village de Roc-d'Or. Nous allons donc

décrire, du mieux que les sources nous le permettent, la constitution physique, la composition des habitants et la présence du vice à Roc-d'Or.

### 2.2.1 Le village hors la loi

Bien que l'absence de traces tangibles rende la genèse du village de *squatters* particulièrement nébuleuse, l'enquête de 1942 permet d'estimer que le premier accroissement massif de population se déroule au printemps 1936. En fait, la première référence tangible au village de Roc-d'Or, un plan du ministère des Terres et des Forêts qui indique la présence de six habitations de *squatters*, est datée du 31 mars 1936<sup>98</sup>. On peut donc estimer que c'est au printemps 1936 que l'agglomération, désignée comme le village St-Louis à l'époque<sup>99</sup>, prend véritablement forme. Situé à la limite nord de Malartic, sur « la route des mines » qui relie Val-d'Or à Rouyn, ce village se peuple rapidement. Dès la mi-juin 1936, un rapport de la Sûreté provinciale indique qu'on y retrouve environ « 97 bâtisses habitées par 175 personnes »<sup>100</sup>. Deux ans plus tard, à la fin du printemps 1938, *La Frontière* nous apprend que la population du village de *squatters* « se chiffre à 800 âmes environ »<sup>101</sup>. Finalement, lors de l'enquête sur Roc-d'Or en 1942, les fonctionnaires recensent 1106 habitants et 266 maisons ou commerces<sup>102</sup>. Par la suite, après la décision d'éradiquer le village, la population ne cesse de diminuer.

---

<sup>98</sup> *Rapport de l'enquête sur Roc-d'Or*, p. 1.

<sup>99</sup> Au court de son histoire, en plus de son surnom peu flatteur de *Putainville*, le village de *squatters* est désigné par plusieurs appellations : d'abord village St-Louis, ensuite Paris Valley et finalement, au courant de 1938, le nom de Roc-d'Or est officiellement choisi, voir *Rapport de l'enquête sur Roc-d'Or*, p. 2.

<sup>100</sup> *Ibid.*, p. 2.

<sup>101</sup> *La Frontière*, 9 juin 1938, p. 4.

<sup>102</sup> *Rapport de l'enquête sur Roc-d'Or*, p. 27.

**Illustration 7 : Roc-d'Or en 1937<sup>103</sup>**



**Illustration 8 : Vue de Roc-d'Or en 1942<sup>104</sup>**

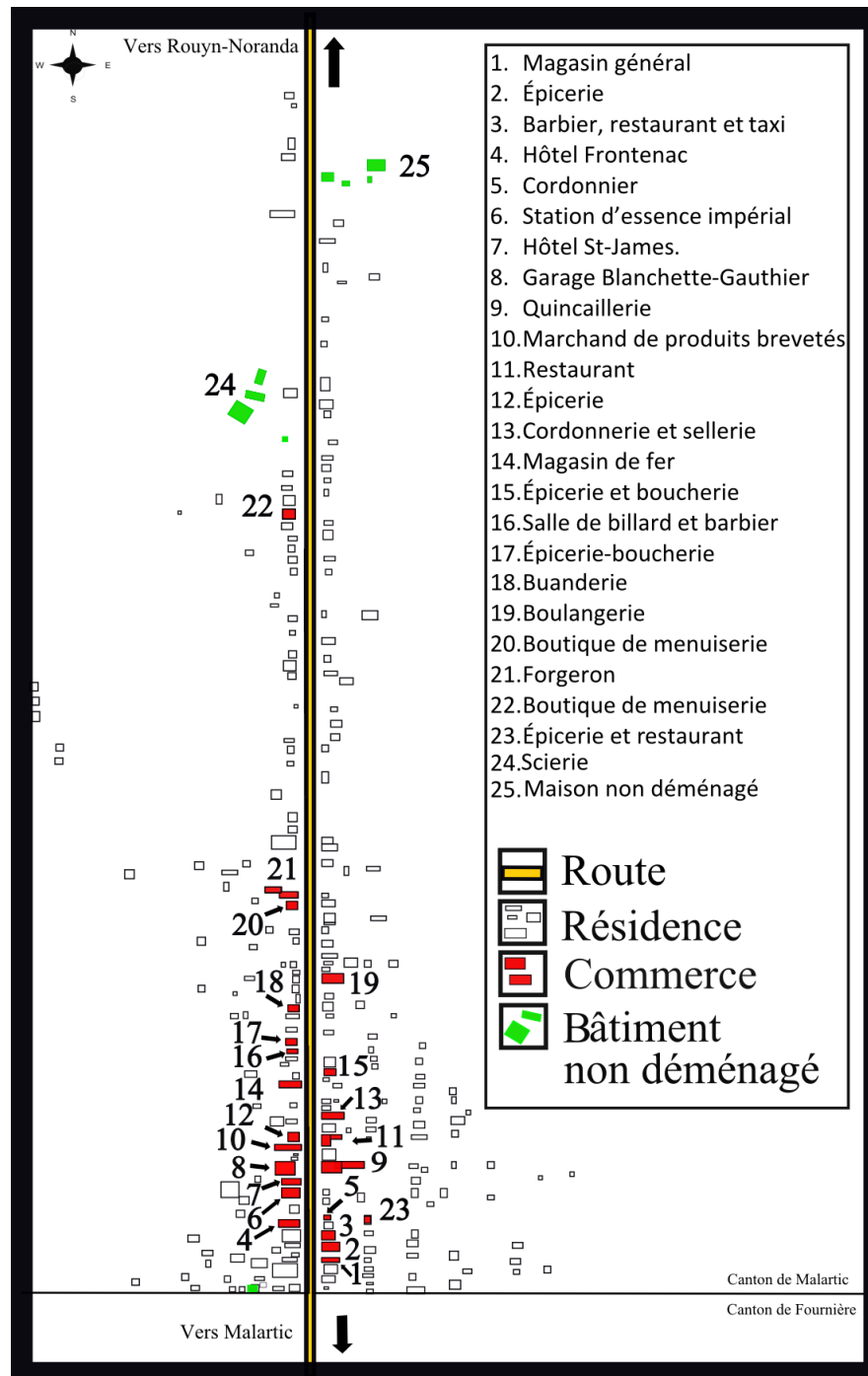


<sup>103</sup> BAnQ, Centre d'archives de l'Abitibi-Témiscamingue et du Nord-du-Québec, fonds ministère des Ressources naturelles (E20), S2, SS1, P162.

<sup>104</sup> BAnQ, centre d'archives de Québec, fonds ministère des Affaires municipales et des Régions (E7), enquête sur le village de *squatters* de Roc-d'Or en Abitibi 1942-1950, 1960-01-028/2, D4A\_P7.



Figure 2 : Plan schématique du village de Roc-d'Or en juillet 1942<sup>105</sup>



<sup>105</sup> BANQ, centre d'archives de Québec, fonds ministère des Affaires municipales et des Régions (E7), enquête sur le village de *squatters* de Roc-d'Or en Abitibi 1942-1950, 1960-01-028/1, *carte du village de squatters de Roc-d'Or, comté d'Abitibi, P.Q.*, 31 juillet 1942.

Plusieurs photographies qui accompagnent l'enquête de 1942 permettent de constater que la rue principale de Roc-d'Or, construite le long de la route des mines sur un peu plus de 1.6 km, est bordée d'une cinquantaine de bâtiments de chaque côté. Plusieurs résidences, plus ou moins alignées, tentent de constituer d'autres rues. Comme dans la plupart des villes minières naissantes, celles-ci ne sont pas pavées et il n'y a pas de trottoir. À la moindre averse, les résidents sont obligés de patauger dans une mare de boue<sup>106</sup>. Il faut noter que l'absence d'égout oblige les gens à utiliser des latrines extérieures ou, plus rarement, des toilettes chimiques. Comme les eaux usées sont vidées dans les fosses d'aisance sans aucun traitement, plusieurs mares d'eau stagnante sont parsemées un peu partout autour des habitations<sup>107</sup>. Selon un membre de la Commission scolaire de Malartic, « par les journées chaudes, l'odeur y est tout à fait surprenante »<sup>108</sup>. Si certains terrains sont sablonneux, d'autres sont couverts d'« une épaisse couche de vase noire d'où les eaux stagnantes ne peuvent s'écouler et dans lesquelles pullulent les mouches et les insectes de toutes sortes. Par endroits, des fossés rudimentaires ont été ébauchés. Leur principal emploi semble être pour y faire jouer les enfants du voisinage »<sup>109</sup>. L'absence de système d'aqueduc oblige les résidents à s'approvisionner en eau par leur propre moyen. De nombreux puits sont creusés, mais comme ils sont souvent à proximité des fosses d'aisances, le Service provincial d'hygiène en condamne plusieurs en 1938<sup>110</sup>. Toutefois, certains, notamment celui de l'Hôtel Saint-Louis qui pourvoit plusieurs résidences en eau

---

<sup>106</sup> Miquelon, *op. cit.*, p. 70.

<sup>107</sup> *Rapport de l'enquête sur Roc-d'Or*, p. 17.

<sup>108</sup> *Ibid.*, p. 20.

<sup>109</sup> *Ibid.*, p. 26.

<sup>110</sup> *Ibid.*, p. 5.

potable, donnent toujours « de bonnes analyses »<sup>111</sup>. Une source, située à environ un kilomètre à l'ouest du village, est sans doute utilisée par plusieurs *squatters*<sup>112</sup>. Bryce nous apprend qu'à Val-d'Or, on utilise de la neige fondue, une bonne façon d'« obtenir plus d'eau, sans avoir à la payer ou à la transporter », pour laver les vêtements et la vaisselle<sup>113</sup>. Il est fort probable que les résidents de Roc-d'Or utilisent le même procédé.

### Illustration 9 : Un *shack* à Roc-d'Or en 1942<sup>114</sup>



Construits rapidement, la plupart des bâtiments de Roc-d'Or sont destinés à une occupation temporaire. Les cabanes en rondins sont faciles et rapides à construire : « partant de bon matin dans le bois [les propriétaires peuvent] le soir même coucher dans

<sup>111</sup> *Ibid.*, p. 22-23.

<sup>112</sup> Comité du livre, *op. cit.*, p. 12-13.

<sup>113</sup> Bryce, *op. cit.*, p. 27.

<sup>114</sup> BAnQ, centre d'archives de Québec, fonds ministère des Affaires municipales et des Régions (E7), enquête sur le village de *squatters* de Roc-d'Or en Abitibi 1942-1950, 1960-01-028/2, D4A\_P40.

leur *shack* de troncs d'arbres »<sup>115</sup>. On peut facilement imaginer que les conditions de vie doivent être difficiles dans ces maisons rudimentaires. Tandis que les moustiques, surtout les fameux « maringouins », sont omniprésents pendant l'été, les hivers rigoureux amènent un froid sibérien difficile à chasser avec un petit « poêle en fonte », seul moyen de chauffage de la plupart des résidents<sup>116</sup>. À l'exception de ceux qui ont des génératrices, il n'y a pas non plus d'électricité à Roc-d'Or<sup>117</sup>. Bien que les journaux arrivent avec quelques journées de retard et que les signaux radio « ne sont pas encore en onde », plusieurs habitations sont branchées au service téléphonique<sup>118</sup>.

**Illustration 10 : Une maison moderne dans le village de *squatters* en 1942**<sup>119</sup>



<sup>115</sup> Blanchard, *op. cit.*, p. 534.

<sup>116</sup> *Ibid.*

<sup>117</sup> Miquelon, *op. cit.*, p. 38.

<sup>118</sup> *Ibid.*, p. 41.

<sup>119</sup> BAnQ, centre d'archives de Québec, fonds ministère des Affaires municipales et des Régions (E7), enquête sur le village de *squatters* de Roc-d'Or en Abitibi 1942-1950, 1960-01-028/2, D4A\_P272.

Roc-d'Or est loin d'être seulement peuplé par ces cabanes rustiques. En fait, le fonds de l'enquête gouvernementale de 1942, surtout les photographies qu'il contient, permet de constater la présence de plusieurs bâtiments de bonne qualité<sup>120</sup>. D'ailleurs, plusieurs constructions de Roc-d'Or, déménagées à Malartic au moment de la fermeture du village, existent toujours. Souvent, les camps en bois rond sont seulement destinés à loger le propriétaire temporairement pendant qu'il construit une véritable maison en planche<sup>121</sup>. En fait, il est souvent judicieux de s'installer gratuitement dans un *shack* construit rapidement et d'attendre d'avoir la certitude de la prospérité des mines des environs avant d'ériger une véritable habitation moderne. La hiérarchie catholique utilise un procédé semblable pour la maison de Dieu : « ce sont la “cokerie”, le théâtre ou l'hôtel qui fournissent d'abord le lieu de culte »<sup>122</sup>. Bref, on s'assure de la pérennité de l'agglomération avant d'ériger une construction qui demande un investissement important.

Contrairement à ce que le terrible surnom de *Putainville* laisse supposer, les bordels, les maisons de jeu et les débits de boisson clandestins sont relativement discrets. Ce sont les commerces légaux qui ont pignon sur la rue principale<sup>123</sup>. En fait, avant la construction de Malartic, Roc-d'Or est le principal centre de service des environs. La visite domiciliaire permet de recenser cinq épiceries, deux restaurants, une boulangerie, un barbier, un magasin général, la quincaillerie « Abitibi Hardware », un cordonnier et une pharmacie.

---

<sup>120</sup> BAnQ, centre d'archives de Québec, fonds ministère des Affaires municipales et des Régions (E7), enquête sur le village de *squatters* de Roc-d'Or en Abitibi 1942-1950, 1960-01-028/2, *Visite domiciliaire*, #4, #27, #64, #69, #114, #219, #225, #237, #250, #251, #259, #272, et biens d'autres.

<sup>121</sup> *Ibid.*, #90. Dans cette fiche tirée des visites domiciliaires, on apprend la présence d'un « camp en bois rond à l'arrière où demeurait le propriétaire avant [la] construction de [sa] maison ».

<sup>122</sup> Gourd, « L'Abitibi-Témiscamingue minier », p. 327.

<sup>123</sup> Miquelon, *op. cit.*, p. 29.

Une boutique de portes et fenêtres, un forgeron, deux scieries ainsi que deux stations-service sont aussi présents<sup>124</sup>. Afin de loger l'importante population flottante qui transite dans le secteur, on retrouve aussi quatre hôtels.

**Illustration 11 : L'hôtel Frontenac en 1942<sup>125</sup>**



En somme, nous avons une très bonne idée de l'aspect physique du village à l'été 1942 grâce à l'enquête gouvernementale. On y apprend qu'il n'y a aucun système d'égout ou d'aqueduc. Par conséquent, les *squatters* doivent s'approvisionner eux-mêmes en eau et les eaux usées sont déversées un peu partout. Par contre, bien qu'un grand nombre d'habitations soit de construction rudimentaire, nous pouvons aussi constater la présence de

<sup>124</sup> *Ibid.*, #6, #16, #19, #28, #32b, #31, #33, #39, #66, #81, #105, #135 et #49.

<sup>125</sup> BAnQ, centre d'archives de Québec, fonds ministère des Affaires municipales et des Régions (E7), enquête sur le village de *squatters* de Roc-d'Or en Abitibi 1942-1950, 1960-01-028/2, D4A\_P015.

plusieurs maisons modernes. Finalement, la plupart des commerces, qui sont nombreux à Roc-d'Or, sont disposés sur la rue principale, la seule véritablement constituée.

### **2.2.2 Les squatters du canton de Malartic**

Encore davantage que l'aspect physique, c'est la population qui habite un village surnommé *Putainville* qui est souvent jugée hâtivement et sans nuance. Inspirés par des idées populairement véhiculées sur les agglomérations minières, certains s'imaginent que Roc-d'Or est essentiellement peuplé par des hommes célibataires, surtout des mineurs, et que les quelques femmes qui sont présentes sont surtout des prostituées. De plus, ils s'imaginent que les résidents sont surtout des immigrants internationaux qui quittent le village aussi rapidement qu'ils sont venus. En conséquence, nous allons analyser quatre aspects de la vie sociale des habitants de *Putainville* : l'origine ethnique, le sexe, la diversité des emplois et la mobilité des résidents.

#### **Origines ethniques**

Selon l'historiographie abitibienne, après la découverte des gisements par les prospecteurs, ce sont les ouvriers spécialisés, principalement des anglophones qui proviennent du Nord ontarien, qui s'occupent de « creuser les puits et les galeries souterraines et [de] construire les installations minières »<sup>126</sup>. Ensuite, lorsque les mines entrent en production, leur main-d'œuvre se compose surtout d'immigrants originaires d'Europe centrale et orientale, « qui après avoir construit les voies ferrées ont rallié les

---

<sup>126</sup> Gourd, « L'Abitibi-Témiscamingue minier », p. 305.

mines »<sup>127</sup>. Selon Gourd, jusqu'au milieu des années 1930 ce sont les immigrants internationaux qui forment « la masse des travailleurs de fond de la région »<sup>128</sup>. Il affirme que deux facteurs expliquent cette prépondérance. Tandis que les immigrants sont plus enclins que les Canadiens, anglophones et francophones, à accepter les difficiles conditions de travail qu'offrent les mines de l'époque, les compagnies privilégient une main d'œuvre cosmopolite afin d'éviter qu'une solidarité syndicale émerge<sup>129</sup>. Ce serait la grève des « fros » menée par des immigrants d'allégeance communiste à la mine *Horne* à Rouyn en 1934 et la diminution de l'immigration internationale à la suite du krach boursier de 1929 qui auraient amené une plus grande ouverture des minières envers la main d'œuvre francophone<sup>130</sup>. De plus, englués dans la grande dépression, les Canadiens deviennent plus enclins à accepter les difficiles conditions de travail dans les mines. En Abitibi, un grand nombre de ces mineurs sont des chômeurs qui proviennent des paroisses et des villes qui bordent le fleuve St-Laurent et qui arrivent en région dans le cadre des initiatives gouvernementales de retour à la terre mises en place afin de combattre la crise économique<sup>131</sup>.

---

<sup>127</sup> Blanchard, *op. cit.*, p. 533.

<sup>128</sup> Gourd, « L'Abitibi-Témiscamingue minier », p. 305.

<sup>129</sup> *Ibid.*

<sup>130</sup> *Ibid.*

<sup>131</sup> Entré en vigueur au printemps 1932, le plan Gordon, un programme de colonisation dirigé par le gouvernement fédéral, amène plus de deux mille personnes à s'établir en Abitibi. Essentiellement composés de chômeurs venant des agglomérations urbaines, près de 28 % de ces colons abandonnent leur lot quelque temps après leur arrivée. La méconnaissance du travail de la terre et la déficience de l'aide gouvernementale semblent à l'origine de la plupart de ces échecs. De son côté, le gouvernement provincial crée le Plan Vautrin qui est destiné aux agriculteurs au chômage et aux fils de cultivateurs qui ont du mal à s'établir dans la vallée du St-Laurent. En plus d'amener plus de douze mille personnes à s'établir en Abitibi, ce plan est très utile afin de retenir les colons sur leurs terres. Voir Asselin et Gourd, « Les plans de colonisation et la consolidation du monde rural : 1930-1950 », p. 240-243.



Toutefois, au milieu des années 1990, cette vision, qui place l'entrée des Canadiens francophones et anglophones dans les mines seulement au milieu des années 1930, a été contestée par Guy Gaudreau et son équipe grâce à l'utilisation des fiches d'employés de plusieurs mines ontariennes et abitibiennes. Bien qu'ils confirment les politiques d'embauches discriminatoires<sup>132</sup> et l'augmentation considérable des Canadiens dans les mines à la suite de la grève de 1934<sup>133</sup>, ils démontrent clairement que les Canadiens français ne sont jamais complètement exclus du monde minier, même en Ontario<sup>134</sup>. De plus, Gaudreau a étudié le processus de canadianisation de la main-d'œuvre à la mine Sigma, situé à Val-d'Or, entre 1934 et 1945. Dans cette analyse, on peut clairement constater que les Canadiens français, qui représentent seulement 36 % de la main-d'œuvre en 1934-1936, forment la grande majorité des travailleurs (environ 90 %) en 1943-1945<sup>135</sup>. Toutefois, dans son étude de la main-d'œuvre de la mine *Lamaque*, qui se situe à quelques centaines de mètres de la Sigma, David Simard en arrive à la conclusion que le processus de canadianisation de la main-d'œuvre y est plus tardif. Selon lui, dans cette entreprise, « il faut attendre la fin des années 1950 avant que les Canadiens français ne deviennent majoritaires parmi les travailleurs »<sup>136</sup>. Il est donc évident que le processus de

---

<sup>132</sup> Guy Gaudreau, « Les travailleurs de la Noranda », dans Guy Gaudreau, dir., *L'histoire des mineurs du Nord ontarien et québécois, 1886-1945*, Sillery, Septentrion, 2003, p. 152, 161-162 ; Alain Daoust, « La mobilité interne des ouvriers-mineurs de l'INCO », dans Guy Gaudreau, dir., *L'histoire des mineurs du Nord ontarien et québécois, 1886-1945*, Sillery, Septentrion, 2003, p. 214.

<sup>133</sup> Gaudreau, « Les travailleurs de la Noranda », p. 150 ; « Les heures de travail et la canadianisation des effectifs à Timmins et en Abitibi », dans Guy Gaudreau, dir., *L'histoire des mineurs du Nord ontarien et québécois, 1886-1945*, Sillery, Septentrion, 2003, p. 172-175.

<sup>134</sup> Paul De la riva, *Mine de rien : Les Canadiens français et le travail minier à Sudbury 1886-1930*, Sudbury, Prise de parole, 1998, 239 pages ; Gaudreau, « Les travailleurs de la Noranda », p. 151 ; « Les heures de travail et la canadianisation des effectifs à Timmins et en Abitibi », dans Guy Gaudreau, dir., *L'histoire des mineurs du Nord ontarien et québécois, 1886-1945*, Sillery, Septentrion, 2003, p. 171-172.

<sup>135</sup> Gaudreau, « Les heures de travail et la canadianisation des effectifs », p. 172-175.

<sup>136</sup> Simard, op. cit., p. 31-32.

canadianisation de la main-d'œuvre n'est pas complètement uniforme et que les politiques d'embauches varient d'une entreprise à l'autre<sup>137</sup>.

Dans le récit de son voyage en Abitibi fait à l'été 1937, le journaliste Émile Benoist affirme que le gérant de la mine *Canadian Malartic*, M. Millenbach, qui engage la moitié des 400 travailleurs miniers des alentours, lui assure que seulement la moitié de sa main d'œuvre est composée de Canadiens français<sup>138</sup>. Bien qu'il soit possible de croire que le village de Roc-d'Or est particulièrement cosmopolite, plusieurs affirmations nous font croire le contraire. D'abord, en juin 1937, dans une lettre adressée au ministre des Mines, les résidents déclarent que puisqu'ils sont Canadiens français, ils ont « le droit de s'établir sur les terres de la Couronne »<sup>139</sup>. De plus, selon Miquelon, lors de l'été 1938, environ 500 immigrants internationaux, « jusque-là entassés comme des sardines dans les *bunk-houses* des compagnies minières, emménagent dans les maisons de chambre et pension » de Malartic<sup>140</sup>. À ce propos, Marc Vallière, dans sa synthèse de l'histoire minière québécoise, soutient d'ailleurs qu'habituellement, dans l'Abitibi minière, la population des villes de compagnie est plus cosmopolite que les campements anarchiques, comme Roc-d'Or<sup>141</sup>. Cette information porte à croire que le village de *squatters* est surtout habité par une population canadienne-française. Les fiches remplies dans le cadre de l'enquête sur Roc-d'Or en 1942 le confirment. Elles nous apprennent que bien qu'on retrouve des gens venant de partout, le village de *squatters* est peuplé en grande majorité par des Canadiens français

---

<sup>137</sup> *Ibid.*, p. 40-42.

<sup>138</sup> Benoist, *op. cit.*, p. 123.

<sup>139</sup> *Rapport de l'enquête sur Roc-d'Or*, p. 3.

<sup>140</sup> Miquelon, *op. cit.*, p. 76.

<sup>141</sup> Vallière, *op. cit.*, p. 214.

de confession catholique : ils représentent 1022 des 1106 résidents à l'époque<sup>142</sup>. Il n'y a donc que 84 Néo-Canadiens à Roc-d'Or en 1942. Ce sont les ressortissants des îles britanniques qui sont les plus présents puisqu'on dénombre 14 Anglais, 24 Irlandais et 2 Écossais. Les Finlandais composent aussi un groupe ethnoculturel important. Une dizaine d'entre eux, tous de confession luthérienne, sont répartis dans 5 foyers. La grande majorité sont des mineurs ou des ménagères, mais on retrouve aussi une femme célibataire propriétaire d'une maison de chambres<sup>143</sup>. Les ressortissants finlandais, réputés comme d'excellents foreurs, sont nombreux dans le Nord-Est ontarien depuis la fin des années 1880<sup>144</sup>. Ils traversent sans doute la frontière pour suivre le développement minier en Abitibi. Parmi les 847 Ukrainiens qui habitent la région selon le recensement de 1941, on en retrouve une dizaine à Roc-d'Or<sup>145</sup>. Bien que selon les recensements de 1931 à 1951 les Polonais soient toujours l'ethnie la plus populeuse en région, après les Canadiens

---

<sup>142</sup> *Rapport de l'enquête sur Roc-d'Or*, p. 27.

<sup>143</sup> *Visite domiciliaire*, #54 ; #42 et #164.

<sup>144</sup> Gaudreau, *op. cit.*, p. 71 ; Pour en apprendre davantage sur l'histoire des Finlandais dans la nouvelle région minière, voir Oiva W. Saarinen, *Between a Rock and a Hard Place: A Historical Geography of the Finns in the Sudbury Area*, Waterloo, Wilfrid Laurier University Press, 1999, 328 pages ; « Finns in Northeastern Ontario With Reference to the Sudbury Area », *Revue de l'Université Laurentienne*, vol. 15, n°1, novembre 1982, p. 41-54 ; Varpu Lindstrom-Best, *Les Finlandais au Canada*, Ottawa, Société historique du Canada, 1985, 20 pages (Coll. « Les groupes ethniques du Canada », brochure n°8) ; *Defiant sisters : A Social History of Finnish Immigrant Women in Canada*, Beaverton, Aspasia Books, 2003, 205 pages ; Micheal Karni, dir. *The Finnish Diaspora*, Toronto, Multicultural History society of Ontario, 1981, 2 volumes.

<sup>145</sup> Toutefois, les Ukrainiens sont arrivés tôt dans l'histoire de l'Abitibi. Lors de la Première Guerre mondiale, le gouvernement canadien incarcère plus de 1200 d'entre eux dans le camp de Spirit Lake, près de la ville d'Amos, parce qu'il les considère comme des éléments potentiellement dangereux, car ils sont des citoyens d'une nation ennemie. Voir Sylvain Beaupré et Ghislain Drolet. « Spirit Lake : quelques notes sur la démocratie en temps de conflit mondial », *Histoire Québec*, vol. 10, n° 1, 2004, p. 20-21. Pour en savoir davantage sur la religion orthodoxe en Abitibi, voir Vincent Rousson, « L'immigration slave et l'impact de la religion orthodoxe en Abitibi Témiscamingue, 1920-2004 », *Histoire Québec*, vol. 10, n° 1, 2004, p. 10-11 ; Gour, « L'Abitibi-Témiscamingue minier », p.330-331, 337. Sur l'immigration ukrainienne dans l'ensemble du Canada, voir Oleh Gerus et James Edgar Rea. *Les Ukrainiens au Canada*, Ottawa, Société historique du Canada, 1985, 24 pages (Coll. « Les groupes ethniques du Canada », brochure n°10).

francophones et anglophones<sup>146</sup>, nous n'en retrouvons que quatre dans le village en 1942<sup>147</sup>. On note aussi la présence d'une famille d'« Israélites », d'un Chinois qui travaille dans une buanderie, d'un boulanger bulgare, d'un mécanicien italien<sup>148</sup>, de deux familles de Roumains et de cinq Russes, dont une Russe-Ukrainienne, « bien connue des autorités policières »<sup>149</sup>. En somme, à Roc-d'Or, il y a de nombreux groupes ethniques, mais chacun d'eux compte très peu de membres.

En fait, selon le huitième recensement canadien en 1941<sup>150</sup>, Malartic est bien plus cosmopolite que Roc-d'Or. Bien que les Canadiens français<sup>151</sup> soient encore largement majoritaires, ils représentent plus de 50 % de la population locale, on perçoit bien que les différents groupes ethnoculturels sont plus nombreux. Le graphique suivant, qui met en parallèle la population de Roc-d'Or en 1942 avec celle de Malartic en 1941, permet de percevoir clairement que le poids des immigrants internationaux est plus grand, proportionnellement et dans l'absolu, à Malartic.

---

<sup>146</sup> Vincent, « Des mondes parallèle? », p. 35. Pour davantage d'information sur ce groupe ethnoculturel en Abitibi, voir, Sylvain Beaupré « Analyse anthropologique des rapports de production entre les immigrants polonais et les autres groupes ethniques à la mine Noranda entre 1926-1951 », mémoire de M.A., Université de Montréal, Département d'anthropologie, 1998, 76 pages. Pour l'ensemble du Canada : Donald Avery et Jan Fedorowicz. *Les Polonais au Canada*, Ottawa, Société historique du Canada, 1982, 23 pages (Coll. « Les groupes ethniques du Canada », brochure n°4).

<sup>147</sup> *Rapport de l'enquête sur Roc-d'Or*, p. 27.

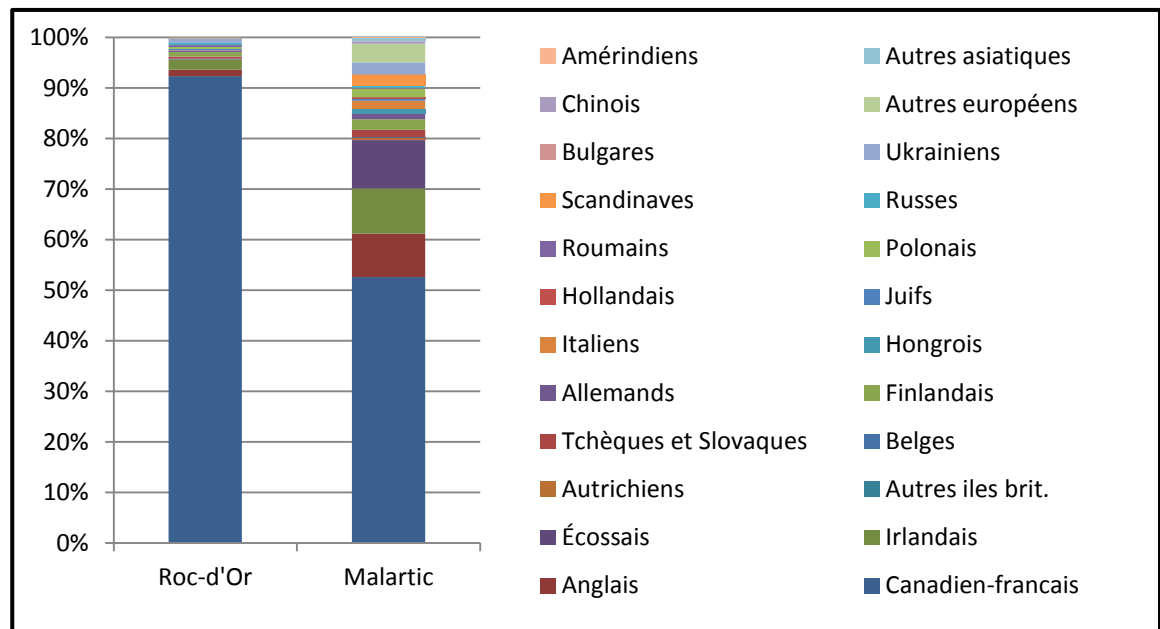
<sup>148</sup> Nous ne détenons que très peu d'information sur l'immigration italienne en Abitibi-Témiscamingue. Toutefois, cette communauté a été davantage étudiée dans le Nord-Est ontarien. Voir Karey Reilly, « Les Italiens de Copper Cliff, 1886-1912 », *Revue du Nouvel-Ontario*, n° 17, 1995, p. 49-76 ; « Mobilité transatlantique et mobilité continentale avant la Première Guerre mondiale : les Italiens de *Copper Cliff* », dans Guy Gaudreau, dir., *L'histoire des mineurs du Nord ontarien et québécois, 1886-1945*, Sillery, Septentrion, 2003, p. 93-115. Sur l'ensemble des Italo-Canadiens : Bruno Ramirez, *Les Italiens au Canada*, Ottawa, Société historique du Canada, 1989, 28 pages (Coll. « Les groupes ethniques du Canada », brochure n°14).

<sup>149</sup> *Visite domiciliaire*, #17, #33, #50, #57 et #234.

<sup>150</sup> Canada, Division du recensement, *Recensement du Canada, 1941, Population par subdivisions locales*, vol. II, Ottawa, Imprimeur du Roi, 1944, p. 348-349.

<sup>151</sup> Désigné sous le terme de français dans le recensement.

**Figure 3 : Présence des groupes ethniques à Roc-d'Or en 1941 et à Malartic en 1942<sup>152</sup>**



### Le sexe

Bien qu'il n'y ait aucune certitude pour la période qui va de la fondation du village à l'enquête de 1942, il est fort probable que la population masculine soit très fortement majoritaire à Roc-d'Or. À ce sujet, l'historiographie est sans équivoque pour l'ensemble de la région : « Les circonstances économiques font que la frontière se peuple d'abord d'hommes »<sup>153</sup>. L'extraction des ressources naturelles, qui est le principal moteur économique de la région, est réservée aux hommes. Cette interdiction d'employer des femmes dans les exploitations minières est même présente dans la *Loi des mines*<sup>154</sup>. Selon

<sup>152</sup> Canada, Division du recensement, *Recensement du Canada, 1941, Population par subdivisions locales*, vol. II, Ottawa, Imprimeur du Roi, 1944, p. 348-349; BAnQ, centre d'archives de Québec, fonds ministère des Affaires municipales et des Régions (E7), enquête sur le village de *squatters* de Roc-d'Or en Abitibi 1942-1950, 1960-01-028/1, *Rapport de l'enquête sur Roc-d'Or*, p. 27.

<sup>153</sup> Vincent, « Au carrefour des influences : la vie socio-culturelle », p. 373.

<sup>154</sup> *Les statuts refondus de la province de Québec (SRPQ)*. 5 vol., Québec, Redempti Paradis, 1941, ch. 194, ar. 194.

l'enquête de 1942, sur 1106 personnes habitant Roc-d'Or cette année-là, on dénombre 610 hommes pour 496 femmes<sup>155</sup>. Le taux de masculinité est donc de 123 dans cette localité<sup>156</sup>. Bien que nous puissions constater un déséquilibre entre les deux sexes, il est bien moins élevé que ce à quoi nous aurions pu nous attendre. En fait, comme ce taux est, pour l'ensemble de l'Abitibi, à 125 en 1941, nous pouvons dire qu'il y a, en moyenne, davantage de femmes à Roc-d'Or que dans le reste de la région<sup>157</sup>. Avant la construction de Malartic en 1938, la grande majorité des nouveaux venus qui sont accompagnés de leur famille n'ont simplement pas d'autre choix que de s'installer à Roc-d'Or, car, comme nous l'avons vu, seuls certains cadres des minières ont l'autorisation de s'établir dans les *townsites* et les *bunk-houses* construits à proximité des mines sont interdits aux femmes et aux enfants. À cette époque, il est indéniable que le village de *squatters* est bien plus familial que les *townsites* du canton de Fournière. Nancy M. Forestell affirme, en prenant exemple sur Timmins, que lors des premières années, les centres miniers sont surtout peuplés d'hommes célibataires ou dont les femmes habitent ailleurs. Ces mineurs, qui vivent ensemble dans des *bunk-houses* ou en pension, n'ont d'autre choix que d'effectuer eux-mêmes les travaux domestiques, historiquement attribués aux femmes, ou de payer des gens pour les accomplir. Forestell affirme que c'est la même chose pour le sexe, les hommes n'ont pas d'autre option que de faire affaire avec des prostituées<sup>158</sup>. Lorsque la pérennité du camp minier devient assurée et que les femmes viennent rejoindre leur mari, rapidement l'agglomération devient plus familiale. À partir de cette période, les hommes payent moins

---

<sup>155</sup> *Rapport de l'enquête sur Roc-d'Or*, p. 27.

<sup>156</sup> Le taux de masculinité se calcule en fonction du nombre d'homme pour 100 femmes. Il y a donc 123 hommes pour 100 femmes à Roc-d'Or.

<sup>157</sup> Vincent, « Au carrefour des influences : la vie socio-culturelle », p. 375.

<sup>158</sup> Forestell, « The Miner's Wife... », p. 141.

pour les travaux domestiques « [a]nd at the same time, sexual relations largely reverted of the private realm »<sup>159</sup>.

Si la grande majorité des femmes de Roc-d'Or sont des ménagères qui travaillent au foyer, on retrouve aussi des filles qui sont domestiques dans des familles nanties, mais également des femmes célibataires qui tiennent des maisons de chambre. Bien qu'on n'en retrouve aucune à Roc-d'Or en 1942, dans l'ensemble de l'Abitibi, certaines femmes éduquées, et pas encore mariées travaillent comme infirmière ou institutrice<sup>160</sup>. Selon Nancy M. Forestell, il est particulièrement difficile pour les femmes de mineurs de travailler à l'extérieur du foyer. D'abord, la conciliation entre le travail et la famille, surtout avec l'alternance entre les horaires de jour et de nuit du mari, est particulièrement pénible. Ensuite, dans les régions minières, en l'absence de secteur secondaire, le nombre d'emplois disponibles pour les femmes est grandement diminué, surtout pour les immigrantes qui maîtrisent encore mal la langue<sup>161</sup>.

Dans le cadre de son mémoire de maîtrise, Louise Bryce, à l'aide d'entrevues, s'intéresse aux motifs qui poussent les femmes, autant les immigrantes que les Canadiennes d'origine, à venir s'établir dans cette région aussi lointaine que sauvage. Bryce constate ainsi que dans la majorité des cas, ces femmes viennent rejoindre leur conjoint : elle affirme

---

<sup>159</sup> *Ibid.*, p. 142.

<sup>160</sup> Odette Vincent, « Vivre à la frontière : les premières institutions », dans Odette Vincent, dir., *L'histoire de l'Abitibi-Témiscamingue*, Québec, IQRC, 1995, p. 345-346, 350-352, 361-363. Sur les infirmières dans les régions de colonisation, voir aussi Johanne Daigle et Nicole Rousseau. « Le service médical aux colons : gestation et implantation d'un service infirmier au Québec (1932-1943) », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 52, n° 1, 1998, p. 47-72.

<sup>161</sup> Forestell, « The Miner's Wife... », p. 152-153

que le *leitmotiv* « qui prend mari prend pays » revient fréquemment dans ses entrevues<sup>162</sup>. Selon *l'Histoire de l'Abitibi-Témiscamingue*, ces femmes attendent souvent que la sécurité d'emploi du mari soit assurée, mais aussi que les conditions de vie soient moins rudimentaires et plus propices à la vie familiale, avant de les rejoindre<sup>163</sup>. Souvent, elles craignent l'isolement, « l'éloignement et la pénurie de services et de biens de consommation »<sup>164</sup>. Toutefois, certaines de ces femmes, à l'instar de leur époux, se rendent dans la région par « goût de l'aventure et du recommencement »<sup>165</sup>.

### **L'emploi**

Il ne faut pas croire que tout le monde travaille dans les mines dans les nouvelles agglomérations minières. D'abord, nous l'avons vu, malgré quelques exceptions, les femmes travaillent surtout au foyer, car les emplois miniers leur sont interdits. Pour les hommes, la construction d'une nouvelle ville dans des endroits auparavant sauvages offre des emplois diversifiés. À ce propos, Émile Benoist affirme que « [d]ans les centres miniers, le gain ne provient pas que des seules mines, mais de toutes sortes de travaux qui ne sont pas miniers, de toutes sortes d'entreprises »<sup>166</sup>. Effectivement, la construction des routes, des édifices et des infrastructures sanitaires, mais aussi les services, offrent de vastes opportunités d'emplois, surtout en temps de crise économique. Par exemple, Jacques Miquelon, un jeune avocat qui commence sa carrière, vient pratiquer dans l'Abitibi

---

<sup>162</sup> Bryce, *op. cit.*, p. 23.

<sup>163</sup> *Ibid.*, p. 25-26.

<sup>164</sup> Vincent, « Au carrefour des influences : la vie socio-culturelle », p. 375.

<sup>165</sup> *Ibid.*

<sup>166</sup> Benoist, *op. cit.*, p. 86-87.



naissante parce qu'il juge que les débouchés professionnels sont bien plus intéressants<sup>167</sup>. De plus, l'exploitation minière, de l'extraction du minerai à son traitement, est complexe et nécessite une main-d'œuvre spécialisée. Malgré cette diversité des emplois, l'enquête de l'été 1942 nous apprend que les différents métiers tournant autour du travail des mines sont quand même majoritaires. On retrouve un ingénieur, des mécaniciens, des opérateurs de moulins, des prospecteurs, un gardien de sécurité, des préposés à la boiserie, des employés de surface, mais surtout des mineurs de fond. De plus, à l'exception de quelques bûcherons, de menuisiers, de chauffeurs d'autobus et de taxi et d'employés de voirie, beaucoup d'hommes travaillent dans les différents commerces de Roc-d'Or.

### **La mobilité**

Il est indéniable que la main d'œuvre minière est très mobile dans l'ensemble de la région de la faille de Cadillac. De nombreux historiens ont évoqué cette réalité<sup>168</sup>. Toutefois, c'est surtout Guy Gaudreau et son équipe de l'Université Laurentienne qui ont étudié cet aspect. Bien qu'ils ne cachent aucunement les immenses bénéfices réalisés par les minières et les « rudes conditions de travail », ils remettent en question la vision du mineur exploité<sup>169</sup>. Selon eux, « plus souvent qu'autrement, le travailleur reste maître de sa destinée et impose au capital sa disponibilité »<sup>170</sup>. En fait, ces chercheurs démontrent qu'en règle générale, le travailleur minier, surtout quand il est célibataire, n'est « pas à la remorque des décisions patronales : il quitte volontairement et fréquemment les lieux de

---

<sup>167</sup> Miquelon, *op. cit.*, p. 20.

<sup>168</sup> Villemure, *op. cit.*, p. 42 ; Gourde, *Mines et syndicats...*, p. 65 ; Gaudreau, « Mises en contexte historique et théorique », p. 36-41.

<sup>169</sup> Gaudreau, « Mises en contexte historique et théorique », p. 40.

<sup>170</sup> *Ibid.*, p. 40-41.

travail, bien plus souvent qu'il n'est congédié »<sup>171</sup>. En fait, l'éloignement des exploitations minières des grands centres de peuplement amène une certaine rareté de la main-d'œuvre. En conséquence, les minières sanctionnent rarement les départs volontaires et les réembauches sont monnaie courante<sup>172</sup>. De plus, selon Gaudreau, la forte mobilité permet aussi « d'évacuer le mécontentement et de défaire les solidarités », donc de réduire la volonté de syndicalisation<sup>173</sup>. Que ce soit pour avoir dérogé à une règle de sécurité, consommé de l'alcool, avoir reçu un avis défavorable du médecin, être accusé d'insubordination, de flemmardise ou de communisme, les congédiements, qui ne sont pas particulièrement fréquents dans les mines de la faille de Cadillac, sont aussi une cause de mobilité<sup>174</sup>. De plus, ce ne sont pas tous les mineurs qui décident d'en faire une carrière. Si certains quittent les mines, et même la région<sup>175</sup>, après avoir amassé un certain montant d'argent<sup>176</sup>, d'autres ne s'adaptent jamais à ce genre de travail, abandonnent rapidement et retournent à d'autres occupations<sup>177</sup>. Finalement, comme les gisements ont une durée de vie restreinte et que les entreprises sont soumises aux caprices de l'économie, la mobilité est parfois involontaire<sup>178</sup>.

---

<sup>171</sup> Gaudreau, *L'histoire des mineurs du Nord ontarien et québécois...*, p. 8.

<sup>172</sup> Gaudreau, « Les travailleurs de la Noranda ... », p. 158.

<sup>173</sup> Gaudreau, « Mises en contexte historique et théorique », p. 39.

<sup>174</sup> Guy Gaudreau, « Travailleur de passage et travailleur de carrière : la situation du travail minier en Abitibi, 1926 -1945 », dans Guy Gaudreau, *L'histoire des mineurs du Nord ontarien et québécois*, Sillery, Septentrion, 2003, p. 231-237.

<sup>175</sup> Gaudreau, « Mises en contexte historique et théorique », p. 35.

<sup>176</sup> Guy Gaudreau et Paul de la Riva, « Les ouvriers-mineurs de Sudbury : Le cas de l'International Nickel Company », dans Guy Gaudreau, *L'histoire des mineurs du Nord ontarien et québécois*, Sillery, Septentrion, 2003, p. 141.

<sup>177</sup> Gaudreau, « Mises en contexte historique ... », p. 36 ; « Travailleur de passage et travailleur de carrière... », p. 236-237.

<sup>178</sup> Gaudreau, « Mises en contexte historique... », p. 37.

Cette forte mobilité des mineurs, qui est manifeste dans l'ensemble de la région, est aussi perceptible dans les agglomérations des Cantons de Malartic et de Fournière. À ce propos, Raoul Blanchard affirme que dans les années 1940 « [à] Malartic, le mouvement est de 200 familles par an, soit au moins 1000 personnes quittant la localité pour d'autres mines ou y venant, en provenance d'autres exploitations »<sup>179</sup>. Dans le rapport du Service des mines de 1943, les dirigeants de la *Malartic Goldfield* affirment que sur ses 500 employés, seulement 200 travaillent de façon continue, et que « le reste ce sont des oiseaux de passage »<sup>180</sup>. La situation n'est pas différente à Roc-d'Or. Comme le démontre le tableau suivant, sur les 233 chefs de famille qui répondent à l'enquête de l'été 1942, 18 seulement affirment habiter le village de *squatters* depuis son origine alors que près d'une centaine sont présents dans l'agglomération depuis moins d'un an<sup>181</sup>.

**Figure 4 : Nombre d'années de résidence des familles habitant Roc-d'Or en 1942**<sup>182</sup>

	Moins d'un an	De un à deux ans	2 à 3 ans	3 à 4 ans	4 à 5 ans	5 à 6	Depuis 6 ans	Total
Familles	91	22	24	23	25	18	18	233

En somme, à l'aide des fiches remplies lors de la visite domiciliaire effectuée dans le cadre de l'enquête sur Roc-d'Or de l'été 1942, il est possible d'avoir une image fiable et

<sup>179</sup> Blanchard, *op. cit.*, p. 538.

<sup>180</sup> *Rapport annuel du service des mines*, 1946, p. 114.

<sup>181</sup> *Visite domiciliaire*.

<sup>182</sup> BAnQ, centre d'archives de Québec, fonds ministère des Affaires municipales et des Régions (E7), enquête sur le village de *squatters* de Roc-d'Or en Abitibi 1942-1950, 1960-01-028/2 *Visites domiciliaires*.

nuancée de la population qui habite dans le village de *squatters* à cette époque. Contrairement aux idées préconçues, les résidents sont en grande majorité des Canadiens français, mais nous pouvons quand même constater la présence d'immigrants internationaux, surtout originaires de l'Europe de l'Est. Étonnamment, le taux de masculinité est nettement moins élevé que prévu : en 1942, 610 hommes et 496 femmes peuplent Roc-d'Or. Toutefois, nous n'avons pas de données pour les premières années de l'agglomération, alors que les femmes étaient probablement moins présentes. Comme l'avance Louise Bryce, elles sont souvent réticentes à s'installer dans les campements miniers naissants : le manque de confort et l'éloignement, mais aussi le caractère éphémère de certaines exploitations, les poussent à attendre que la prospérité du nouveau centre minier soit assurée avant de rejoindre leur mari. Bien que les compagnies minières soient les principaux employeurs des résidents de Roc-d'Or, elles ne sont pas les seules. Avant la construction de Malartic, Roc-d'Or est un important centre de services. Nous avons aussi constaté qu'au même titre que l'ensemble de la région minière, la mobilité est élevée dans le village de *squatters* : en 1942, seuls une minorité de résidents (18 des 233 foyers) sont présents à Roc-d'Or depuis 1936 et un grand nombre d'individus ne fait qu'y transiter. Il est probable que dans les agglomérations où tous viennent d'ailleurs, le manque de liens familiaux et de cohésion sociale, mais aussi la possibilité de faire davantage de profit dans un autre endroit, rendent les départs bien plus faciles.

### 2.2.3 Le monde interlope de *Putainville*

L'infâme surnom de *Putainville* touche l'imaginaire. Il évoque un véritable *red light* à ciel ouvert dans lequel la prostitution, mais aussi l'alcool, le jeu et la violence sont omniprésents. En conséquence, l'idée que cette agglomération est complètement anarchique et que les forces de l'ordre y sont complètement absentes est généralement admise. Nous allons donc nous intéresser à la présence du vice organisé et à sa répression dans l'agglomération illégale.

Même si très peu de sources le confirment, nous pouvons imaginer que les débuts de Roc-d'Or sont particulièrement chaotiques, ce qui lui vaut, dès le départ, son surnom de *Putainville*<sup>183</sup>. Selon un rapport de police daté du 22 juin 1936, la population de Roc-d'Or compte alors 25 vendeurs illégaux de boisson et neuf prostituées pour une population d'environ 175 habitants<sup>184</sup>. Bien que *La Frontière*, dans sa revue de fin d'année 1937, affirme que « la qualité morale de la population s'est améliorée » à Roc-d'Or<sup>185</sup>, l'autobiographie de Jacques Miquelon, qui pratique le droit dans le village de 1937 à 1939, porte plutôt à croire que le climat social est loin d'être complètement pacifié. Ainsi, ce juriste nous apprend que c'est lors des jours de paie, toutes les deux semaines, que les maisons de jeux, les *blind pigs* et les bordels sont en pleine activité<sup>186</sup>.

---

<sup>183</sup> *Rapport de l'enquête sur Roc-d'Or*, p. 2.

<sup>184</sup> *Ibid.*

<sup>185</sup> *La Frontière*, 30 décembre 1937, p. 4.

<sup>186</sup> Miquelon, *op. cit.*, p. 65.

Dans la monographie municipale, publiée pour le cinquantenaire de Malartic, on affirme que les lieux de perdition de *Putainville* sont surtout fréquentés par les mineurs européens « sans attache dans ce pays étranger »<sup>187</sup>. Bien que Miquelon déclare que ces immigrants, qui n'ont pas de famille ni d'obligation, « ne se soucient guère du lendemain et dépensent leur paie à mesure », il soutient sans ambages que le plaisir de la bouteille est loin de leur être réservé. L'avocat affirme ouvertement que dans cette région éloignée, où les conditions de vie sont rudimentaires, pratiquement tout le monde, surtout les notables, autant ceux de Roc-d'Or que de Malartic, sont de grands consommateurs d'alcool<sup>188</sup>. Selon lui, « l'éloignement, l'isolement, la solitude, l'ennui » et l'absence de loisir légaux expliquent la popularité du monde interlope de *Putainville*<sup>189</sup>.

La question de la présence des forces de l'ordre à Roc-d'Or est particulièrement obscure. Selon Jacques Miquelon, à l'époque, la Sûreté provinciale, établie à Bourlamaque, est beaucoup trop loin pour y venir souvent<sup>190</sup>, si bien que l'« officier de sécurité à la mine [est] le seul qui soit revêtu d'une certaine autorité dans la place. »<sup>191</sup>. En fait, comme Roc-d'Or n'est pas incorporée, seule la Sûreté provinciale a juridiction dans le village de *squatters*. Toutefois, vu l'éloignement du poste de police et l'étendue du territoire qu'il doit couvrir, « l'inobservance des lois est règle générale »<sup>192</sup>. Deux agents de la Sûreté provinciale sont établis à Malartic en octobre 1938, mais leur présence est insuffisante pour

---

<sup>187</sup> Comité du livre, *op. cit.*, p. 12.

<sup>188</sup> Miquelon, *op. cit.*, p. 79-80.

<sup>189</sup> *Ibid.*, p. 79.

<sup>190</sup> *Ibid.*, p. 51.

<sup>191</sup> *Ibid.*, p. 52.

<sup>192</sup> *Rapport de l'enquête sur Roc-d'Or*, p. 16-17

pacifier *Putainville*<sup>193</sup>. En juillet 1939, l'officier Tully, un ancien agent de la Sûreté provinciale à Val-d'Or, est nommé chef de la police de Malartic<sup>194</sup>. Toutefois, comme les policiers municipaux n'ont pas juridiction en dehors des limites de la ville, ils ne peuvent pas intervenir à Roc-d'Or<sup>195</sup>. Finalement, en 1943, en aval de la décision d'éliminer Roc-d'Or, six agents de la police provinciale y sont postés en permanence<sup>196</sup>.

En fait, jusqu'à cette époque, seule la Sûreté provinciale, accompagnée de la police des liqueurs et de l'escouade des mœurs, « s'y montre [...] pour faire un raid de temps en temps, toutes les deux ou quatre semaines »<sup>197</sup>. Les plumitifs et les journaux régionaux permettent de constater que des séries d'arrestations dans les bordels, les débits d'alcool et les maisons de jeux surviennent fréquemment à Roc-d'Or. Après l'incorporation de Malartic, mais surtout après le référendum du 4 mars 1940 qui met fin à la prohibition dans cette ville, la lutte contre les tripots de *Putainville* prend un essor sans pareil. En 1941, les *raids* sont si fréquents qu'un article de *La Frontière* affirme, ironiquement, qu'un officier « de la police des liqueurs semble avoir un attrait tout spécial pour le coquet petit village de Roc-d'Or »<sup>198</sup>.

L'avocat Jacques Miquelon nous apprend aussi que les descentes ne sont pas la seule façon d'appliquer la justice à Roc-d'Or. Même si les forces de l'ordre ne sont pas

---

<sup>193</sup> *La Frontière*, 18 août 1938, p. 4 ; 20 octobre 1938, p. 4.

<sup>194</sup> *Ibid.*, 6 juillet 1939, p. 1.

<sup>195</sup> *Memorandum : The Organisation of Mining Municipalities in the Province of Québec*, p. 4 ; Hetherington, *op. cit.*, p. 132.

<sup>196</sup> *Rapport final sur les déménagements de Roc-d'Or*, p. 2.

<sup>197</sup> *Rapport de l'enquête sur Roc-d'Or*, p. 15.

<sup>198</sup> *La Frontière*, 30 octobre 1941, p. 9.

présentes, les résidents qui sont victimes d'un crime peuvent toujours porter plainte devant le tribunal des juges de paix, destiné « aux affaires pénales de peu d'importance », qui siège à l'hôtel de ville de Malartic<sup>199</sup>. Recrutés dans la population et pratiquement dépourvus de formation légale, les juges de paix assurent « une juridiction civile et criminelle inférieure dans les agglomérations rurales depuis le début du Régime anglais »<sup>200</sup>.

Miquelon, qui avoue fréquenter assidument les maisons de jeux, affirme que dans ces lieux, habituellement situés dans les sous-sols, l'alcool coule à flots et les bagarres sont fréquentes<sup>201</sup>. Étrangement, les archives judiciaires ne contiennent qu'une seule mention d'une descente, qui mène à deux arrestations, dans les maisons de jeux de Roc-d'Or. En fait, selon les plumitifs, c'est à Malartic que les casinos illégaux se trouvent. Entre la fin de 1939 et le début de 1945, pas moins d'une quinzaine de raids y sont effectués : 15 individus sont accusés de « tenir une maison de désordre, c'est-à-dire une maison de jeux » et 112 font face à une plainte pour avoir fréquenté ces lieux<sup>202</sup>. Comme très peu de *squatters* prennent le temps de creuser des fondations, les sous-sols sont rares à Roc-d'Or. Il est donc très possible que les casinos illégaux que fréquente Miquelon se situent plutôt à Malartic. Toutefois, il est quand même fort probable que certains individus s'adonnent à des jeux de hasard dans le village de *squatters*, mais qu'aucune preuve ne l'atteste.

---

<sup>199</sup> Miquelon, *op. cit.*, p. 71.

<sup>200</sup> Evelyn Kolish, *guide des archives judiciaires*, Montréal, Archives nationales du Québec, décembre 2000, p.13. Pour en savoir davantage sur l'implantation du droit anglais, notamment l'institution des juges de paix, au Québec et au Bas-Canada entre 1764 et 1837, voir Donald Fyson, *Magistrats, police et Société: la justice criminelle ordinaire au Québec et au Bas-Canada, 1764-1837*, Montréal, Hurtubise, 2010, 592 pages.

<sup>201</sup> Miquelon, *op. cit.*, p. 77.

<sup>202</sup> BAnQ, centre d'archives de l'Abitibi-Témiscamingue et du Nord-du-Québec, Fonds Cour de magistrat pour le comté d'Abitibi-Est à Val-d'Or (TL351), S2,SS7, 1996-02-009/87 à 97, *plumitifs*.



À l’instar des maisons de jeux, Miquelon avoue fréquenter les débits d’alcool. Selon lui, on retrouve une dizaine de *blind pigs* à Roc-d’Or. Il en évoque plusieurs : « chez Pauline, chez Gaby la Française, chez ti-blanc, chez Marthe la Belge »<sup>203</sup>. Les *raids* dans ces lieux sont fréquents. Nous avons même les détails d’une descente qui se déroule chez une tenancière bien connue des autorités policières dans la nuit du dimanche 16 novembre 1941. « À notre entrée nous avons surpris deux hommes [...] qui étaient à boire de la bière dans la cuisine »<sup>204</sup>. Tandis que la tenancière est arrêtée et conduite à la prison de Val-d’Or, les clients sont laissés en liberté<sup>205</sup>. Miquelon nous informe sur la procédure : « pour une telle offense, les accusés peuvent être représentés par un procureur et n’ont pas à se présenter à la cour, à moins de contester le bien-fondé de la plainte »<sup>206</sup>. L’avocat doit toutefois se rendre à Val-d’Or afin de payer la caution et de plaider coupable pour ses clients.

Les débits illégaux de *Putainville* ne sont pas les seuls commerces à offrir illégalement de l’alcool. À l’époque, la Commission des liqueurs ne peut délivrer des permis de vente d’alcool que dans les municipalités dûment organisées. Donc, avant l’incorporation de Malartic en 1939, le commerce d’alcool est complètement prohibé, autant dans le tripot le plus mal famé de *Putainville* que dans les institutions respectables de Malartic. Même le Château Malartic, « le seul endroit chic de la ville », doit restreindre ses

---

<sup>203</sup> Miquelon, *op. cit.*, p. 39.

<sup>204</sup> BAnQ, centre d’archives de l’Abitibi-Témiscamingue et du Nord-du-Québec, Fonds Cour de magistrat pour le comté d’Abitibi-Est à Val-d’Or (TL351), 1996-02-009/7, *dossier criminel* #3480.

<sup>205</sup> *Ibid.*

<sup>206</sup> Miquelon, *op. cit.*, p. 45-47.

activités à la location de chambres<sup>207</sup>. Toutefois, le propriétaire de cet hôtel, comme pratiquement tous les autres, viole parfois la législation en vigueur. Des réceptions bien arrosées sont organisées le samedi soir durant lesquelles les cadres des compagnies minières amènent leurs épouses pour dîner<sup>208</sup>. Miquelon affirme même que lors d'une soirée donnée dans ces lieux afin de célébrer la première brique d'or coulée par la *East Malartic Gold Mine* et à laquelle assistent trois à quatre cents personnes, dont les notables de la région et « les directeurs de la compagnie, de gros bonnets de Bay Street », l'alcool coule à flots<sup>209</sup>. Heureusement pour eux, les agents de la police provinciale ne font pas de descente ce soir-là.

Dans ses mémoires, l'avocat Jacques Miquelon explique que tout fonctionne selon un système bien huilé. Les autorités, bien au fait du commerce illégal d'alcool, tolèrent relativement sa présence en imposant seulement des contraventions sans fermer ces établissements. En fait, les raids de la police sont organisés afin de récupérer « en amendes ce qu'il perd en honoraires sur les permis »<sup>210</sup>. Dans son récit de voyage, Émile Benoist s'insurge contre cette pratique qu'il rend responsable du commerce illégal d'alcool. Selon lui, « Ceux qui ont à cœur le bon ordre dans Val-d'Or et les autres centres miniers expriment le regret que les permis de la Commission des liqueurs se soient fait attendre si

---

<sup>207</sup> *Ibid.*, p. 45.

<sup>208</sup> *Ibid.*

<sup>209</sup> *Ibid.*, p. 53.

<sup>210</sup> *Ibid.*, p. 29

longtemps. En patentant (sic) les établissements les mieux tenus, l'on fait disparaître presque immédiatement les bouges »<sup>211</sup>.

Dans un village surnommé *Putainville*, on s'imagine bien que la prostitution n'est pas complètement dissimulée. Dans ses mémoires, Jacques Miquelon nous le confirme : « Les clients s'y rendent comme ils vont à l'épicerie, à la pharmacie ou à la banque et, sauf les âmes dévotes, personne ne s'en scandalise »<sup>212</sup>. Le mode opératoire est simple : les clients attendent leur tour au rez-de-chaussée du bordel en buvant de l'alcool avant « de monter à l'étage contre la somme de 3 \$ »<sup>213</sup>. Si certaines filles de joie viennent séjourner temporairement dans le village de *squatters* au moment des fins de semaine de paie, d'autres y habitent en permanence<sup>214</sup>. Miquelon fait référence à Rose, une prostituée qui réside à Roc-d'Or avec son proxénète dont la principale activité est de louer les nombreux *shacks* qu'il possède<sup>215</sup>.

En somme, contrairement à la légende, *Putainville* n'est pas un endroit de perdition dans lequel les commerces du vice foisonnent sans aucune entrave. Toutefois, les archives judiciaires, les journaux régionaux et surtout l'autobiographie de Jacques Miquelon

---

<sup>211</sup> Benoist, *op. cit.*, p. 90.

<sup>212</sup> Miquelon, *op. cit.*, p. 76.

<sup>213</sup> *Ibid.* ; Pour en savoir davantage sur le fonctionnement des maisons de prostitution montréalaise dans les années 1920 et 1930, voir Andrée Lévesque, « Le bordel milieu de travail contrôlé », *Labour/Le Travail*, 20, 1987, p. 13-31. Sur la répression de la prostitution à Montréal pendant la Seconde Guerre mondiale, voir, Susanne Command, « De la femme déchue à la femme infectieuse : perception sociale et répressions de la prostitution montréalaise pendant la Seconde Guerre mondiale », mémoire de M.A., Université de Montréal, Département d'histoire, 1996, 169 pages. Pour la période d'après guerre: Danielle Lacasse, *La prostitution féminine à Montréal : 1945-1970*, Montréal, Boréal, 1994, 230 pages.

<sup>214</sup> Comité du livre, *op. cit.*, p. 12.

<sup>215</sup> Miquelon, *op. cit.*, p. 49.

démontrent clairement que des débits illégaux d'alcool et des maisons de prostitution sont présents Roc-d'Or. Par ailleurs, il semble que les casinos illégaux se situent plutôt à Malartic et qu'à l'époque, il est tout simplement impossible d'obtenir légalement de l'alcool en raison de l'interdiction, pour la Commission des liqueurs, de délivrer des permis à l'extérieur des municipalités organisées. Le vice, qui est présent dans le village de *squatters* depuis sa fondation, prend un essor considérable lors des jours de paie. Jusqu'à ce que la décision d'éliminer le village soit prise, il n'y a pas de police en permanence dans l'agglomération. Seuls les agents de la police provinciale, accompagnée de la brigade des mœurs et de la police des liqueurs, visitent périodiquement Roc-d'Or. Malheureusement, comme nous l'avons mentionné, le surnom de *Putainville* apparaît au tout début de l'agglomération. Comme il n'y a pas beaucoup de traces pour cette époque, on ne peut l'affirmer hors de tout doute, mais il est possible que le climat social y était encore plus effervescent.

## **2.5 Conclusion**

Contrairement aux deux autres localités minières abitibiennes créées précédemment, Val-d'Or et Rouyn-Noranda, dans lesquels un campement illégal cohabite avec une ville de compagnie, dans celle de Malartic/Roc-d'Or, seul un campement illégal est érigé en 1936 alors que Malartic, la ville créée en bonne et due forme, n'est incorporée qu'en 1939. Malgré de possibles considérations financières et sociales, tributaires du coût élevé de la construction d'une nouvelle agglomération et de l'évolution des théories d'urbanisme, c'est une réforme de la législation minière qui empêche la création d'une ville de compagnie

dans le canton de Fournière en 1936. En conséquence, entre 1936 et 1939, à l'exception des cadres qui sont acceptés dans les *townsites* des minières et des célibataires qui vivent dans les *bunk-houses*, le village illégal de Roc-d'Or est donc le seul choix pour les individus qui veulent s'établir autour des quatre mines d'or du canton de Fournière. À l'aide du rapport d'enquête sur Roc-d'Or, ainsi que des photographies qu'il contient, nous avons pu déterminer qu'en 1942, cette agglomération, dépourvue d'infrastructures sanitaires, comporte un grand nombre de *shack*, des cabanes en bois rond, mais aussi des maisons modernes et de nombreux commerces. Nous avons aussi constaté que le village est habité par une population majoritairement masculine, mais contrairement à nos attentes, on y retrouve beaucoup de femmes en 1942. Même si les Canadiens français sont largement majoritaires, nous avons constaté la présence de plusieurs immigrants provenant surtout de l'Europe centrale et orientale, ainsi que celle d'un Chinois et d'une famille de confession juive. De plus, il semble qu'à l'exemple de l'ensemble de la région minière de la faille de Cadillac, les déménagements sont fréquents à Roc-d'Or et que si la majorité des habitants travaille pour les compagnies minières, les emplois dans les différents commerces sont nombreux. Bien que l'effervescence du climat social ne fait aucun doute dans ce village surnommé *Putainville*, le vice est bien moins présent que son terrible surnom le laisse présager. En effet, il est possible que les débits de boisson et les bordels aient été plus nombreux au début de l'histoire du village, surtout compte tenu de la faible présence policière, ce qui expliquerait le sobriquet qu'on lui a accolé, mais le manque de sources empêche de tirer des conclusions définitives. D'ailleurs, bien que nous puissions croire que sa disparition, décrétée par le gouvernement provincial à la suite de l'enquête sur Roc-d'Or

de 1942, est tributaire de la grande présence du vice, nous verrons au prochain chapitre que la complexité de la situation exige une attention particulière.

## **Chapitre III :**

### **Le déclin de *Putainville***

Dans la mémoire populaire, la responsabilité du démantèlement de Roc-d'Or, qui survient au milieu des années 1940, est souvent attribuée au curé fondateur de la paroisse St-Martin-de-Tours de Malartic, Joseph Albert Renaud. On raconte que l'immoralité épouvantable des résidents, mais surtout la présence de plusieurs maisons de prostitution, pousse l'ecclésiastique à exiger la destruction complète de cette agglomération. Le but de ce chapitre est de mieux comprendre l'ensemble des raisons qui mène à la disparition de Roc-d'Or. D'abord, nous explorerons les multiples démarches entreprises par les *squatters* afin d'officialiser leur village et l'opposition systématique rencontrée de la part des diverses instances du gouvernement provincial. Ensuite, nous allons analyser les motifs évoqués par les autorités pour éliminer Roc-d'Or. Finalement, nous allons expliquer comment le gouvernement procède afin de détruire le village. Ainsi, nous serons en mesure de mieux comprendre le rôle de l'institution gouvernementale dans le processus qui mène à sa destruction.

#### **3.1 Volonté d'incorporation et refus systématique**

Nous l'avons vu dans le chapitre précédent, Roc-d'Or, malgré son surnom peu enviable de *Putainville* et la présence de plusieurs commerces interlopes peu dissimulés, n'est pas uniquement un lieu de débauche. Toutefois, il est manifeste que cette agglomération détient une très mauvaise réputation. Il nous semble donc nécessaire de déterminer pourquoi ce village est toléré pendant une décennie avant d'être anéanti par le gouvernement provincial. Nous voulons donc savoir quelle attitude le gouvernement

provincial et les autorités religieuses adoptent envers cette agglomération avant que sa fermeture définitive soit décidée. Dans la même veine, nous voulons savoir si les résidents sont organisés d'une quelconque façon ou si le village est demeuré complètement anarchique pendant l'ensemble de son histoire.

Dès le début de Roc-d'Or, en mai 1936, les résidents sont avisés par le gouvernement que leur occupation des terres de la Couronne est illégale. En guise de réponse, les *squatters* adressent une première demande d'incorporation en municipalité auprès du ministre des Terres et Forêt<sup>1</sup>. Dans sa réponse, le gouvernement refuse et leur rappelle l'illégalité de leur situation. Les *squatters* n'abandonnent pas pour autant et deux autres requêtes, dont l'une accompagnée d'une pétition comprenant 106 signatures, sont déposées afin de demander que leur « terrain soit subdivisé en lots de village et que ces lots leur soient vendus »<sup>2</sup>. Les autorités provinciales demeurent inébranlables, mais elles affirment qu'une réforme des procédures d'établissement des nouvelles agglomérations minières est en cours et que bientôt la division des villages miniers va s'occuper de l'organisation d'une ville à proximité des mines du canton de Fournière<sup>3</sup>. Nous savons maintenant que le gouvernement fait référence à Malartic, mais à la suite de cette réponse plutôt évasive, les *squatters* imaginent que Roc-d'Or va bientôt être incorporé<sup>4</sup>. À partir de cette époque, ce sont surtout des demandes individuelles qui parviennent au gouvernement.

---

<sup>1</sup> *Rapport de l'enquête sur Roc-d'Or*, p. 2.

<sup>2</sup> *Ibid.*

<sup>3</sup> *Ibid.*, p. 3.

<sup>4</sup> *Ibid.*



À ces demandes, la réponse des autorités civiles est immuable : il est illégal de s'établir sur les terres de la Couronne et les occupants risquent des sanctions et même l'expulsion<sup>5</sup>.

À la fin de 1937, devant ces refus systématiques de la part des autorités provinciales, les résidents se tournent vers le gouvernement fédéral afin d'établir une Chambre de commerce qui se donne alors comme mandat de prendre « la directive des affaires de la localité, en attendant son organisation municipale »<sup>6</sup>. En créant un plan de la ville, qui divise clairement les lots et établit des rues, la Chambre de commerce espère régulariser les constructions futures et ainsi favoriser l'incorporation de Roc-d'Or<sup>7</sup>. Ces travaux, dont le coût s'élève à près de 500 \$, sont financés par des résidents volontaires<sup>8</sup>. La somme est rapidement recueillie ce qui amène un élan d'optimisme : « Avec la division des lots, les habitants, plus confiants dans leur établissement à Roc-d'Or, se bâtissent de façon permanente »<sup>9</sup>.

Malgré leurs efforts, au printemps 1938, le ministre provincial des Mines et des Pêcheries fait envoyer un avis aux 152 propriétaires « afin d'empêcher toute nouvelle construction, modification, agrandissement dans les bâtisses à cet endroit »<sup>10</sup>. En conséquence, la Chambre de commerce organise une assemblée générale qui vote l'envoi d'un télégramme au premier ministre Duplessis : « Obéissons aux ordres du Département

---

<sup>5</sup> *Ibid.*

<sup>6</sup> *La frontière*, 27 janvier 1938, p. 5.

<sup>7</sup> Comité du livre, *op. cit.*, p. 14.

<sup>8</sup> *Ibid.*

<sup>9</sup> *Ibid.*

<sup>10</sup> *Rapport de l'enquête sur Roc-d'Or*, p. 6.

des Mines. Travaux arrêtés incessamment. Conséquence : dommages considérables à la propriété et à une population de 800 âmes »<sup>11</sup>. Afin de redorer l'image de leur communauté et de démontrer la bonne volonté des résidents, la Chambre de commerce organise un grand nettoyage du village<sup>12</sup>. Selon l'enquête de 1942, une quinzaine de résidents n'obtempère pas aux ordres du gouvernement : ils « ont continué à construire, améliorer ou réparer leurs constructions érigées sur les terres de la Couronne en dépit de plusieurs avertissements sévères »<sup>13</sup>. Malgré l'émission de ces avis, deux autres démarches afin d'incorporer le village sont faites au gouvernement. La première en août 1941 et la seconde en juin 1942. À l'instar des demandes précédentes, celles-ci essuient un refus catégorique<sup>14</sup>.

Comme le village n'est pas incorporé et que les résidents ne sont pas propriétaires de leurs lots, les autorités civiles et religieuses refusent systématiquement de financer la construction d'une école et d'une église<sup>15</sup>. Si l'absence de lieu de culte ne semble pas créer d'émois, celle de l'école engendre bien des remous. En effet, dès les premiers temps de l'existence de Roc-d'Or, les villageois s'adressent à l'évêque du diocèse, Mgr Rhéaume, afin d'obtenir un établissement scolaire. La réponse de l'ecclésiastique est sans équivoque : « Ayez vos titres et je vous donnerai une école »<sup>16</sup>. Malgré ce refus, une subvention du gouvernement provincial obtenue par le curé Renaud et l'organisation de plusieurs soirées

---

<sup>11</sup> *La Frontière*, 5 mai 1938, p. 6.

<sup>12</sup> *Ibid.*

<sup>13</sup> *Rapport de l'enquête sur Roc-d'Or*, p. 6.

<sup>14</sup> *Ibid.*, p. 9-11.

<sup>15</sup> *La Frontière*, 27 janvier 1938, p. 5.

<sup>16</sup> *Rapport de l'enquête sur Roc-d'Or*, p. 12.

de financement permettent aux *squatters* d'offrir l'école à une quarantaine d'enfants<sup>17</sup>. Toutefois, en 1938, l'accroissement de la population estudiantine et la création de la commission scolaire de Malartic, qui oblige les résidents à payer leurs taxes scolaires aux écoles de cette ville, rendent impossible le financement de l'école de Roc-d'Or. Les résidents se tournent alors vers le département de l'Instruction publique qui refuse d'accéder à leur demande pour les mêmes motifs que les autorités religieuses et leur ordonne d'envoyer leurs enfants dans les écoles de Malartic<sup>18</sup>. Malgré ces refus, les résidents jugent que la distance que les enfants doivent parcourir est trop grande et réitèrent leur demande jusqu'en 1942<sup>19</sup>. Entretemps, comme le gouvernement reste inébranlable, ils sont forcés d'envoyer leurs enfants dans les écoles de Malartic jusqu'à la destruction du village<sup>20</sup>.

Entre 1938 et 1942, les autorités provinciales et municipales, à l'aide de plusieurs mesures, tentent de faire déménager volontairement les résidents de Roc-d'Or à Malartic. D'un côté, des avis sont envoyés aux villageois afin de leur faire peur et de les pousser à s'installer dans la ville dûment organisée<sup>21</sup>. De l'autre, le conseil municipal de Malartic leur offre l'opportunité d'acheter des lots à un prix fixe avant qu'ils soient vendus à l'encan<sup>22</sup>. Pourtant, selon le livre municipal, seulement une poignée de villageois déménage à cette époque et Malartic est surtout peuplée par de nouveaux arrivants dans la région. Les

---

<sup>17</sup> *La Frontière*, 7 septembre 1939, p. 4.

<sup>18</sup> *La Frontière*, 14 mars 1938, p. 2 ; 9 juin 1938, p. 4.

<sup>19</sup> *Ibid.*, 3 novembre 1938, p. 4.

<sup>20</sup> *Rapport de l'enquête sur Roc-d'Or*, p. 20.

<sup>21</sup> Comité du livre, *op. cit.*, p. 13-14.

<sup>22</sup> *La Frontière*, 3 novembre 1939, p. 4.

*squatters* estiment que si le village continue de croître « le gouvernement finira par reconnaître [son] mérite »<sup>23</sup>. De plus, ils affirment que la piètre qualité des lots, surtout constitués d'argile et de boue, décourage les gens de Roc-d'Or de déménager dans la ville voisine : « les fondations se déforment, les rues ondulent et le terrain est très instable »<sup>24</sup>.

À l'époque, il semble que le gouvernement provincial ne détient pas l'autorité nécessaire afin d'expulser les *squatters* des terres de la Couronne. Bien qu'en avril 1938, l'Union nationale modifie la Loi des mines du Québec afin d'ajouter l'article 56 b qui permet d'expulser les *squatters* des terrains miniers, Émile Morin, un sous-ministre des Affaires municipales, de l'Industrie et du Commerce, affirme dans le rapport d'enquête sur Roc-d'Or que le Service des mines ne détient aucun pouvoir pour « empêcher un *squatter* de s'installer sur les terres de la Couronne et de le faire déguerpir lorsqu'il est déjà installé »<sup>25</sup>. En fait, la *squattérification* du domaine public est illégale en vertu de la Loi des Terres et Forêts<sup>26</sup>, mais bien que des amendes puissent être perçues, la législation semble insuffisante pour que le gouvernement puisse chasser les *squatters*. Selon les plunitifs de la Cour de magistrat pour le comté d'Abitibi-Est, la première arrestation pour avoir « séjourné sur les terres publiques [...] sans être dans l'exercice d'un droit ou d'un devoir imposé par la loi » à Roc-d'Or est effectuée seulement en mai 1943<sup>27</sup>. En fait, l'ensemble des poursuites entamées contre les *squatters* du canton de Malartic se fait grâce à deux dispositions ajoutées lors d'une réforme de la Loi des Terres et Forêts de 1942. D'abord, la

---

<sup>23</sup> Comité du livre, *op. cit.*, p. 14.

<sup>24</sup> *Ibid.*

<sup>25</sup> *Rapport de l'enquête sur Roc-d'Or*, p. 10-11.

<sup>26</sup> *Les statuts refondus de la province de Québec (SRPQ)*. 5 vol., Québec, Ls-A. Proulx, 1925, ch.44, ar. 49.

<sup>27</sup> *Dossier criminel*, #4258, mandat d'arrestation, 17 mai 1943.

clause 48a, qui affirme qu'« excepté dans l'exercice d'un droit ou de quelque devoir imposé par la loi, nul ne doit passer sur les terres publiques, y séjourner ou y ériger des constructions »<sup>28</sup>. Ensuite, la modification d'un article, déjà présent dans la loi, prévoit un processus d'éviction clair<sup>29</sup>. Selon le rapport de l'enquête sur Roc-d'Or, les trois ministères concernés, les Affaires municipales, les Terres et Forêts et les Mines ne font que « se référer l'affaire l'un à l'autre »<sup>30</sup>. Il faut attendre une réunion entre « le département (sic) des Terres et Forêts et le département (sic) des Mines, pour que cette question soit étudiée à fond et pour qu'une ligne de conduite bien définie soit adoptée »<sup>31</sup>. À partir de ce moment, le ministère des Terres et Forêts peut exiger la destruction des édifices construits sur le domaine public à l'aide d'une simple requête auprès d'un tribunal<sup>32</sup>.

Finalement, à l'été 1942, le ministre libéral des Terres et Forêts, Pierre-Émile Côté, devant la croissance continue de Roc-d'Or et la multiplication des tentatives d'incorporation municipale et d'organisation scolaire, met sur pied, conjointement avec le ministère des Mines, une enquête afin de déterminer l'avenir du village de *squatters*. L'ingénieur civil Burrough Pelletier, qui dirige la division des villages miniers depuis 1938, ainsi qu'Edmond Pouliot, le sous-chef du Service des Terres, sont sélectionnés afin de la mener à bien<sup>33</sup>. Au cours de l'été 1942, les fonctionnaires visitent le village à deux reprises. En plus d'engager un arpenteur géomètre de Malartic afin de confectionner un plan du site

---

<sup>28</sup> *Rapport du ministère des Affaires municipales, de l'Industrie et du Commerce*, p.2 ; *La Loi modifiant la Loi des terres et forêts*. 6 Geo. VI (1942), c. 30.

<sup>29</sup> *Ibid.*

<sup>30</sup> *Rapport de l'enquête sur Roc-d'Or*, p. 11.

<sup>31</sup> *Ibid.*

<sup>32</sup> Miquelon, *op. cit.*, p. 99.

<sup>33</sup> *Rapport de l'enquête sur Roc-d'Or*, p. 1.

de Roc-d'Or, Pouliot et Pelletier rencontrent les différents protagonistes : le clergé catholique et protestant, les compagnies minières, les autorités scolaires, le conseil de ville de Malartic et les résidents de Roc-d'Or<sup>34</sup>. À la lumière de leur investigation, les deux fonctionnaires affirment que l'élimination du village est la seule option acceptable<sup>35</sup>. Comme le gouvernement est conscient de la difficulté de cette tâche et qu'il veut s'assurer d'éviter toute allégation d'ingérence politique, le ministre des Terres et Forêts demande au ministère des Affaires municipales, de l'Industrie et du Commerce de confirmer la nécessité de cette solution. Un sous-ministre, Émile Morin, est désigné afin d'effectuer cette deuxième investigation. Après la lecture du rapport de l'enquête précédente et sa visite de Roc-d'Or à la fin de l'automne 1942, Morin corrobore les conclusions précédentes. Selon lui, « toute autre personne [...] en serait venue à la même conclusion »<sup>36</sup>. Finalement, à la suite de la démission du ministre Pierre-Émile Côté en octobre 1942, c'est à son successeur Wilfred Hamel que la décision de l'avenir du village de *squatters* revient. Il adopte la recommandation des deux rapports et ordonne l'élimination du village de Roc-d'Or<sup>37</sup>.

En conclusion, dès 1936, les *squatters* démontrent, à de multiples reprises, leur volonté d'organiser leur village malgré les refus systématiques de la part des autorités provinciales. En conséquence, l'évêque Rhéaume rejette complètement leur demande d'implantation d'une école et d'une église. Loin de se décourager, les résidents établissent

---

<sup>34</sup> *Ibid.*, p. 12-24.

<sup>35</sup> *Ibid.*, p. 38.

<sup>36</sup> *Rapport du ministère des Affaires municipales, de l'Industrie et du Commerce*, p. 1.

<sup>37</sup> *Rapport final sur les déménagements de Roc-d'Or*, p. 2.

une Chambre de commerce, afin de donner une certaine organisation légale au village. Toutefois, au printemps 1938, les 152 propriétaires sont avisés par écrit qu'il est strictement interdit de construire ou de réparer les bâtiments établis à Roc-d'Or. À partir de ce moment, les autorités tentent de faire déménager volontairement les résidents de Roc-d'Or à l'aide d'avis et d'offres alléchantes. Toutefois, c'est un échec cuisant et le village de *squatters* continue de croître. En conséquence, à l'été 1942 le gouvernement libéral d'Adélard Godbout met en place une enquête afin de déterminer l'avenir du village de *squatters*.

### **3.2 Les mobiles du démantèlement**

Nous l'avons vu, ce n'est pas le curé Renaud qui est à l'origine de l'intervention gouvernementale ou de la décision d'éliminer Roc-d'Or, mais le ministre des Terres et Forêts. En fait, lors de l'entrevue qu'il donne aux enquêteurs le 9 juillet 1942, l'ecclésiastique croit qu'à l'instar de Rouyn et de Val-d'Or, le campement de *squatters* de Roc-d'Or va être incorporé. Toutefois, il est évident que ce prêtre est ardemment convaincu de la nécessité d'éliminer *Putainville*<sup>38</sup>. Nous voulons donc déterminer l'influence du curé Renaud et de la présence du commerce organisé du vice dans la décision prise par l'institution gouvernementale, mais comme il est manifeste que d'autres causes sont entrées en ligne de compte, il est aussi nécessaire de comprendre l'ensemble des motifs qui poussent le gouvernement libéral à opter pour l'élimination de cette agglomération illégale.

---

<sup>38</sup> *Rapport de l'enquête sur Roc-d'Or*, p. 12.

### 3.2.1 La présence du vice et la responsabilité du curé

Lors de son entrevue avec les enquêteurs à l'été 1942, le curé Renaud appuie vigoureusement le démantèlement du village. Selon lui, le gouvernement devrait pourvoir financièrement aux déménagements des « bonnes gens » jusqu'à Malartic alors que « les indésirables [doivent] être mis immédiatement dehors »<sup>39</sup>. Il évoque évidemment « l'immoralité épouvantable » qui règne parmi les *squatters*<sup>40</sup>. Selon lui, « La traite des blanches s'y fait couramment »<sup>41</sup>. Comme preuve, il mentionne l'arrestation sous l'accusation de prostitution de trois filles de 12, 13 et 16 ans quelques jours plus tôt<sup>42</sup>. Bien qu'il ne donne pas de détail, les archives judiciaires, conservées au centre d'archives de Rouyn-Noranda, permettent d'en savoir davantage. On y apprend que deux fillettes âgées respectivement de 13 et 16 ans, qui résident avec leurs parents à Roc-d'Or, sont accusées de vagabondage « en rapport avec des actes indécents »<sup>43</sup>. Dans sa déclaration, la fille de 13 ans explique qu'« environ 3 ou 4 fois par semaine » depuis un an, un homme de 35 ans l'attouche sexuellement contre une rémunération qui varie de 50 cents à 1 \$. Elle affirme aussi qu'elle est parfois accompagnée d'une amie<sup>44</sup>. La jeune fille est condamnée à trois ans d'école de réforme<sup>45</sup>. De son côté, l'homme est accusé d'attentat à la pudeur, mais vu « la conduite générale de ces fillettes [...] les jurés ont acquitté [l'accusé] après dix minutes de délibérations »<sup>46</sup>. Comme l'arrestation des deux jeunes filles se déroule seulement deux jours avant l'entrevue entre le curé fondateur et les deux fonctionnaires provinciaux, il est

---

<sup>39</sup> *Ibid.*

<sup>40</sup> *Ibid.*

<sup>41</sup> *Ibid.*

<sup>42</sup> *Ibid.*

<sup>43</sup> *Dossier criminel*, #3890, déclaration volontaire de l'accusée, 7 juin 1942.

<sup>44</sup> *Ibid.*

<sup>45</sup> *Dossier criminel*, #3890, procès-verbal, 19 août 1942.

<sup>46</sup> *La Gazette du Nord*, 2 octobre 1942, p. 3.



fort possible que ces événements, qui venaient tout juste d'arriver, aient influencé la teneur de leurs échanges. De plus, il est manifeste que l'ascendant exercé par le curé Renaud est considérable. Autant dans le rapport de l'enquête de l'été 1942 que dans celui du ministère des Affaires municipales, le témoignage du prêtre « dont nous ne saurions mettre en doute la sincérité et la charité » est grandement respecté<sup>47</sup>. Il est donc possible que par sa déposition, surtout avec la considération qu'on lui porte, Joseph-Albert Renaud influence considérablement la décision d'éliminer le village de *squatters*. Même si le pouvoir temporel est exclusivement détenu par le gouvernement, il est certain qu'à cette époque, l'ascendant des ecclésiastiques est encore très fort et que l'opinion du curé Renaud est d'une très grande importance pour les autorités civiles.

Le curé Renaud n'est pas le seul à mentionner les problèmes d'immoralité. Dans le rapport d'enquête sur Roc-d'Or, les deux fonctionnaires évoquent à de nombreuses reprises avoir eux-mêmes constaté la présence de la prostitution, de l'alcool et du jeu à *Putainville*. En fait, les deux fonctionnaires affirment même que lors de leur séjour dans le village, ils ont rencontré « beaucoup de personnes dans un état dégoûtant d'ivrognerie »<sup>48</sup>. Ils affirment que « [d]ans plusieurs cas, les femmes participent aux orgies alcooliques »<sup>49</sup>. Selon eux, « les repris de justice abondent » et plusieurs femmes s'adonnent à la prostitution<sup>50</sup>. Ils constatent aussi plusieurs cas de concubinage et de naissances

---

<sup>47</sup> *Rapport du ministère des Affaires municipales, de l'Industrie et du Commerce*, p. 1.

<sup>48</sup> *Rapport de l'enquête sur Roc-d'Or*, p. 25.

<sup>49</sup> *Ibid.*

<sup>50</sup> *Ibid.*

« illégitimes »<sup>51</sup>. De plus, afin de vérifier les antécédents judiciaires des résidents de *Putainville*, une liste de 397 noms est envoyée par les enquêteurs au bureau du procureur général. Bien qu'il soit possible que l'utilisation de fausses identités influence les résultats, la réponse du bureau du procureur permet d'apprendre que quarante résidents « ont subi un total de 170 condamnations »<sup>52</sup>. La présence de la prostitution et de l'ivrognerie sont sans aucun doute des motifs évoqués afin de mettre fin au *statu quo* et la volonté d'améliorer les mœurs de *Putainville* est manifeste. En fait, dans les deux rapports, l'option de ne pas intervenir est totalement exclue. Dans l'enquête de 1942, on estime même que « [l]'existence de Roc-d'Or est une erreur colossale et sa continuation, sans changement ou amélioration, serait [...] une faute grave »<sup>53</sup>. Selon Émile Morin, autant les officiers des différents ministères provinciaux que l'ensemble des parlementaires s'entendent sur le fait que le maintien du *statu quo* est inadmissible<sup>54</sup>. En réalité, pratiquement personne, même la majorité des résidents de Roc-d'Or qui multiplie les demandes d'incorporation depuis 1936, ne veut que la situation perdure sans l'assainissement des mœurs<sup>55</sup>.

Toutefois, malgré l'évocation du vice et de la criminalité, ainsi que les recherches faites auprès du bureau du procureur, les deux fonctionnaires affirment clairement que l'enquête sur Roc-d'Or n'a pas pour but d'évaluer le vice<sup>56</sup>. En fait, ils ne croient pas que l'élimination du hameau soit nécessaire pour améliorer les mœurs. Tout comme l'annexion

---

<sup>51</sup> *Ibid.*

<sup>52</sup> *Ibid.*, p. 24.

<sup>53</sup> *Ibid.*, p. 38.

<sup>54</sup> *Rapport du ministère des Affaires municipales, de l'Industrie et du Commerce*, p. 1-5.

<sup>55</sup> *Ibid.*

<sup>56</sup> *Rapport de l'enquête sur Roc-d'Or*, p. 25.

à Malartic, l'incorporation en ville indépendante permettrait l'organisation d'une police municipale capable de chasser les *blind pigs*, les maisons de jeux et les bordels<sup>57</sup>. Ce n'est donc pas le curé Renaud ni la volonté d'éliminer ce foyer de déviance, qui est à l'origine de la décision d'éradiquer Roc-d'Or. Toutefois, il est évident que la mauvaise réputation de l'agglomération, ainsi que l'opinion de l'ecclésiastique, influence la perception du village de *squatters* qu'en ont les enquêteurs.

Bref, le discours du curé Renaud, qui prône le démantèlement de l'agglomération illégale et qui confirme sa mauvaise réputation, ainsi que la constatation de la présence du vice faite par les enquêteurs lorsqu'ils visitent les lieux à l'été 1942, a sans doute une certaine importance. Toutefois, comme il n'est pas jugé nécessaire d'éliminer Roc-d'Or pour pacifier les mœurs des résidents, l'instauration d'une police municipale étant considérée suffisante, il est évident que d'autres causes entrent en jeu dans la décision ministérielle.

### **3.2.2 La pauvreté et les conditions insalubres**

Dans l'enquête de 1942, la pauvreté et « les conditions antihygiéniques » qui règnent à Roc-d'Or sont évoquées à maintes reprises. Selon les auteurs, dans certains cas « de grandes familles occup[ent] comme des animaux un camp de petites dimensions »<sup>58</sup>. Ils affirment aussi que certains foyers sont tellement crasseux « qu'une porcherie raisonnablement bien tenue serait propre à côté » et qu'ils « devraient être démolis ou

---

<sup>57</sup> *Ibid.*, p. 17.

<sup>58</sup> *Ibid.*, p. 25- 26.

mieux brûlés à cause de la vermine qui s’y trouve »<sup>59</sup>. Émile Morin, le sous-ministre des Affaires municipales, affirme que les conditions de vie particulières de Roc-d’Or font que « la majorité des enfants qui habitent ces taudis [...] sont actuellement abrutis et hébétés et [que sans intervention gouvernementale, ils] seraient destinés à l’asile ou aux pénitenciers »<sup>60</sup>.

Le rapport de l’enquête sur Roc-d’Or nous apprend que sur les 180 propriétaires, une quarantaine louent leurs maisons sans résider dans le village et que « plus de la moitié de l’évaluation totale » est concentrée dans les mains d’une vingtaine d’individus<sup>61</sup>. Au début, la demande élevée pour un logement, conjuguée avec l’offre restreinte, amène un phénomène de rareté qui fait dramatiquement monter les prix. Selon Jacques Miquelon, la location d’un *shack* peut coûter jusqu’à 65 \$ par mois en 1937 alors qu’à l’époque, la même somme permet de louer un grand appartement à Québec<sup>62</sup>. Toutefois, selon les chiffres fournis par les locataires lors de l’enquête sur Roc-d’Or, le prix des loyers est bien plus bas en 1942. Les 84 locataires rencontrés lors des visites domiciliaires payent en moyenne 11 \$ pour leur logement. Tandis qu’une maison moderne coûte environ 20 \$, le prix de location mensuel d’un *shacks* ne dépasse que très rarement 5 \$<sup>63</sup>. Comme on retrouve plusieurs constructions abandonnées, l’offre pour les résidences a sûrement réussi à suffire à la demande à cette époque plus tardive et les prix ont diminué. Cependant, malgré cette chute des loyers, les bénéfices amassés par les propriétaires sont tellement élevés qu’ils sont jugés

---

<sup>59</sup> *Ibid.*

<sup>60</sup> *Rapport du ministère des Affaires municipales, de l’Industrie et du Commerce*, p. 5.

<sup>61</sup> *Rapport de l’enquête sur Roc-d’Or*, p. 19.

<sup>62</sup> Miquelon, *op. cit.*, p. 38.

<sup>63</sup> Calcul effectué à l’aide de l’ensemble des *visites domiciliaires*.

usuraires, et donc criminels, par la législation fédérale<sup>64</sup>. En conséquence, le sous-ministre Morin affirme ouvertement n'éprouver « aucune sympathie pour ces propriétaires », surtout que « les personnes que l'on exploite ainsi sont, dans presque tous les cas, des familles nombreuses vivant dans la misère »<sup>65</sup>.

Selon les enquêteurs, le problème de la misère et de la pauvreté à Roc-d'Or, contrairement à celui des mœurs scabreuses, ne serait pas résolu par l'incorporation ou l'annexion du village<sup>66</sup>. Selon le rapport d'un ingénieur du ministère de la Santé, dont le témoignage figure dans le rapport d'enquête, la densité de la population à Roc-d'Or rend absolument nécessaire la construction d'égouts. « Autrement, le sol deviendra bientôt [...] saturé de déchets et autres pollutions »<sup>67</sup>. De plus, comme plusieurs puits sont contaminés et que la forte concentration d'individus empêche d'en creuser un pour chacune maison, l'installation d'un aqueduc est aussi requise<sup>68</sup>. Selon l'estimation contenue dans le rapport, le coût de la construction de ces infrastructures sanitaires s'élèverait à 90 000 \$<sup>69</sup>. De plus, si aucune somme d'argent n'est requise pour la construction et l'entretien de la rue principale parce qu'elle est sous le contrôle de la voirie provinciale, la construction des rues secondaires s'élèverait approximativement à 16 000 \$ selon les deux fonctionnaires<sup>70</sup>. Au total, les travaux nécessaires à l'organisation du village sont donc évalués à 106 000 \$, ce

---

<sup>64</sup> *Rapport du ministère des Affaires municipales, de l'Industrie et du Commerce*, p. 4.

<sup>65</sup> *Rapport du ministère des Affaires municipales, de l'Industrie et du Commerce*, p. 3-4.

<sup>66</sup> *Rapport de l'enquête sur Roc-d'Or*, p. 38.

<sup>67</sup> *Ibid.*, p. 23.

<sup>68</sup> *Ibid.*

<sup>69</sup> *Ibid.*, p. 32.

<sup>70</sup> *Ibid.*

qui n'inclut pas l'administration, l'entretien et l'établissement d'un service d'incendie<sup>71</sup>. De plus, toujours selon le rapport d'enquête, comme les bâtiments sont trop près les uns des autres, « il est impossible de mettre de l'ordre dans cet état de choses sans déplacer la presque totalité des maisons »<sup>72</sup>.

Même si Roc-d'Or est incorporé, les fonctionnaires doutent que les *squatters* soient capables de payer une telle somme. Comme l'évaluation de l'ensemble des bâtiments et des terrains n'est que de 121 000 \$ et que l'article 771 du Code municipal permet aux villes d'emprunter seulement jusqu'à 15 % de la valeur totale de l'évaluation, la seule façon d'obtenir les fonds nécessaires à la construction des infrastructures serait d'obtenir une dérogation de la part du gouvernement. Toutefois, comme le remboursement du capital et des intérêts nécessiterait des taxes très élevées, les représentants du ministère des Affaires municipales et de la Commission municipale sont convaincus que les créanciers ne seraient jamais remboursés. Ils s'opposent donc vigoureusement à ce qu'on accorde un prêt à Roc-d'Or<sup>73</sup>.

Dans le cas où le gouvernement opérerait plutôt pour l'annexion de Roc-d'Or à Malartic, nous pourrions croire que le partage des infrastructures sanitaires entraînerait un coût inférieur à l'incorporation. Toutefois, selon le rapport d'enquête, la construction des égouts et l'installation d'un système d'aqueduc, qui nécessite des pompes additionnelles afin de transporter l'eau de Malartic jusqu'à Roc-d'Or, permettraient d'économiser

---

<sup>71</sup> *Ibid.*

<sup>72</sup> *Ibid.*, p. 26.

<sup>73</sup> *Rapport de l'enquête sur Roc-d'Or*, p. 23.

seulement 10 000 \$<sup>74</sup>. De plus, le conseil de ville de Malartic et les minières refusent catégoriquement de payer pour la construction de ces infrastructures à Roc-d'Or. Ils affirment même qu'ils vont s'opposer à l'annexion du village de *squatters* « par tous les moyens légaux »<sup>75</sup>. Les deux enquêteurs sont d'avis que si le gouvernement opte pour cette solution, il n'aura d'autre choix que de l'imposer par une Loi spéciale. Ce qui amènerait sans doute une importante opposition non seulement de la part de la municipalité, mais aussi des compagnies minières<sup>76</sup>. En 1943, dans son article consacré à la création de Malartic, William Hetherington démontre clairement que les entreprises minières de cette ville ne sont pas intéressées à payer pour Roc-d'Or : « The mining company, after having established one community, is then called upon to rescue another community in which it has no interest and which it does not want »<sup>77</sup>. Bien qu'avant 1938, la grande majorité des *squatters* n'avaient pas d'autre choix que de s'établir dans le village illégal, le gouvernement considère, à l'instar des minières, que les premiers à s'y installer étaient des indésirables. Comme ils sont au courant de l'illégalité de leur situation, les multiples avis émis par l'État et les demandes d'incorporation les ayant alertés depuis longtemps, les enquêteurs considèrent qu'il est normal que ce soient les résidents de Roc-d'Or qui subissent les conséquences de leur imprévoyance<sup>78</sup>.

En somme, selon les enquêteurs, la pauvreté et l'insalubrité qui règnent à Roc-d'Or ont de sérieuses répercussions sur les résidents, surtout sur les jeunes. Contrairement au

---

<sup>74</sup> *Ibid.*, p. 4, 16 et 35.

<sup>75</sup> *Ibid.*, p. 18.

<sup>76</sup> *Ibid.*, p. 38.

<sup>77</sup> Hetherington, *op. cit.*, p. 123.

<sup>78</sup> *Ibid.*, p. 35.

vice, l'incorporation indépendante ou l'annexion à Malartic ne pourraient améliorer la situation, car la construction d'un système d'égout et d'aqueduc est considérée trop onéreuse pour les faibles moyens des résidents. Il serait donc nécessaire que le gouvernement ou les résidents de Malartic, qui refusent fermement cette option, contribuent à la construction des infrastructures à Roc-d'Or. De plus, comme plusieurs propriétaires amassent des sommes colossales en louant leurs logements à des prix usuraires, les enquêteurs n'éprouvent que très peu de sympathie à leur égard. Bref, les enquêteurs jugent que l'annexion ou l'incorporation sont des options trop coûteuses et que les *squatters* de Roc-d'Or ne méritent pas de faveur puisqu'ils sont au courant de l'illégalité de leur situation depuis le début du village.

### 3.2.3 Un voisin indésirable

L'objection des gens de Malartic et des minières à l'incorporation de Roc-d'Or n'est pas seulement tributaire d'un refus de payer pour ses infrastructures. En fait, depuis l'apparition du village en 1936, les compagnies minières n'ont jamais cessé de se plaindre de la présence « des débits clandestins et des maisons de désordres » auprès des différentes instances gouvernementales<sup>79</sup>. Toutefois, cette opposition prend une nouvelle ampleur après l'incorporation de Malartic en avril 1939. À partir de cette époque, le conseil municipal et les dirigeants des compagnies minières s'opposent à l'existence même du village de *squatters*. Pour preuve, dans une lettre envoyée au ministre des Affaires municipales en avril 1940, le gérant de la *East Malartic* désigne Roc-d'Or comme « a

---

<sup>79</sup> *Rapport de l'enquête sur Roc-d'Or*, p. 2.



rendez-vous of prostitutes, criminals and bootleggers who did not lend themselves to law and order » et ne demande rien de moins que son élimination<sup>80</sup>. En 1941, le premier maire de Malartic, William B. Hetherington, proteste aussi contre Roc-d'Or : « The existence of such a community is a very decided menace to the general welfare and health of the people »<sup>81</sup>

Lors de leur rencontre avec les enquêteurs à l'été 1942, les membres du conseil municipal s'opposent autant à l'incorporation qu'à l'annexion de Roc-d'Or. Ils mettent surtout l'accent sur la présence des différents commerces interlopes qui sont nombreux et peu discrets : « Roc-d'Or is a night club town of a very cheap grade » selon le maire Hetherington<sup>82</sup>. Un conseiller municipal affirme même qu'au début du village, en 1936, « 90 % [des résidents] étaient des *bootleggers* »<sup>83</sup>. Les dirigeants des compagnies minières tiennent des propos semblables. Selon eux, *Putainville* est un « Hell hole » vers lequel les indésirables qui étaient présents dans les autres campements miniers ont convergé<sup>84</sup>. En plus d'accuser le village de corrompre les mœurs des mineurs qui s'y « rendent pour dépenser leur argent en boisson et en immoralité »<sup>85</sup>, les gérants des mines affirment aussi que Roc-d'Or est un foyer de syndicalisme et qu'un conflit de travail y a même pris racine peu auparavant<sup>86</sup>. Toutefois, les propos les plus agressifs sont prononcés par un conseiller

---

<sup>80</sup> *Ibid.*, p. 8.

<sup>81</sup> *Ibid.*, p. 9.

<sup>82</sup> *Ibid.*, p. 14.

<sup>83</sup> *Ibid.*, p. 15.

<sup>84</sup> *Ibid.*, p. 13.

<sup>85</sup> *Ibid.*, p. 34.

<sup>86</sup> *Ibid.*, p. 13.

municipal : « Le niveau intellectuel de Roc-d'Or est plutôt bas. Il suffit de regarder les visages pour s'en convaincre »<sup>87</sup>.

Les risques d'incendie sont aussi évoqués par les membres du conseil de ville afin de montrer la dangerosité de l'existence de l'agglomération illégale. En effet, les journaux régionaux démontrent que les incendies sont fréquents à Roc-d'Or<sup>88</sup>. L'absence d'eau courante conjuguée à l'omniprésence des habitations en bois qui sont souvent rapprochées les unes des autres et à proximité de la forêt rend Roc-d'Or, comme la plupart des agglomérations de *squatters*, particulièrement vulnérable au feu<sup>89</sup>. Dans les villes dûment organisées, comme Malartic, les risques sont réduits par le déboisement qui est effectué tout autour des habitations<sup>90</sup>. De plus, comme il n'existe aucun service de protection contre les incendies à Roc-d'Or, ce sont les pompiers de la *Canadian Malartic*, et ensuite ceux de la ville de Malartic, qui sont déployés au besoin<sup>91</sup>. Toutefois, l'organisation d'un service d'incendie ne protège pas complètement une agglomération. Pour preuve, à cette époque plusieurs incendies éclatent à Malartic et deux édifices majeurs, le premier château Malartic et la première église catholique, sont détruits par le feu<sup>92</sup>. D'ailleurs, plusieurs photos prises en 1942, présentes dans le fonds de l'enquête sur Roc-d'Or, démontrent clairement qu'après plusieurs années d'utilisation du bois des alentours pour le chauffage et la construction, la forêt s'est éloignée des résidences et que les risques d'incendie ont ainsi été

---

<sup>87</sup> *Ibid.*, p. 15.

<sup>88</sup> *La frontière*, 12 mai 1938, p. 4 ; 8 juin 1939, p. 9 ; 22 mai 1941, p. 5 ; 31 décembre 1942, p. 7.

<sup>89</sup> La moitié de Cobalt, le premier campement de *squatters* de la faille de Cadillac, a été détruite par un énorme feu de forêt en 1909. Douglas Baldwin, « The development of an Unplanned Community : Cobalt, 1903- 1914 », *Plan Canada*, Vol. 18, n°1, mars 1978, p. 27.

<sup>90</sup> *La Frontière*, 22 mai 1941, p. 6.

<sup>91</sup> *La Frontière*, 6 octobre 1938, p. 8.

<sup>92</sup> Comité du livre, *op. cit.*, p. 26 et 95.

considérablement réduits dans le village de *squatters*. Par conséquent, les menaces d’embrasement ne sont pas considérées comme un motif important par les enquêteurs.

**Illustration 12 : L’incendie du premier château Malartic en juin 1938<sup>93</sup>**



En fait, le principal grief de la municipalité et des minières est que Roc-d’Or va grandir au détriment de leur ville dûment organisée. À leur avis, les commerces, qui n’ont aucune taxe à payer, font des profits au détriment des entreprises de Malartic. Comme cette ville est déjà construite et bien peuplée, l’existence de Roc-d’Or est inutile et même parasitaire<sup>94</sup>. Selon eux, l’existence même du village de *squatters* amènerait des coûts supplémentaires à Malartic : puisque Roc-d’Or est surtout érigé en hauteur, les eaux usées se drainent naturellement dans le ruisseau qui approvisionne Malartic, en amont de la prise d’eau. Une purification supplémentaire serait donc requise surtout si l’agglomération

<sup>93</sup> Société d’histoire de Malartic, fonds musée minéralogiques de l’Abitibi-Témiscamingue à Malartic.

<sup>94</sup> *Ibid.*, p. 13-14.

continue à croître<sup>95</sup>. Les enquêteurs considèrent aussi que la ville organisée de Malartic, au contraire de Roc-d'Or, est située à l'emplacement idéal afin de desservir les mines. En plus, le chemin de fer est à proximité et les infrastructures publiques sont déjà construites<sup>96</sup>. Selon eux, la présence de deux villes adjacentes résulte toujours en un « coût plus élevé pour [les] services publics »<sup>97</sup>. Le gouvernement considère donc que la présence d'une seule municipalité amènerait nécessairement des économies<sup>98</sup>.

Bien qu'ils soient particulièrement cinglants envers les individus qui sont installés « à cet endroit pour être à l'abri des lois de police et loin des cours de justice », le conseil municipal et les compagnies minières sont prêts à accepter certains « citoyens exemplaires »<sup>99</sup> et même à leur simplifier l'acquisition d'un lot en leur accordant une priorité d'achat<sup>100</sup>. Selon eux, les infrastructures sanitaires de Malartic sont « suffisantes pour satisfaire aux besoins d'une population beaucoup plus grande que celles de Malartic et de Roc-d'Or réunies »<sup>101</sup>. De plus, le livre municipal de Malartic évoque l'influence de trois spéculateurs sur la décision d'éliminer Roc-d'Or. Lorsqu'ils constatent que leur projet de revendre leurs terrains « à des prix élevés lorsque tous les lots de Malartic seraient vendus » est compromis par le refus des *squatters* de déménager, ils réussissent à convaincre le gouvernement provincial, avec la complicité d'un député fédéral, d'intervenir contre le

---

<sup>95</sup> *Ibid.*, p. 16.

<sup>96</sup> *Ibid.*, p. 5.

<sup>97</sup> *Ibid.*

<sup>98</sup> *Ibid.*

<sup>99</sup> *Ibid.*, p. 16.

<sup>100</sup> *Ibid.*, p. 18 et 35 ; *Rapport final sur les déménagements de Roc-d'Or*, 22 août 1950, p. 2.

<sup>101</sup> *Rapport de l'enquête sur Roc-d'Or*, p. 18.

village<sup>102</sup>. Bien qu'aucune preuve tangible ne permette de valider cette information, il est clair que le gouvernement provincial et les autorités municipales veulent privilégier Malartic au détriment de Roc-d'Or.

En conclusion, si les minières dénoncent la présence du vice à Roc-d'Or depuis le tout début de l'agglomération illégale, cette critique se transforme en une véritable opposition une fois que Malartic est créé. À partir de ce moment, autant les compagnies que les membres du conseil municipal de Malartic prônent l'éradication de *Putainville*. Bien sûr ils dénoncent la présence de plusieurs trafics illicites dans le village, mais ce sont surtout des considérations pécuniaires qui sont à l'origine de leur volonté de voir Roc-d'Or disparaître. D'une part, ils affirment que si le gouvernement privilégie l'option de l'annexion, ils refuseront catégoriquement de payer pour la construction des infrastructures dans le secteur ainsi annexé. D'autre part, ils sont d'avis que l'incorporation indépendante de Roc-d'Or représenterait une concurrence déloyale pour leur ville et que ce serait « une injustice pour les citoyens de la ville de Malartic qui ont fait des frais considérables pour s'y établir, qui ont acheté des terrains et qui paient des taxes »<sup>103</sup>. En fait, selon les compagnies minières et le conseil municipal de Malartic, seule la disparition complète du village de *squatters* est une option valable. En plus d'éviter des frais supplémentaires de filtration de l'eau, de mettre fin à la compétition que les commerces de Roc-d'Or opposent à ceux de Malartic et de faire disparaître cet endroit de perdution, l'éradication du village illégal entraînerait le déménagement des *squatters*, dont une grande proportion travaille

---

<sup>102</sup> Comité du livre, *op. cit.*, p. 17.

<sup>103</sup> *Rapport de l'enquête sur Roc-d'Or*, p. 18.

dans les mines, dans leur ville, où ils contribueraient à son développement en achetant des terrains et en payant des taxes.

### 3.2.4 Un dangereux précédent

Roc-d'Or n'est pas la seule agglomération visée par le gouvernement du Québec dans la seconde moitié des années 1930. En fait, parallèlement à la volonté de réformer le processus de création des nouvelles agglomérations minières qui apparaît en 1936, le gouvernement du Québec, par la création de la division des villages miniers, mène une offensive pour enrayer le phénomène de la *squattérisation*<sup>104</sup>. Dans la conclusion de l'enquête de l'été 1942, il est manifeste que les deux fonctionnaires craignent que l'incorporation ou l'annexion de Roc-d'Or crée un précédent et pousse les autres campements illégaux à exiger un traitement similaire. Selon eux, « les yeux de bien d'autres agglomérations de *squatters* telles que Perron, Petit Buckingham, Rivière Thompson, Lac Révillart, Petit Québec (Lapa-Cadillac), Petit Canada, sans parler des agglomérations plus petites et des *squatters* individuels, sont tournés vers Roc-d'Or »<sup>105</sup>.

Dès 1937, Burrough Pelletier, le chef de la division des villages miniers qui participe à l'enquête sur Roc-d'Or, écrit un rapport sur la présence de ce phénomène partout dans la nouvelle région minière. Il est conscient qu'un certain nombre de *squatters* sont tout à fait honnêtes, mais affirme aussi que « la plupart semblent s'y établir pour des

---

<sup>104</sup> Vallière, *op. cit.*, p. 209.

<sup>105</sup> *Rapport de l'enquête sur Roc-d'Or*, p. 40.

fins peu louables de désordres de tous genres »<sup>106</sup>. Selon Pelletier, il faut enrayer ce phénomène en exerçant une meilleure surveillance pour empêcher que cela se reproduise et en prenant des « moyens énergiques et rapides » contre ceux qui sont déjà établis<sup>107</sup>.

Dans *La Frontière*, à la fin de l'été 1938, on apprend que le gouvernement est en passe d'augmenter les effectifs de son service de surveillance destiné à prévenir la *squattérisation*<sup>108</sup>. Effectivement, un mois plus tard on peut constater la nomination d'un surveillant des villages miniers dont les « fonctions consistent à établir l'ordre dans les populations établies sur les terrains de la Couronne et à prévenir la formation de nouveaux villages miniers en dehors des sites choisis par le gouvernement »<sup>109</sup>. Roc-d'Or est loin d'être la seule agglomération visée.

En fait, à partir de la seconde moitié des années 1930, plusieurs villes minières abitibiennes retiennent l'attention du gouvernement québécois<sup>110</sup>. Au printemps 1940, le gouvernement décide d'intervenir afin de régulariser la situation du campement de *squatters* de Rouyn-Sud, établi depuis 1932 en périphérie de Rouyn et composé de plus de 200 familles<sup>111</sup>. Bien que comparable à Roc-d'Or, dans ce village, les autorités religieuses établissent une paroisse et le Département de l'Instruction publique « s'est vu lui aussi dans

---

<sup>106</sup> *Rapport de l'enquête sur Roc-d'Or*, p. 4.

<sup>107</sup> *Ibid.*

<sup>108</sup> *La Frontière*, 18 août 1938, p. 4.

<sup>109</sup> *La Frontière*, 22 septembre 1938, p. 4.

<sup>110</sup> Vallière, *op. cit.*, p. 214.

<sup>111</sup> Gourd, «L'Abitibi-Témiscamingue minier», p. 330.

l'obligation d'ériger une commission scolaire »<sup>112</sup>. Dans l'enquête sur Roc-d'Or, Émile Morin affirme que l'incorporation indépendante de Rouyn-Sud n'est pas réalisée parce « qu'une telle municipalité était vouée inévitablement à la faillite vu son évaluation minimale »<sup>113</sup>. Le gouvernement opte donc pour l'annexion à Rouyn. Comme les coûts de l'opération sont très élevés, Émile Morin affirme, après coup, que ce fut une erreur et il « trouve regrettable que la situation de l'une doive se répéter » pour Roc-d'Or<sup>114</sup>. Dans le canton de Cadillac, comme les compagnies minières sont dispersées et de petites envergures, plusieurs hameaux de *squatters* se développent<sup>115</sup>. Selon les journaux régionaux, une effervescence sociale, comparable à celle de *Putainville*, y règne<sup>116</sup> et Émile Benoist nous apprend qu'il n'y a pas d'eau courante ni d'égout<sup>117</sup>. En 1938, le village de Cadillac est créé et les *squatters* sont obligés d'y déménager.<sup>118</sup> Finalement, dans le canton de Pascalis, au nord-est de Val-d'Or, le village illégal de Perron, comparable à Kewegama, Rouyn-Sud et Roc-d'Or, intéresse aussi le gouvernement provincial<sup>119</sup>. À l'automne 1937, il décide de créer le village minier de Pascalis, situé à moins d'un kilomètre de Perron<sup>120</sup>. À l'origine, l'objectif du gouvernement est de forcer les *squatters* à déménager leurs

---

<sup>112</sup> *Rapport de l'enquête sur Roc-d'Or*, p. 10.

<sup>113</sup> *Ibid.*

<sup>114</sup> *Ibid.*

<sup>115</sup> L'agglomération la plus importante, Kewegama, aussi connue sous le nom de Petit-Canada, est un petit hameau de 200 habitations érigé sur les terrains de la *Valco Gold Mine*. À ce sujet, voir : Gourde, *Mines et syndicats en Abitibi-Témiscamingue*, p.60 ; Benoist, *op. cit.*, p. 107-108.

<sup>116</sup> On y apprend notamment que « Chaque jour de paye est un jour mémorable pour Kewegama », *La Frontière*, 31 mars 1938, p. 5. À ce sujet, voir : Benoist, *op. cit.*, p. 107-108.

<sup>117</sup> Benoist, *op. cit.*, p. 107-108.

<sup>118</sup> Comité du livre, *50 ans, 1938-1988 : cinquantenaire de Cadillac*, Cadillac, comité organisateur des fêtes du cinquantenaire, 1988, p. 2.

<sup>119</sup> Denys Chabot, Jean Robitaille et Jean L'Houmeau, *Perron et Pascalis*, Val-d'Or, Société d'histoire de Val-d'Or, 1996, p. 6.

<sup>120</sup> *Ibid.*, p. 7.



propriétés dans la nouvelle ville<sup>121</sup>. Bien qu'un grand nombre obtempère, le gouvernement abandonne le projet d'éliminer le village de *squatters*. L'accroissement de la population, amené par la fusion de deux mines au début de 1939, engendre une pénurie de logements qui est sans doute responsable de cette décision<sup>122</sup>. Val-d'Or, qui a déjà une population de 4 385 personnes en 1941<sup>123</sup>, est aussi dans la mire gouvernementale. La mauvaise réputation de cette agglomération est telle que « la ville est soumise jusqu'en 1945 à la surveillance de la Commission municipale du Québec qui nomme directement le gérant de la municipalité. »<sup>124</sup> Selon Denys Chabot, cette entité provinciale « a le droit d'invalider les résolutions adoptées par les membres du conseil de ville et [...] ne s'en prive pas »<sup>125</sup>.

Bien que la mauvaise renommée de ces agglomérations conduit sans doute l'État à intervenir dans ces villes, comme à Val-d'Or, un communiqué émis par le « Département des Mines du Gouvernement provincial » et publié dans *La Gazette du Nord* en mai 1938 nous démontre que d'autres considérations sont entrées en ligne de compte : « [l]'idée qui motive la construction des villages miniers dans les régions du Nord est la suivante : les ouvriers engagés dans les exploitations minières ont droit autant que n'importe quel citoyen au confort d'un logement sain et salubre »<sup>126</sup>.

---

<sup>121</sup> *Ibid.*, p. 8.

<sup>122</sup> *Ibid.*, p. 9-10.

<sup>123</sup> Gourd, « L'Abitibi-Témiscamingue minier », p. 312.

<sup>124</sup> *Ibid.*, p. 315.

<sup>125</sup> Chabot, *Val-d'Or*, p. 125.

<sup>126</sup> *La Gazette du Nord*, 13 mai 1939, p. 1.

En somme, dès 1936, parallèlement à la volonté de régir la création des villes construites et gérées par les entreprises, émerge une intention de faire cesser le phénomène de la *squattérisation* ainsi que les abus présents dans les villes créées de l'initiative personnelle. Tandis que l'État souhaite la disparition des agglomérations de Perron, de Kewegama et de Roc-d'Or, celle de Rouyn-Sud est incorporée et Val-d'Or est surveillé de près par la Commission municipale du Québec. Donc, bien qu'il soit fort probable que la présence du vice a poussé le gouvernement à intervenir à l'encontre des agglomérations de *squatters*, il reste que peu importe le climat social qui règne à Roc-d'Or, ce village est dans le collimateur du gouvernement depuis sa création en 1936.

### **3.3 La fin de Roc-d'Or**

Au début de 1943, environ huit ans après le début du village de *squatters*, le gouvernement prend la décision de détruire Roc-d'Or. Nous allons donc nous pencher spécifiquement sur le déroulement des déménagements qui surviennent entre 1943 et 1948. Nous verrons les méthodes employées, l'attitude des autorités et les moyens utilisés par les derniers membres de cette communauté pour résister.

À la suite de la décision ministérielle de détruire Roc-d'Or, de nombreuses lettres ouvertes sont publiées dans les journaux régionaux et une pétition est envoyée au premier ministre Adélard Godbout. Une délégation se rend même à Québec<sup>127</sup>. Toutefois, ces tentatives sont vaines, car le gouvernement est bien résolu à éliminer Roc-d'Or. En fait, les

---

<sup>127</sup> Comité du livre, *op. cit.*, p. 16.

fonctionnaires de la division des villages miniers veulent agir avant la fin de la Seconde Guerre mondiale parce qu'ils croient qu'un *boom* minier va augmenter la demande de logement dans l'après-guerre et ainsi faire tellement croître Roc-d'Or qu'il sera alors impossible de faire disparaître l'agglomération<sup>128</sup>.

Bien que leur volonté soit sans faille, le gouvernement fait montre d'une certaine magnanimité envers les *squatters*. Il est même écrit dans *La Frontière*, en mai 1938, que la division des villages miniers « n'a pas l'intention de faire des difficultés [aux *squatters*] qui respectent ses ordres et qu'ils ne seront forcés de déménager que quand les circonstances seront favorables »<sup>129</sup>. En fait, ils espèrent que les *squatters* vont comprendre « qu'il est préférable pour eux de venir résider dans un village bien organisé au point de vue de l'urbanisme et des lois élémentaires de l'hygiène plutôt que de vivre dans des logements insalubres et dans des endroits nullement appropriés à l'aménagement et l'organisation d'un village » et qu'ils déménageront de leur propre initiative<sup>130</sup>. Toutefois, cette relative tolérance est peut-être aussi liée à la grande pénurie de main-d'œuvre que les mines d'or subissent à cette époque. Selon de nombreux historiens, lors de la Deuxième Guerre mondiale, plus précisément à partir de 1942, l'industrie aurifère québécoise est confrontée à un important problème d'embauche<sup>131</sup>. Le départ de nombreux travailleurs vers les usines

---

<sup>128</sup> *Rapport de l'enquête sur Roc-d'Or*, p. 38.

<sup>129</sup> *La Frontière*, 3 novembre 1938, p. 4.

<sup>130</sup> *La Gazette du Nord*, 13 mai 1939, p. 1.

<sup>131</sup> Paquin, *op. cit.*, p. 90 ; Villemure, *op. cit.*, p. 78 ; Gourde, *Mines et syndicats...*, p. 64-65 ; Simard, *op. cit.*, p. 13-14 ; Vallière, *op. cit.* p. 141 ; Guy Gaudreau, « Une vue d'ensemble des activités d'extraction des mines du Nord-Est ontarien et du Nord-Ouest québécois, 1900-1945 », dans Guy Gaudreau, dir., *L'histoire des mineurs du Nord ontarien et québécois, 1886-1945*, Sillery, Septentrion, 2003, p. 56-57.

de guerre<sup>132</sup> et la priorité que la Régie des métaux accorde à l'exploitation du cuivre et du nickel, aux dépens de l'or, peut expliquer cette rareté<sup>133</sup>. Les rapports annuels des compagnies minières nous prouvent que les mines d'or du canton de Fournière ne font pas exception. Dès 1941, la *Canadian Malartic*, qui emploie en moyenne 306 hommes par jour, souligne cette rareté des effectifs<sup>134</sup>. L'année suivante, l'ensemble des compagnies minières des environs lui emboîte le pas<sup>135</sup>. Selon elles, le manque d'employés détenant de l'expérience a pour conséquence de grandement réduire la productivité générale<sup>136</sup>. La *Malartic Goldfield*, qui se situe à plus de dix kilomètres de la ville de Malartic, affirme avoir particulièrement du mal à engager de la main-d'œuvre qualifiée étant donné son éloignement<sup>137</sup>. Le manque d'assiduité de la main d'œuvre, surtout lors des beaux jours d'été, est souvent critiqué<sup>138</sup>. Bien que la situation s'améliore légèrement à la fin de la guerre, sans doute grâce à la nouvelle vague d'immigration européenne qui se fait sentir à partir de 1946, la pénurie se poursuit encore quelques années<sup>139</sup>. Il est certain que les compagnies minières, qui ont un besoin criant d'employés, n'ont pas intérêt à ne pas engager les résidents de Roc-d'Or ou même à exiger le rapide démantèlement de l'agglomération illégale.

---

<sup>132</sup> Paquin, *op. cit.*, p. 90.

<sup>133</sup> Vallière, *op. cit.*, p. 141.

<sup>134</sup> *Rapport annuel du service des mines*, 1941, p. 62.

<sup>135</sup> *Rapport annuel du service des mines*, 1942, p. 76, 81 et 78.

<sup>136</sup> *Ibid.*, p. 76.

<sup>137</sup> *Rapport annuel du service des mines*, 1943, p. 113.

<sup>138</sup> *Rapport annuel du service des mines*, 1941, p. 62.

<sup>139</sup> Simard, *op. cit.*, p. 14.

Burroughs Pelletier, le chef de la division des villages miniers qui participe à l'enquête de 1942, « est chargé de l'accomplissement de la décision du gouvernement »<sup>140</sup>. Sur les 266 bâtiments de Roc-d'Or, 129 sont construits en planches et 137 sont faits de bois rond. « En général, les habitations en planches peuvent assez facilement être déménagées ailleurs; le contraire s'applique aux bâtisses en bois rond »<sup>141</sup>. Tandis que les propriétaires des habitations dont la solidité est jugée insuffisante doivent les abandonner, les autres ont la possibilité de les déménager. Pour ce faire, ils doivent se procurer un lot à Malartic et assumer la préparation des bâtiments. En plus de lever et de consolider la maison, chacun doit installer des patins de bois fournis par le gouvernement. De son côté, la division des villages miniers fournit gratuitement la location d'un tracteur qui transporte les édifices jusqu'à Malartic<sup>142</sup>.

Lors des premiers déménagements, à l'été 1943, ceux qui quittent le village de *squatters* font l'objet de sarcasmes, d'insultes et de menaces. Certains résidents récitent même des « chapelets noirs », des prières destinées à « implorer la malédiction du ciel », afin de décourager les départs<sup>143</sup>. Le gouvernement éprouve des difficultés à trouver de la main-d'œuvre locale qui craint les multiples promesses de vengeance formulées par certains membres de la communauté<sup>144</sup>. Un résident de Malartic brave ces menaces et est engagé pour effectuer le déplacement des bâtiments. Selon Burrough Pelletier, il « a enduré toutes espèces d'insultes, d'invectives et de menaces » et des rumeurs courraient à l'effet

---

<sup>140</sup> *Rapport final sur les déménagements de Roc-d'Or*, p. 1.

<sup>141</sup> *Rapport de l'enquête sur Roc-d'Or*, p. 26.

<sup>142</sup> *Rapport final sur les déménagements de Roc-d'Or*, p. 2.

<sup>143</sup> *Ibid.*

<sup>144</sup> *Correspondance*, P009, J. Édouard Guay à Burrough Pelletier, 6 novembre 1945.

qu'il allait « se faire brûler sa maison sur la tête de sa femme et de ses enfants »<sup>145</sup>. Malgré tout, un grand nombre de maisons, « parmi les plus grandes et les plus belles », sont déplacées à l'été 1943<sup>146</sup>.

**Illustration 13 : le déménagement d'un bâtiment vers Malartic (vers 1943)**<sup>147</sup>



Peu après la décision d'éliminer Roc-d'Or, sept agents de la sûreté provinciale sont postés dans le village afin d'effectuer une véritable « campagne d'épuration » contre les commerçants du vice<sup>148</sup>. Ceux-ci n'ont d'autre choix que de partir ou de cesser leur activité. Chaque fois qu'un logis est abandonné, la police provinciale veille à ce qu'il demeure vacant. Lorsque le nombre de maisons inhabitées devient considérable, des

<sup>145</sup> *Rapport final sur les déménagements de Roc-d'Or*, p. 2.

<sup>146</sup> *Ibid.*

<sup>147</sup> Société d'histoire de Malartic, fonds Laurent Chartier.

<sup>148</sup> *Rapport du ministère des Affaires municipales, de l'Industrie et du Commerce*, p. 2.

procédures judiciaires sont entamées contre leurs propriétaires. Le jugement est identique pour chacun d'eux : s'ils ne transportent pas leurs maisons ailleurs, le gouvernement va les détruire<sup>149</sup>. Loin de seulement viser à améliorer les mœurs du village, les policiers veillent aussi à ce qu'aucun édifice ne soit construit ou réparé. La monographie municipale de Malartic fait référence à un mineur, père de famille, qui effectue des réparations à sa toiture lorsqu'un policier lui rappelle l'interdiction. Malgré la pluie qui s'infiltré dans la maison, le constable n'a aucune pitié et l'emmène en prison. Il est condamné à une amende de 15 \$ ou 30 jours d'incarcération. « La communauté indignée se cotise et paye l'amende »<sup>150</sup>.

Dans la monographie municipale, on apprend qu'à l'occasion des élections provinciales de l'été 1944, « les habitants de Roc-d'Or ont bon espoir que l'Union Nationale offrira une solution positive à leur problème. »<sup>151</sup> Dans son autobiographie, Jacques Miquelon, alors responsable de l'organisation politique de l'UN pour Malartic et Cadillac, explique l'origine de cette croyance. Lorsqu'il rend visite à la quarantaine de familles de Roc-d'Or qui ne sont pas encore déplacées, il avoue avoir été particulièrement virulent à l'encontre de la décision du gouvernement libéral afin d'influencer leur vote. « J'accrole toutes sortes d'épithètes peu flatteuses à l'endroit du ministre des Terres et Forêts, et je fustige sa loi qui dépossède de braves citoyens de façon aussi injuste »<sup>152</sup>. Toutefois, malgré la victoire de Duplessis, qui fait élire 48 députés, la décision d'éliminer Roc-d'Or ne change pas. C'est même Jacques Miquelon, promu procureur de la Couronne

---

<sup>149</sup> *Ibid.*

<sup>150</sup> Comité du livre, *op. cit.*, p. 15.

<sup>151</sup> *Ibid.*

<sup>152</sup> Miquelon, *op. cit.*, p. 102-103.

pour le district d'Abitibi-Est en récompense de son travail lors des élections, qui est responsable de continuer les procédures en éviction contre les récalcitrants de Roc-d'Or. Particulièrement mal à l'aise d'avoir dupé ses anciens concitoyens, Miquelon communique avec le nouveau ministre des Terres et Forêts, John Samuel Bourque, afin de faire changer la décision d'éliminer Roc-d'Or. La réponse est négative : « Le gouvernement ne peut changer d'idée, me dit-il. Tôt ou tard, il faudra vider Roc-d'Or, où il n'y a pas et où il n'y aura jamais de service public »<sup>153</sup>. Toutefois, grâce à son influence, Miquelon réussit à faire mettre sur pied le fonds de secours de la ville de Malartic, un comité spécial, financé par le gouvernement, et destiné à aider les « familles absolument indigentes » à quitter le village le plus rapidement possible<sup>154</sup>. Dans la majorité des cas, on aide les familles dont le pourvoyeur est devenu inapte à la suite d'un accident de travail. Comme ils sont incapables d'accomplir les tâches nécessaires au déménagement, le gouvernement engage des entrepreneurs pour les aider. Aussi, le Service des mines tente de faciliter certaines procédures administratives afin d'aider certains *squatters* à trouver les fonds nécessaires à leur relocalisation : plusieurs lettres sont envoyées à la Commission des accidents de travail afin d'obtenir des allocations<sup>155</sup> et au ministère des Terres et Forêts afin d'appuyer la candidature de *squatters* pour des lots de colonisation<sup>156</sup>. Les familles nombreuses reçoivent aussi une attention particulière. Un Canadien français, père de 13 enfants, est jugé

---

<sup>153</sup> *Ibid.*, p. 109.

<sup>154</sup> *Ibid.*

<sup>155</sup> *Correspondance*, P084, Burrough Pelletier à Arthur Foster, 8 juillet 1946.

<sup>156</sup> *Correspondance*, P070, Burrough Pelletier à A.O. Dufresne, 4 juin 1946.



« franchement indigent » : le gouvernement assure les frais de son déménagement et lui accorde une aide substantielle afin de l'aider à acquérir un lot à Malartic<sup>157</sup>.

Au début de février 1945, plusieurs mois après l'expiration des délais, le gouvernement organise la première campagne de démolition de seize mesures inhabitées depuis longtemps<sup>158</sup>. Selon le rapport final de fermeture rédigé par Burrough Pelletier, la destruction de ces édifices, mais surtout la décision du gouvernement d'entamer des procédures judiciaires contre l'ensemble des propriétaires qui demeurent encore à Roc-d'Or, « donne un essor considérable aux déménagements »<sup>159</sup>. À partir de cette date, les agents du gouvernement se rendent à Roc-d'Or à plusieurs reprises afin d'effectuer des travaux de démolition. Malgré quelques incidents, notamment la crise que fait un célibataire particulièrement récalcitrant qui hurle et blasphème lors de la démolition de son logis à la fin octobre 1945<sup>160</sup> et la condition d'une femme alitée à la suite d'une fausse couche qui ne peut être évincée au début de juin 1946<sup>161</sup>, la majorité de leurs visites se déroule sans encombre<sup>162</sup>. En fait, le seul épisode de résistance physique de la part des résidents se déroule le 17 septembre 1946. Armée d'un balai, une ménagère menace le conducteur du tracteur en affirmant détenir une arme à feu et vouloir s'en servir<sup>163</sup>. Quelques mois plus tôt, en juin 1946, dans un article du *Toronto Daily Star*, on avait pu voir une photo de cette dame armée de sa carabine qui disait : « I have gun and good

<sup>157</sup> *Correspondance*, P054, Burrough Pelletier à Arthur de L. Robillard, 5 avril 1946.

<sup>158</sup> *Rapport final sur les déménagements de Roc-d'Or*, p. 2.

<sup>159</sup> *Ibid.*, p. 3.

<sup>160</sup> *Correspondance*, P005, John Samuel Bourque à L. Désilets, 22 octobre 1945.

<sup>161</sup> *Correspondance*, P072, Aldérique Bélanger à John Samuel Bourque, 6 juin 1946.

<sup>162</sup> *Correspondance*, P036, J.E. Guay à Burroughs Pelletier, 1 février 1946.

<sup>163</sup> *Correspondance*, P104, rapport du constable René Mathieu à Donat Mayer, le directeur de la Sureté provinciale, 17 septembre 1946.

ammunition. The police have been told that the next time they call to take our home from us I will be well armed to receive them »<sup>164</sup>.

Finalement, le dernier *squatter* quitte Roc-d'Or pour Malartic le 20 octobre 1947<sup>165</sup>. Toutefois, plusieurs bâtiments subsistent : une scierie, un poulailler et un hangar à carottes de forage qui possèdent tous une approbation du ministère des Terres et Forêts. Une seule résidence est épargnée et perdure encore aujourd'hui : la maison moderne d'un entrepreneur qui détient un lot de colonisation<sup>166</sup>. Au final, 107 maisons sont démolies et 156 sont transportées<sup>167</sup>.

En somme, après que soit prise la décision ministérielle d'éliminer Roc-d'Or, plusieurs tentatives sont entreprises afin de faire fléchir le gouvernement. Toutefois, la division des villages miniers, responsable des opérations, est résolue à éliminer le village. Malgré l'espoir des résidents, l'élection de l'Union nationale en août 1944 ne change pas la décision de supprimer l'agglomération illégale. Toutefois, la division des villages miniers fait montre d'une certaine flexibilité envers les résidents. Loin de les expulser sans préavis, de nombreux délais leur sont accordés. De plus, les autorités aident les plus démunis à l'aide du fonds de secours de la ville de Malartic. Les 156 propriétaires des bâtiments jugés suffisamment solides ont la possibilité de les déménager, mais ils ont la responsabilité d'acquérir eux-mêmes leurs lots et de préparer leur habitation pour son déplacement. De

---

<sup>164</sup> *The Toronto Daily Star*, 20 juin 1946, p. 3.

<sup>165</sup> *La Gazette du Nord*, 31 septembre 1947, p. 11.

<sup>166</sup> *Rapport final sur les déménagements de Roc-d'Or*, p. 3-4.

<sup>167</sup> *Ibid.*, p. 5.

son côté, la division des villages miniers fournit les patins de bois et offre gratuitement la location des tracteurs. Malheureusement, les propriétaires des 107 maisons jugées intransportables sont forcés de les désertter et de les voir détruire.

### 3.4 Conclusion

Après six ans d'existence et autant de demandes d'incorporation que de refus, le ministre des Terres et Forêts met en place une enquête afin de décider du sort de l'agglomération de *squatters*. La décision est draconienne : Roc-d'Or doit disparaître. Bien que l'autorité symbolique du curé Renaud et la très mauvaise réputation de l'agglomération influencent sans doute la perception des enquêteurs et de l'ensemble du gouvernement, il est manifeste que ces deux éléments ne sont pas les seuls responsables de la disparition de Roc-d'Or. La présence de plusieurs commerces interlopes à *Putainville*, constatée par les enquêteurs lors de leur séjour dans le village et décrite par le prêtre, les dirigeants des compagnies minières et les membres du conseil municipal, est bien sûr considérée comme un problème important. Toutefois, les auteurs du rapport de l'enquête sur Roc-d'Or sont d'avis qu'il n'est pas nécessaire d'éradiquer complètement cette agglomération afin de faire cesser le vice. L'incorporation ou l'annexion à Malartic, qui permettrait l'organisation d'une police municipale, aurait comme conséquence de réduire considérablement la présence, ou du moins la visibilité, des bordels, des débits illégaux d'alcool et des maisons de jeux. Contrairement aux mœurs légères, la construction des infrastructures sanitaires, nécessaires à l'amélioration des conditions de vie des résidents de Roc-d'Or, n'est pas considérée comme possible parce qu'elle demande des investissements financiers

conséquents. D'un côté, si l'option de l'incorporation est choisie, on juge que les résidents seront incapables d'obtenir, mais surtout de rembourser, le prêt nécessaire à l'érection de ces commodités. De l'autre, l'annexion revient à faire payer les résidents de Malartic et les minières pour ces améliorations, ce qu'ils rejettent vigoureusement. Bref, si le gouvernement opte pour l'incorporation ou l'annexion, il n'aura pas d'autre choix que de pourvoir à la construction des infrastructures publiques. Par ailleurs, la ville de Malartic et les minières sont fortement opposées à l'existence même de Roc-d'Or. Bien qu'ils évoquent les mœurs légères et les mauvaises conditions sanitaires, c'est surtout parce qu'ils considèrent que l'agglomération de *squatters* parasite le développement de leur municipalité que les gens de Malartic réclament sa destruction. De plus, les jours de Roc-d'Or sont comptés depuis longtemps. Depuis 1936, le gouvernement, avec la création de la division des villages miniers, veut mettre un frein aux villes complètement contrôlées par les compagnies minières et au phénomène de la *squattérisation* en Abitibi. Dans l'enquête de l'été 1942, on juge que l'incorporation ou l'annexion de Roc-d'Or pourrait conduire les résidents des autres agglomérations de *squatters* à exiger un traitement similaire et favoriser l'apparition de nouveaux villages illégaux. En conséquence, dès 1943, des mesures sont prises afin de faire disparaître, à tout jamais, l'agglomération illégale de Roc-d'Or. Des lettres ouvertes, des pétitions et des délégations et même les élections d'août 1944 n'y changent rien. La décision du ministre est définitive et sans appel. Toutefois, les autorités sont relativement tolérantes envers les *squatters*. En plus de la mise en place d'un fonds d'aide destiné à aider les indigents à quitter le village, une multitude de délais sont accordés et les fonctionnaires interviennent afin d'aider certains *squatters* à acquérir un lot de

colonisation ou à obtenir des allocations, mais toujours en vue qu'ils déménagent le plus rapidement possible.

## Conclusion

Contrairement à ce qu'un surnom comme *Putainville* laisse présager, Roc-d'Or n'est pas un campement anarchique peuplé essentiellement par des prostituées et des mineurs célibataires. En fait, cette agglomération est très similaire aux villes de Val-d'Or et de Rouyn à leur début. Toutefois, la réforme de la Loi des mines instaurée par le gouvernement de Maurice Duplessis en 1936, qui interdit aux compagnies minières de vendre des lots sur leurs terrains sous peine de révocation de leur droit d'exploitation, est responsable de deux différences marquantes. Dans un premier temps, comme les minières n'ont pas le droit de construire une ville de compagnie, entre le printemps 1936 et l'été 1938, à l'exception des hommes célibataires qui logent dans les *Bunk-houses* et des cadres qui ont l'autorisation d'habiter dans les *townsites* des minières, tous ceux qui désirent s'établir autour des mines d'or du canton de Fournière sont forcés de s'installer à Roc-d'Or. Dans un second temps, contrairement à Rouyn et à Val-d'Or, les *squatters* du canton de Malartic n'ont pas l'autorisation d'acheter les terrains sur lesquels leurs bâtiments sont érigés à ceux qui en possèdent les droits miniers. Comme ils ne sont pas propriétaires de leur terrain, il est beaucoup plus facile pour le gouvernement de leur refuser l'incorporation.

Il est vrai que ce village est dépourvu d'infrastructures sanitaires publiques et que la majorité des bâtiments sont de piètre qualité. Toutefois, on y retrouve aussi plusieurs maisons modernes et de nombreux commerces légaux. De plus, Roc-d'Or n'est pas seulement habité par une population masculine et cosmopolite. En fait, on y retrouve beaucoup de femmes et les Canadiens français y sont largement majoritaires. C'est Malartic, surtout à cause des *bunk-houses*, qui est davantage cosmopolite et masculine que celle de sa voisine.

Bien que le manque de sources, causé par la faible présence policière, ne nous permet pas d'évaluer précisément la présence du vice lors des débuts de Roc-d'Or, dans l'ensemble de son histoire le climat social de ce village, surnommé *Putainville*, est sans doute effervescent. Toutefois, selon nous, le vice y est bien moins présent que son terrible sobriquet peut le laisser présager. Ainsi, la présence des débits illégaux d'alcool est attribuable au fait qu'à l'époque, la Commission des liqueurs ne peut tout simplement pas délivrer de permis dans les endroits qui ne sont pas organisés en municipalité. En conséquence, jusqu'en 1939, la vente d'alcool est autant interdite à Roc-d'Or qu'à Malartic. De son côté, la prostitution est bien présente, une multitude de sources le prouve, mais elle ne fait pas l'objet d'une répression particulière même si tout le monde est au courant. À l'instar des débits d'alcool et des maisons de jeux, les bordels sont parfois visités par la Police provinciale, accompagnée de l'escouade des mœurs, mais pas nécessairement plus souvent que dans les autres villes minières abitibiennes.

Bien qu'il soit manifeste que le curé Renaud et la présence des commerces interlopes ont influencé la perception des enquêteurs envers Roc-d'Or, il est généralement admis que l'incorporation ou l'annexion à Malartic, qui permettrait dans les deux cas l'organisation d'une police municipale, aurait été suffisante pour améliorer les mœurs du village de *squatters*. Contrairement à la croyance populaire, la responsabilité de la fermeture de Roc-d'Or n'est pas attribuable au curé Renaud ou à la mauvaise réputation de *Putainville*. C'est plutôt le coût très élevé de la construction des infrastructures publiques, absolument nécessaires à l'amélioration des conditions de vie qui sont jugées comme insalubres par les autorités, qui est à la base de la décision d'éradiquer Roc-d'Or. De plus, le conseil municipal de Malartic, ainsi que les dirigeants des compagnies minières du canton de Fournière, ont peur de devoir déboursier des frais supplémentaires et de voir Roc-d'Or parasiter le développement de

leur ville. Finalement, le gouvernement provincial considère que l'annexion à Malartic ou l'incorporation indépendante seraient néfastes parce qu'elles nuiraient à l'objectif de la division des villages miniers de faire cesser le phénomène de la *squattérisation*. En somme, bien que la présence du vice ait donné une mauvaise image de Roc-d'Or aux autorités et a peut-être influencé leur volonté d'éliminer cette agglomération, il est manifeste qu'une pluralité d'autres motifs justifie cette action.

Aujourd'hui, plus de 70 ans après la décision de détruire Roc-d'Or, l'histoire nous permet de voir ces événements dans une perspective différente. Ainsi, le choix d'ériger et ensuite de privilégier la ville de Malartic, qui est directement construite sur le riche gisement aurifère du canton de Fournière, est responsable d'une multitude de problèmes, notamment en raison de la présence de galeries très peu profondes, directement sous les rues et les bâtiments de la municipalité. Un article de *la Presse* publié en mai 1981 nous apprend que « craignant l'effondrement d'une mine désaffectée [le ministère de l'Énergie et des Ressources du Québec] a procédé à l'évacuation de 20 familles de Malartic »<sup>490</sup>. À certains endroits dans le quartier sud, le plus vieux de Malartic, des clôtures sont même érigées autour des secteurs les plus à risques. Toutefois, les répercussions les plus importantes du choix d'ériger Malartic à la surface des exploitations minières sont apparues plus récemment. En 2008, la corporation Osisko est forcée de détruire complètement le quartier sud de Malartic afin d'exploiter les gisements aurifères du canton de Fournière qui n'ont pas été complètement vidés par les compagnies minières précédentes. En conséquence, 205 immeubles résidentiels, deux écoles, une maison de retraite et une garderie sont détruits ou déménagés<sup>491</sup>. Ces événements ont provoqué une grande polarisation chez les résidents de Malartic. Tandis que certains se sont complètement opposés à la présence d'une mine à ciel

---

<sup>490</sup> *La Presse*, 12 mai 1981, p. C-10.

<sup>491</sup> Un documentaire, réalisé en 2011, est consacré au déménagement du quartier sud de Malartic. Voir Simon Plouffe, « L'or des autres » [Film documentaire], Amazone film, 2011.



ouvert, d'autres en ont fait l'apologie. En plus de critiquer les méthodes employées par la minière afin d'inciter les résidents à déménager, notamment l'expropriation d'un résident, les opposants au projet évoquent le bruit, la poussière, la pollution et les secousses sismiques provoqués par la présence d'une mine à ciel ouvert directement dans la ville. Pour les seconds, la venue d'emplois bien rémunérés, après que Malartic ait subi quelques décennies de pauvreté, ainsi que la création d'un nouveau quartier pour les propriétaires déménagés et le remplacement, sans frais pour les résidents, des édifices publics détruits est bénéfique pour la municipalité. Selon nous, si au lieu de construire Malartic directement sur le gisement, donc sur les terrains des compagnies minières, le gouvernement avait simplement privilégié Roc-d'Or, qui était déjà bien peuplé en 1938 lorsque la ville dûment organisée est apparue, un grand nombre de désagréments, autant pour les résidents que pour les minières, auraient été évités.

Nous pouvons aussi constater une autre conséquence de la destruction de Roc-d'Or. Comme cette communauté n'a pas eu la chance de croître normalement, contrairement à Rouyn et Val-d'Or, elle n'a pas eu l'occasion de perdre sa mauvaise réputation du début et le surnom de *Putainville* s'est cristallisé dans la mémoire collective. Selon nous, les récits populaires qui mettent l'accent sur la présence du vice dans les communautés minières de la faille de Cadillac sont responsables de cet infâme sobriquet. Trop souvent, le climat social de l'Abitibi minière naissante est jugé comme particulièrement tumultueux sans qu'aucune étude se soit penchée sur ce phénomène. Bien que de nombreux ouvrages universitaires et populaires mettent l'accent sur ce « Klondike québécois »<sup>492</sup>, notre analyse du village de Roc-d'Or, dont la mauvaise réputation est incontestable, nous force à nuancer ce point de vue. Effectivement, nous avons constaté qu'il y a des « gamblers, bootleggers, prostituées et aventuriers de toute espèce »<sup>493</sup>, mais aussi un grand nombre de familles et d'honnêtes citoyens, même dans les nouvelles villes minières issues de l'initiative personnelle. Selon nous, il est possible que la

---

<sup>492</sup> Vincent, « Au carrefour des influences : la vie socio-culturelle », p. 373.

<sup>493</sup> *Ibid.*

mauvaise réputation de la ruée vers l'or abitibienne, à l'instar de celle de *Putainville*, soit exagérée. Toutefois, seule une analyse minutieuse du climat social qui règne à la naissance des agglomérations minières nées de l'exploitation de la faille de Cadillac, qui prendrait en considération l'état des mœurs dans l'ensemble de la province à l'époque et dans les ruées minières précédentes, pourrait combattre ce mythe qui présente l'Abitibi minière naissante comme le royaume de l'or et des putes.

## Bibliographie

### 1. Sources imprimées

#### 1.1 Ouvrages et articles

Côté, Fernand. « L'industrie minière du Québec et le problème social », *L'Actualité économique*, vol. 21, no 5, 1946, p. 409-427.

Benoist, Emile. *L'Abitibi, pays de l'or*, Montréal, Édition du Zodiaque, 1938, 108 pages.

Comité du livre. *Malartic : 1937 – 1987 : S'unir pour grandir*, Malartic, Imprimerie Lebonfond, 1987, 300 pages.

Hetherington, William B. « The Mining Town of Malartic, Québec. », *Canadian Institute of Mining and Metallurgical and the Mining Society of Nova Scotia Bulletin*, vol. 46, n° 372, avril 1943, p. 121-134.

Miquelon, Jacques. *Souvenirs d'Abitibi*, Val-d'Or, Société d'histoire et de généalogie de Val-d'Or, 2005, 279 pages.

#### 1.2. Journaux

*L'Abitibi/La Gazette du Nord* (1920 à 1950)

*La Frontière* (1937 à 1950)

*The Rouyn-Noranda Press* (1933 à 1950)

#### 1.3. Publications gouvernementales

Canada

— *Huitième recensement du Canada*, 1941

Québec

— *Rapports annuels du Bureau des mines*, 1925-1943

— *Rapports annuels du ministère des Mines*, 1944-1946

## 1.4. Législation

*Les statuts refondus de la province de Québec (SRPQ)*. 5 vol., Québec, Ls-A. Proulx, 1925.

*Les statuts refondus de la province de Québec (SRPQ)*. 5 vol., Québec, Redempti Paradis, 1941.

*Loi constituant en corporation de la ville de Noranda*. 16 Geo. V (1926), c. 79.

*Loi modifiant la Loi des mines au Québec*. 24 Geo. V (1934), c. 29.

*Loi constituant en corporation la ville de Bourlamaque*. 14 Geo. V (1934), c. 105.

*Loi modifiant la Loi des mines de Québec relativement à l'établissement de villages dans les régions minières*. 1 Éd. VIII (1936), c. 21.

*Loi constituant en corporation la ville de Malartic*. 3 Geo. VI (1939), c. 124.

*Loi concernant l'organisation municipale des villages miniers*. 3 Geo. VI (1939), c. 64.

*Loi modifiant la Loi des terres et forêts*. 6 Geo. VI (1942), c. 30.

## 2. Sources manuscrites

### 2.1. Fonds d'archives

BAnQ, centre d'archives de Québec, fonds ministère des Affaires municipales et des Régions (E7), enquête sur le village de *squatters* de Roc-d'Or en Abitibi 1942-1950, 1960-01-028/1 et 2.

BAnQ, centre d'archives de Québec, fonds ministère des Ressources naturelles et de la Faune (E78), direction générale du Nouveau-Québec, 1985-09-033/9, *Memorandum : The Organisation of Mining Municipalities in the Province of Québec*, p. 1-13.

BAnQ, centre d'archives de l'Abitibi-Témiscamingue et du Nord-du-Québec, fonds Cour de magistrat pour le comté d'Abitibi-Est à Val-d'Or (TL351), 1996-02-009/1 à 18.

## 3. Études

### 3.1. Ouvrages généraux

Boileau, Gilles et Monique Dumont. *L'Abitibi-Témiscamingue*, Québec, Éditeur officiel du Québec, 1979, 237 pages.

- Fortier, Robert, dir. *Villes industrielles planifiées*, Montréal, CCA/Boréal, 1996, 320 pages.
- Gaudreau, Guy, dir. *L'histoire des mineurs du Nord ontarien et québécois, 1886-1945*. Québec, Septentrion, 2003, 296 pages.
- Linteau, Paul-André et al. *Histoire du Québec contemporain. Tome 2. Le Québec depuis 1930*, Montréal, Boréal, 1986, 834 pages.
- Paquin, Normand. *Histoire de l'Abitibi-Témiscamingue*, Rouyn-Noranda, Collège du Nord-Ouest, 1981, 172 pages.
- Vallière, Marc. *Des mines et des hommes : Histoire de l'industrie minière québécoise des origines au début des années 1980*, Québec, Le ministère de l'Énergie et des Ressources, 1989, 439 pages.
- Vincent, Odette, dir. *Histoire de l'Abitibi-Témiscamingue*, Québec, IQRC, 1995, 763 pages.

### 3.2. Historiographie

- Stelter, Gilbert A. et Alan J. Artibise. « Canadian Resource Towns in Historical Perspective », *Plan Canada*, vol.18, n° 1, mars 1978, p. 5-16.
- Gourd, Benoit Beaudry. « Aperçu critique des principaux ouvrages pouvant servir à l'histoire du développement minier de l'Abitibi-Témiscamingue (1910-1950) », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 30, n° 1, 1976, p. 99-107.
- Gourd, Benoit Beaudry. *Bibliographie de l'Abitibi-Témiscamingue*, Rouyn, Université du Québec, 1975, 214 pages.
- Lait, Julia Ann. « Historical Perspective on Industrial Development, Mining, and Prostitution », *The Historical Journal*, vol. 53, n° 3, 2009, p. 739-761.
- Laplante, Robert. « La colonisation de l'Abitibi/Témiscamingue : un bilan de la recherche », *Recherches sociographiques*, vol. 28, n° 2-3, 1987, p. 415-433.
- Linteau, Paul-André et Alan Artibise. *L'évolution de l'urbanisation au Canada : une analyse des perspectives et des interprétations*, Winnipeg, University of Winnipeg, 1984, 50 pages.

### 3.3. Thèses et mémoires

- Beaupré, Sylvain. « Analyse anthropologique des rapports de production entre les immigrants polonais et les autres groupes ethniques à la mine Noranda entre 1926-1951 », mémoire de M.A., Université de Montréal, Département d'anthropologie, 1998, 76 pages.

- Commend, Susanne. « De la femme déchue à la femme infectieuse : perception sociale et répressions de la prostitution montréalaise pendant la Seconde Guerre mondiale », mémoire de M.A., Université de Montréal, Département d'histoire, 1996, 169 pages.
- Larouche, Fernand. « L'immigrant dans une ville minière du Québec : Une étude de l'interaction », mémoire de M.A., Université Laval, Département de sociologie, 1974, 88 pages.
- Rousson, Vincent. « Une onzième province? La promotion du développement régional en Abitibi-Témiscamingue, 1960-1970 », mémoire de M.A., Université de Sherbrooke, Département d'histoire, 2001, 119 pages.
- Simard, David. « Les travailleurs miniers de l'Abitibi-Témiscamingue : la main-d'œuvre de la mine Lamaque, 1948-1985 », mémoire de M.A., Université de Montréal, Département d'histoire, 2008, 120 pages.

### 3.4. Monographies

- Asselin, Maurice. *La colonisation de l'Abitibi, un projet géopolitique*, Rouyn, Collège de l'Abitibi-Témiscamingue, 1982, 171 pages (Coll. Cahiers du département d'histoire et de géographie).
- Avery, Donald et Jan Fedorowicz. *Les Polonais au Canada*, Ottawa, Société historique du Canada, 1982, 23 pages (Coll. « Les groupes ethniques du Canada », brochure n°4).
- Barrette, Pierre. *Noranda : de Mordoch à Pannell*, Rouyn-Noranda, Groupe de communication Pat, 2008, 42 pages.
- Berthiaume, Nicole. *Rouyn-Noranda : Le développement d'une agglomération minière au cœur de l'Abitibi-Témiscamingue*, Rouyn, Collège du Nord-Ouest, 1981, 169 pages.
- Blanchard, Raoul. *L'ouest du Canada français : La province de Québec. Tome 2. Les pays de l'Ottawa. L'Abitibi-Témiscamingue*, Montréal, Beauchemin, 1954, 334 pages.
- Biays, Pierre. *Les Marges de l'œkoumène dans l'Est du Canada : Partie orientale du Bouclier canadien et île de Terre-Neuve*, Québec, Presses de l'Université Laval, 1964, 760 pages.
- Butler, Ann M. *Daughters of Joy, Sisters of Misery : Prostitutes in the American West, 1865-1890*, Chicago, University of Illinois Press, 1985, 232 pages.
- Catta, Jean-Michel. *La grève des bûcherons de Rouyn, 1933*, Rouyn, Collège de l'Abitibi-Témiscamingue, 1985, 75 pages (Coll. Cahiers du département d'histoire et de géographie).
- Chabot, Denys. *Val-d'Or*, Val-d'Or, Société d'histoire et de généalogie de Val-d'Or, 2009, 386 pages.

- Chabot, Denys *et al.* *Perron et Pascalis*, Val-d'Or, Société d'histoire et de généalogie de Val-d'Or, 1996, 110 pages.
- Chabot, Denys. *Le village minier de Bourlamaque*, Val-d'Or, Éditeur officiel du Québec, 2009, 43 pages.
- De la riva, Paul. *Mine de rien : Les Canadiens français et le travail minier à Sudbury 1886-1930*, Sudbury, Prise de parole, 1998, 239 pages.
- Gaudreau, Guy, dir. *Les hauts et les bas de la vie des mineurs de Kirkland Lake*, Sudbury, Dépôt institutionnel de l'Université Laurentienne, 2007, 184 pages.
- Gerus, Oleh et James Edgar Rea. *Les Ukrainiens au Canada*, Ottawa, Société historique du Canada, 1985, 24 pages (Coll. « Les groupes ethniques du Canada », brochure n°10).
- Gourd, Benoît-Beaudry, dir. *Abitibi-Témiscamingue : Quatre études sur le Nord-Ouest québécois*, Collège du Nord-Ouest, Rouyn-Noranda, 1974, 136 pages (Coll. Cahiers du département d'histoire et de géographie [1]).
- Gourd, Benoît-Beaudry et Maurice Asselin, dir. *L'Abbitibbi et le Témiskaming hier et aujourd'hui*, Rouyn-Noranda, Collège du Nord-Ouest, 1975, 352 pages (Coll. Cahiers du département d'histoire et de géographie [2]).
- Gourd, Benoît-Beaudry et Maurice Asselin, dir. *De l'Abbitibbi-Témiskaming*, Rouyn-Noranda, Collège du Nord-Ouest, 1976, 198 pages (Coll. Cahiers du département d'histoire et de géographie [3]).
- Gourd, Benoît-Beaudry et Maurice Asselin, dir. *De l'Abbitibbi-Témiskaming 4*, Rouyn-Noranda, Collège du Nord-Ouest, 1977, 140 pages (Coll. Cahiers du département d'histoire et de géographie [4]).
- Gourd, Benoît-Beaudry et Maurice Asselin, dir. *De l'Abbitibbi-Témiskaming 5*, Rouyn-Noranda, Collège du Nord-Ouest, 1979, 263 pages (Coll. Cahiers du département d'histoire et de géographie [5]).
- Gourd, Benoit Beaudry. *Mines et syndicats en Abitibi-Témiscamingue, 1910-1950*, Rouyn-Noranda, Collège du Nord-Ouest, 1981, 141 pages.
- Gourd, Benoit Beaudry. *Le Klondike de Rouyn et les Dumulon : l'histoire du développement minier de la région de Rouyn et d'une famille de pionnier*, Rouyn-Noranda, Collège de l'Abitibi-Témiscamingue, 1982, 114 pages.
- Gourd, Benoit Beaudry. *La mine Lamaque et le village minier de Bourlamaque : une histoire de mine*, Rouyn-Noranda, Collège de l'Abitibi-Témiscamingue, 1983, 117 pages.
- Heron, Craig. *Booze : A Distilled History*, Toronto, Between the Lines, 2003, 497 pages.

- Igartua, José. *Arvida au Saguenay*, Montréal, McGill-Queen's University Press, 1996, 273 pages.
- Johnson, Susan Lee. *Roaring Camp : The Social World of the California Gold Rush*, New York, W.W. Northon and Company, 2000, 464 pages.
- Karni, Micheal, dir. *The Finnish Diaspora*, Toronto, Multicultural History society of Ontario, 1981, 2 volumes.
- Lacasse, Danielle. *La prostitution féminine à Montréal : 1945-1970*, Montréal, Boréal, 1994, 230 pages.
- Lacasse-Gauthier, Annette. *J'ai vu naître et grandir ces jumelles*, Ottawa, Imprimerie Lebonfon, 1969, 194 pages.
- Lacasse-Gauthier, Annette. *Les jumelles à l'âge d'or : Pionniers de Rouyn-Noranda*, Rouyn-Noranda, Société nationale des Québécois, 1985, 177 pages.
- Lacasse-Gauthier, Annette. *Genèse de nos paroisses régionales (Nord-Ouest québécois et Nord-Est ontarien)*, Rouyn, Société Saint-Jean-Baptiste de l'Ouest québécois, 1972, 150 pages.
- Lévesque, Andrée. *La norme et les déviantes : des femmes au Québec pendant l'entre-deux-guerres*, Montréal, Éditions du Remue-ménage, 1989, 232 pages.
- Lindström, Varpu. *Defiant Sisters : A Social History of Finnish Immigrant Women in Canada*, Beaverton, Aspasia Books, 2003, 205 pages.
- Lindstrom, Varpu. *Les Finlandais au Canada*, Ottawa, Société historique du Canada, 1985, 20 pages (Coll. « Les groupes ethniques du Canada », brochure n°8)
- Goldman, Marion S. *Gold Diggers and Silver Miners : Prostitution and Social Life on the Comstock Lode*, Boston, University of Michigan Press, 1981, 214 pages.
- Massicotte, Gilles. *Malartic, 1947*, Val-d'Or, Société d'histoire et de généalogie de Val-d'Or, 2002, 251 pages.
- Micheal Karni, dir. *The Finnish Diaspora*, Toronto, Multicultural History society of Ontario, 1981, 2 volumes
- Murphy, Mary. *Mining Cultures. Men, Woman, and Leisure in Butte, 1914-41*, University of Illinois Press, Chicago, 1997, 279 pages.
- Porsild, Charlene. *Gamblers and Dreamers : Women, Men, and Community in the Klondike*, Vancouver, UBC Press, 1998, 250 pages.
- Ramirez, Bruno. *Les Italiens au Canada*, Ottawa, Société historique du Canada, 1989, 28 pages (Coll. « Les groupes ethniques du Canada », brochure n°14).



Ryley, Bay. *Gold Diggers of the Klondike : Prostitution in Dawson City, Yukon, 1898-1900*, Winnipeg, Watson & Dwyer, 1997, 108 pages.

Saarinen, Oiva. *Between a Rock and a Hard Place: A Historical Geography of the Finns in the Sudbury Area*, Waterloo, Wilfrid Laurier University Press, 1999, 328 pages.

Villemure, Marcien. *Les villes de la faille de Cadillac*, Rouyn, Conseil économique régional du Nord-Ouest québécois, 1971, 160 pages.

Wetjen, André et Irvine, L. H. T. *The Kirkland Lake Story: A Pictorial History*, Cobalt, Highway Book Shop, 1988, 106 pages.

### 3.5. Articles de périodiques et chapitres d'ouvrages collectifs

Asselin, Maurice. « L'Abitibi-Témiscamingue : trois sous-régions, une région », dans Odette Vincent, dir., *Histoire de l'Abitibi-Témiscamingue*, Québec, IQRC, 1995, p. 21-65.

Asselin, Maurice et Benoît-Beaudry Gourd. « Les plans de colonisation et la consolidation du monde rural : 1930-1950 », dans Odette Vincent, dir., *Histoire de l'Abitibi-Témiscamingue*, Québec, IQRC, 1995, p. 235-281.

Chamberland, Jean. « Survol de certaines considérations géographiques et interprétation du modelé témiscabibien », *Histoire Québec*, vol. 10, n° 1, 2004, p. 8-9.

Baldwin, Douglas. « The Development of an Unplanned Community : Cobalt, 1903 — 1914 », *Plan Canada*, vol. 18, n°1, 1978, p. 17-29.

Baldwin, Douglas. « A Study in Social Control : The Life of the Silver Miner in Northern Ontario », *Labour/Le Travail*, Vol. 2, 1977, p. 79-106.

Beaupré, Sylvain et Ghislain Drolet. « Spirit Lake : quelques notes sur la démocratie en temps de conflit mondial », *Histoire Québec*, vol. 10, n° 1, 2004, p. 20-21.

Bryce, Louis. « Les femmes et la quotidienneté à la frontière minière en Abitibi : Val d'Or, 1933-1950 », *Bulletin du RCHTQ*, vol. 26, n°1, printemps 2000, p. 19-39.

Daigle, Johanne et Nicole Rousseau. « Le service médical aux colons : gestation et implantation d'un service infirmier au Québec (1932-1943) », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 52, n° 1, 1998, p. 47-72.

- Forestell, Nancy M. « The Miner's Wife : Working-Class Femininity in a Masculine Context, 1920-1950 », Kathryn McPherson, Cecilia Morgan et Nancy Forestell, dir., *Gendered Pasts: Historical Essays in Femininity and Masculinity in Canada*, Ontario, Don Mills, 1999, p. 139-157.
- Forestell, Nancy M. « 'You Never Give Up Worrying': The Consequences of a Hazardous Mine Environment for Working Class Families in Timmins, 1915-1950 », dans Margaret Kechnie et Marge Reitsma-Street, dir., *Changing Lives: Women in Northern Ontario*, Toronto, Dundurn, 1996, p. 199-212.
- Gaudreau, Guy. « Mises en contexte historique et théorique », dans Guy Gaudreau, dir., *L'histoire des mineurs du nord ontarien et québécois*, Sillery, Septentrion, 2003, p. 13-42.
- Gaudreau, Guy. « Les travailleurs de la Noranda 1926-1939 : une première prise de vue », dans Guy Gaudreau, dir., *L'histoire des mineurs du nord ontarien et québécois*, Sillery, Septentrion, 2003, p. 143-162.
- Gaudreau, Guy. « Les heures de travail et la canadianisation des effectifs à Timmins et en Abitibi », dans Guy Gaudreau, dir., *L'histoire des mineurs du Nord ontarien et québécois, 1886-1945*, Sillery, Septentrion, 2003, p. 172-175.
- Gaudreau, Guy. « Travailleur de passage et travailleur de carrière : la situation du travail minier en Abitibi, 1926-1945 », dans Guy Gaudreau, dir., *L'histoire des mineurs du nord ontarien et québécois*, Sillery, Septentrion, 2003, p. 229-252.
- Gaudreau, Guy et Paul de la Riva. « Les ouvriers-mineurs de Sudbury : le cas de l'*International Nickel Company* », dans Guy Gaudreau, dir., *L'histoire des mineurs du nord ontarien et québécois*, Sillery, Septentrion, 2003, p. 117-141.
- Gourd, Benoît-Beaudry. « L'Abitibi-Témiscamingue minier », dans Odette Vincent, dir., *Histoire de l'Abitibi-Témiscamingue*, Québec, IQRC, 1995, p. 283-320.
- Lévesque, Andrée. « Le bordel milieu de travail contrôlé », *Labour/Le Travail*, no 20, 1987, p. 13-31.
- Myers, Tamara. « Nocturnal Disorder and the Curfew Solution: A History of Juvenile Sundown Regulations in Canada », dans Mona Gleason, Tamara Myers, Leslie Paris et Veronica Strong-Boag, dir., *Lost Kids: Vulnerable Children and Youth in Twentieth-Century Canada and the United States*, Vancouver, UBC Press, 2010, p. 95-113.
- Reilly, Karey. « Les Italiens de Copper Cliff, 1886-1912 », *Revue du Nouvel-Ontario*, n°17, 1995, p. 49-76.
- Reilly, Karey. « Mobilité transatlantique et mobilité continentale avant la Première Guerre mondiale : les Italiens de *Copper Cliff* », dans Guy Gaudreau, dir., *L'histoire des mineurs du Nord ontarien et québécois, 1886-1945*, Sillery, Septentrion, 2003, p. 93-115.

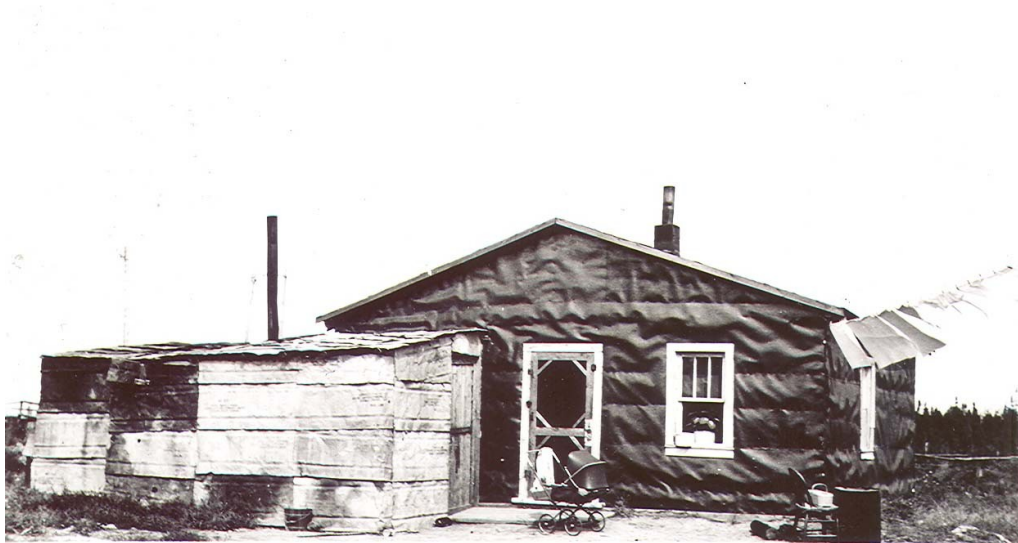
- Riopel, Marc « L'ouverture et le développement du Témiscamingue : 1885-1930 », dans Odette Vincent, dir., *Histoire de l'Abitibi-Témiscamingue*, Québec, IQRC, 1995, p. 165-196.
- Rousson, Vincent. « L'immigration slave et l'impact de la religion orthodoxe en Abitibi Témiscamingue, 1920-2004 », *Histoire Québec*, vol. 10, n° 1, 2004, p. 10-11.
- Saarinen, Oiva. W. « Finns in Northeastern Ontario with Reference to the Sudbury Area », *Revue de l'Université Laurentienne*, vol. 15, no 1, novembre 1982, p. 41-54.
- Vincent, Odette. « Au carrefour des influences : la vie socio-culturelle », dans Odette Vincent, dir., *Histoire de l'Abitibi-Témiscamingue*, Québec, IQRC, 1995, p. 369-410.
- Vincent, Odette. « Des mondes parallèles? Groupes ethniques, activités politiques et réseaux communautaires dans l'espace abitibien 1920-1955 », *Bulletin du RCHTQ*, vol. 21, n° 3, 1995, p. 31-41.
- Wallace, Carl M. « Communities in the Northern Ontario Frontier » dans Matt Bray et Ashley Thompson, dir., *At the End of the Shift : Mines and Single-Industry Towns in Northern Ontario*, Toronto, Dundurn Press, 1992, 208 pages.

### **3.7. Sites Internet et autres documents**

- Plouffe, Simon. « L'or des autres » [Film documentaire]. Amazone film, 2011. Annexe : illustrations de Roc-d'Or et de Malartic dans les années 1940

## Annexe : illustrations de Roc-d'Or et de Malartic dans les années 1940

**Illustration 14 : Une maison de Roc-d'Or en 1942**



Source : BAnQ, centre d'archives de Québec, fonds ministère des Affaires municipales et des Régions (E7), enquête sur le village de *squatters* de Roc-d'Or en Abitibi 1942-1950, 1960-01-028/2, D4A\_P190\_1.

**Illustration 15 : le magasin général en 1942**



Source : BAnQ, centre d'archives de Québec, fonds ministère des Affaires municipales et des Régions (E7), enquête sur le village de *squatters* de Roc-d'Or en Abitibi 1942-1950, 1960-01-028/2, D4B\_P006\_1.

**Illustration 16 : Un édifice à logement en 1942**



Source : BANQ, centre d'archives de Québec, fonds ministère des Affaires municipales et des Régions (E7), enquête sur le village de *squatters* de Roc-d'Or en Abitibi 1942-1950, 1960-01-028/2, D4A\_P007\_1.

**Illustration 17 : La mine *East Malartic* (vers 1945)**



Source : Société d'histoire de Malartic, Fonds musée minéralogiques de l'Abitibi-Témiscamingue à Malartic.



**Illustration 18 : La première version de l'église St-Martin de Tour de Malartic (vers 1942)**



Source : Société d'histoire de Malartic, fonds musée minéralogiques de l'Abitibi-Témiscamingue à Malartic.

**Illustration 19 : Déménagement d'une maison de Roc-d'Or vers Malartic (vers 1943)**



Source : Société d'histoire de Malartic, fonds Laurent Chartier.